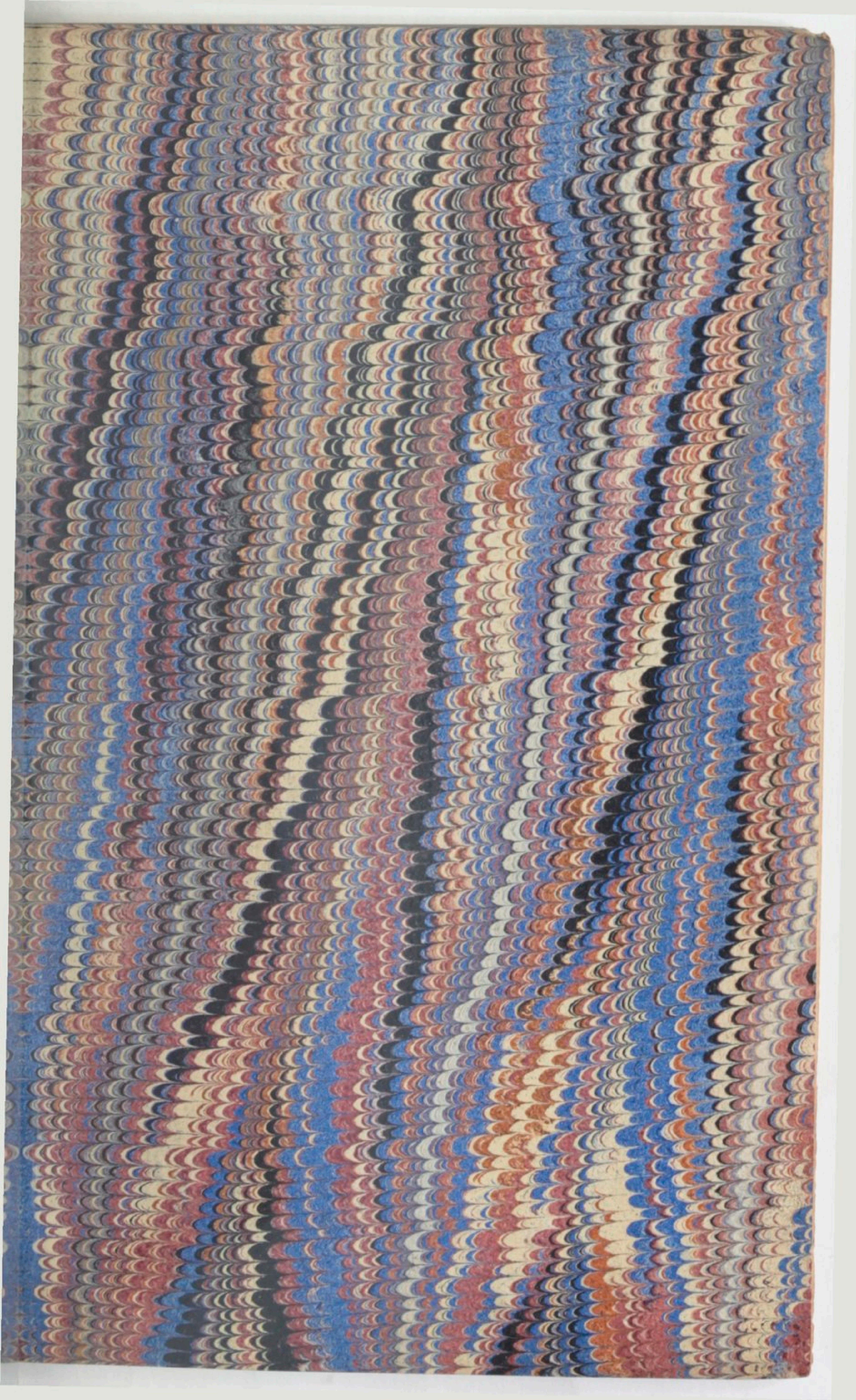
Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture depuis 1648 jusqu'en 1664


BnF Gallica







MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE.

Paris. Imp. de Guiraudet et Jouaust, 338, r. S.-Honoré.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

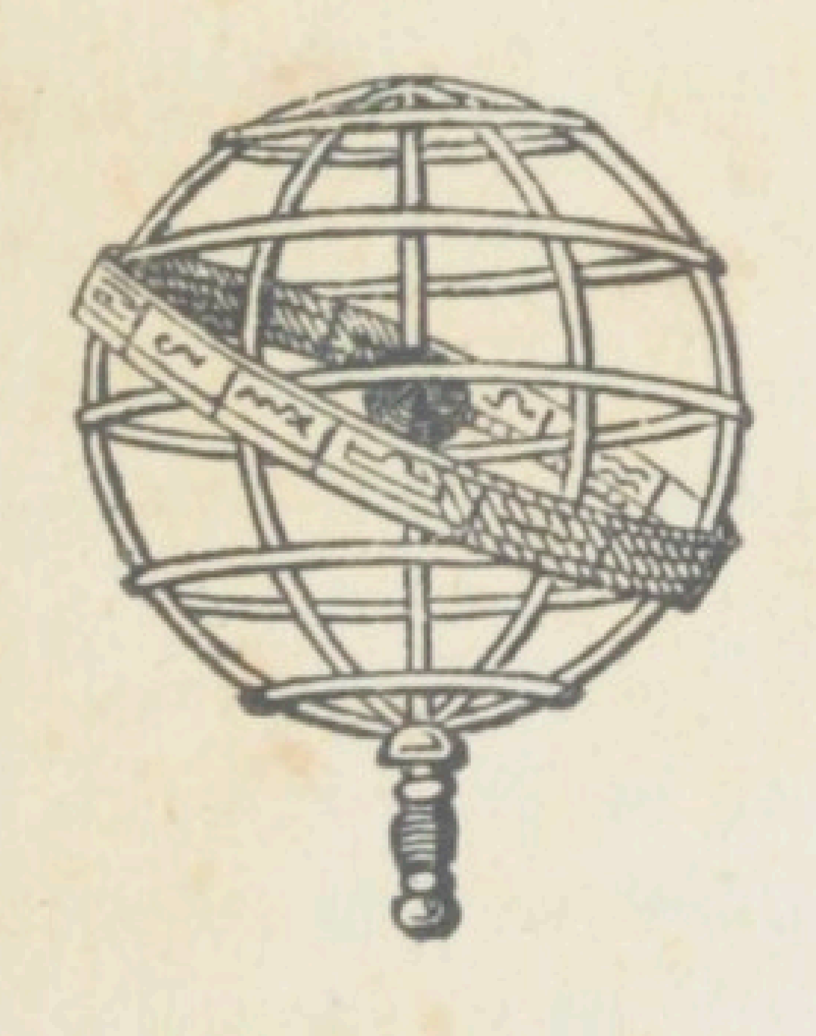
DEPUIS 1648 JUSQU'EN 1664

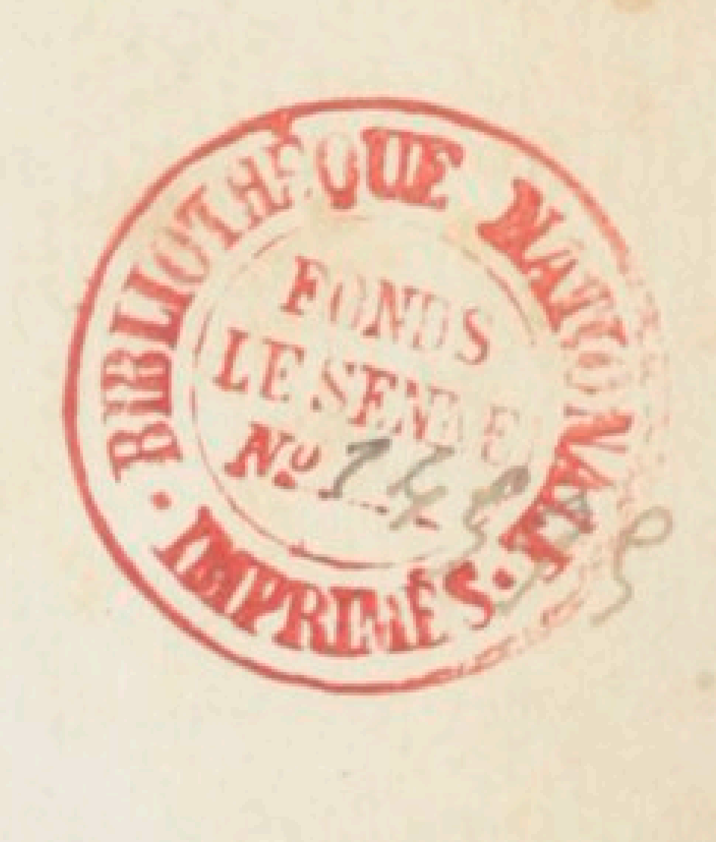
Publiés pour la première fois par

M. ANATOLE DE MONTAIGLON

Attaché à la Conservation des dessins
du Louvre

TOME II





A PARIS

Chez P. JANNET, Libraire

—

1853



MÉMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE
L'ACADEMIE ROYALE
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

DEUXIÈME PARTIE.
(SUITE.)

TROISIÈME ÉPOQUE.

Première restauration de l'Académie, au moyen des statuts de 1654, etc., et ce qui s'y est passé jusqu'à la grande restauration de 1663.

L'Académie ne se vit pas plutôt rendue à elle-même qu'elle songea à se mettre en possession des grâces qu'il avoit plu au roi de lui départir par le dernier arrangement ; et celle du logement, devenue la plus instante par le besoin qu'elle en avoit, fut le premier objet de ses soins. Le brevet du 28 décembre 1654, plus d'une fois déjà relaté

ci-dessus, lui assignoit ce logement dans le collége royal de l'Université de Paris, et marquoit en termes exprès qu'en attendant que la nécessité des affaires de Sa Majesté lui permît de faire bâtir un lieu plus commode pour tenir l'Académie, elle lui destinoit pour cet effet la galerie de ce collége, lui permettant d'y faire faire telles cloisons et retranchements qui seroient estimés nécessaires pour la décence et commodité des lieux. Quelque précise que fût cette disposition, il se présenta de grands obstacles quand ce vint à en impétrer l'effet. Le collége royal est dans la dépendance du grand aumônier de France; c'étoit le cardinal Barberin, vulgairement dit le cardinal Antoine, qui remplissoit alors cette charge. Il falloit avoir l'attache de ce prélat pour entrer en jouissance de la galerie en question. L'Académie députa pour lui rendre ses respects et la lui demander. Elle ne le trouva pas incliné pour elle aussi favorablement qu'elle avoit cru le pouvoir espérer. D'ailleurs une partie de cette galerie étoit occupée par la communauté des libraires. Celle-ci s'opposa, en forme, à la jouissance prétendue par l'Académie. Elle fut donc contrainte de se pourvoir en justice. L'instance, instruite sommairement, fut bientôt en état d'être jugée, et déjà elle étoit entre les mains de M. Javart, substitut de M. le procureur général, qui y devoit donner ses conclusions.

Mais les libraires, sur ces entrefaites, agirent avec tant de succès auprès de M. Ratabon, qu'il conseilla à l'Académie d'abandonner l'affaire, et de se détacher de ce logement. Et, pour l'y déterminer plus volontiers, il s'engagea à lui en procurer un autre aux galeries du Louvre, et ainsi plus à portée de la plupart des académiciens. La charge de surintendant et ordonnateur général des bâtiments, arts et manufactures de France, dont il venoit de s'accommoder avec le cardinal Mazarin, le mettoit en état, et bien au delà, de remplir cette promesse. L'Académie crut donc ne pouvoir rien faire de mieux que de suivre en cela les inspirations de son chef.

Mais, pour qu'elle pût obtenir son remplacement, il falloit qu'il vaquât quelqu'un des logements de ces galeries du Louvre. Cela ne se trouva pas alors et forma la grande difficulté. M. Sarrazin la leva par l'offre qu'il fit de se démettre, en faveur de l'Académie, du logement qu'il y occupoit, bien entendu qu'elle le dédommageroit de ce qu'il y avoit dépensé en réparations et accommodements, et qu'il déclara monter à deux mille livres. L'offre ne pouvoit venir plus à propos. L'on ne savoit que devenir, ni à quoi s'accrocher. Il n'en fut pas tenu grand compte pourtant par la suite à M. Sarrazin, lorsqu'on crut avoir démêlé que son intérêt particulier y avoit eu plus de part que ce-

lui de la compagnie. Mais, dans la première chaleur, il en reçut de grands éloges. On accepta cette offre avec une espèce de transport, et l'on ne songea plus qu'à la réaliser, et sans aucune perte de temps.

Pour cela, il y avoit un préalable à remplir; même il y en avoit deux : il falloit avoir un nouveau brevet du roi et trouver les deux mille francs. Le premier de ces deux points embarrassa peu; l'on comptoit pleinement sur le crédit de M. le surintendant. C'étoit de son avis que le don du roi nous étoit resté infructueux; il y alloit de son honneur, en quelque sorte, de le faire suppléer. Il n'en fut pas de même de l'article des deux cents pistoles. Comment recouvrer un tel fonds? Le lever par forme de contribution? Il n'y avoit pas moyen. Les efforts précédemment faits par les académiciens interdisoient absolument cette voie. Ne falloit-il pas la ménager d'ailleurs pour l'acquittement des dettes communes de la jonction dont il alloit être question incessamment? Choisiroit-on celle de l'emprunt? Mais sous quelle garantie? Et si l'on s'obligeoit solidairement, quel embarras pour les familles! Quel autre embarras pour faire ensuite le fonds annuel de ces intérêts! Mêmes difficultés, et pour le moins aussi grandes, quelque autre parti que l'on prît et de quelque autre côté que l'on se tournât.

Dans cette extrémité, M. Le Brun vint encore une fois au secours de la compagnie, et la tira d'affaire. Il fut de lui-même faire l'exposé de cette situation critique où elle se trouvoit à M. le chancelier, mais d'une manière si touchante et si vraie, qu'il émut la libéralité de son bienfaiteur personnel en faveur de l'Académie. Elle en reçut en pur don une ordonnance de la somme requise, à prendre sur le trésorier du sceau. Muni d'un tel secours, rien ne l'empêchoit plus d'aller en avant.

Le brevet du roi, dont elle avoit besoin, lui fut accordé sans aucune difficulté, et fut expédié le jour même qu'elle en eut fait la demande, qui fut le 6 mai 1656. La mutation de logement y fut motivée sur la raison des plus grandes proximité et commodité. M. Sarrazin y fut autorisé à délaisser, au profit de l'Académie, le logement en question, moyennant le remboursement convenu desdits deux mille livres. Mais on l'y obligea à employer cette somme à s'accommoder un autre logement, joignant l'atelier que le roi lui avoit donné depuis peu dans l'ancienne fonderie attenant le château des Tuileries. Enfin il y fut dit que l'Académie ne pourroit être dépossédée, pour quelque raison ou cause que ce fût, de ce logement à elle ainsi délaissé, qu'en lui remboursant comptant lesdits deux mille livres; et le mandat, pour l'exécution de ce brevet, fut adressé à M. Ratabon. C'étoit

lui qui l'avoit dressé, ce brevet, et l'avoit fait passer ainsi.

L'on trouvera assez singulière, peut-être, la clause par laquelle il y imposa à M. Sarrazin la nécessité de faire emploi sur le terrain du roi de cette somme de deux mille livres, encore qu'elle ne provînt pas des deniers de Sa Majesté. Mais c'est qu'il vouloit le punir par là de s'être un peu comporté en homme avantageux avec sa compagnie, dans le marché où il l'avoit induit. L'action qu'il y donnoit à l'Académie sur le même fonds de deux mille livres, en cas de dépossession, en devenoit d'autant mieux fondée en justice ; mais elle lui devint inutile, par son propre fait, très peu de temps après, lorsqu'il auroit pu la bien faire valoir s'il l'avoit voulu, comme il sera expliqué en son lieu.

L'acte d'accord avec M. Sarrazin fut passé en conséquence de ce brevet par devant Pain et Beauvais, notaires, le 28 juin 1656, chez M. Ratabon, et en sa présence et en celle des principaux officiers de l'Académie. M. Sarrazin y donna quittance des deux mille livres reçues. L'affaire fut ainsi consommée, et l'Académie prit possession de son nouveau logement peu de jours après.

Quoique ce logement fût beaucoup plus propre à être habité par une simple famille qu'à servir aux assemblées et aux exercices d'une Acadé-

mie aussi nombreuse qu'étoit la nôtre, et recevoir ce grand concours de ses étudiants, elle ne laissa pas de s'y établir comme si elle eût dû y rester toujours, et de s'y arranger de son mieux. Elle y étoit extrêmement gênée, surtout du côté de ce qu'on appeloit l'école. Des lieux très serrés et très peu éclairés empêchoient que l'on vît le modèle à la distance convenable, et forçoient de dessiner à la lampe en plein jour. Ces inconvénients étoient contrebalancés à la vérité par l'avantage qu'avoit l'Académie d'être de son chef logée dans une maison royale, où jamais la maîtrise ne pouvoit venir la régenter ni lui disputer le terrain. Même le défaut d'espace de cette nouvelle demeure avoit encore cela de bon qu'il rendoit impraticable la rejonction des maîtres en corps complet, sans qu'ils en pussent rien imputer à l'Académie. Elle ne songea donc plus qu'à tirer de cette situation le meilleur parti qu'il lui seroit possible, et tourna toute son attention à regagner du côté de la plus grande perfection et du succès de ses exercices ce qui pouvoit lui manquer du côté de l'aisance et des convenances locales.

Dans cette vue, elle se choisit deux nouveaux modèles, de caractères différents, et, chacun dans le sien, d'une rare beauté. Elle en suivit et en surveilla l'étude avec un amour et un zèle incomparables. En l'absence du professeur en mois, les

recteurs eux-mêmes se faisoient un devoir d'en suppléer les fonctions. Ils en usèrent de même à la mort qui survint en ce temps d'un de ces officiers, et, plutôt que de le remplacer par un sujet d'une capacité insuffisante, ils en partagèrent le service entre eux. Cette noble sévérité étoit comme l'œil et l'âme de l'Académie, et elle l'appliquoit bien plus scrupuleusement encore aux réceptions qu'aux élections : la médiocrité pour celles-là trouvoit chez elle une résistance invincible, parce qu'elle la regardoit alors comme un principe inextirpable d'avilissement. Heureux si elle eût toujours pensé de même. Un fait qui y survint vers ce temps-là peut servir d'exemple mémorable de sa fermeté sur ce point, et de preuve bien frappante combien cette vérité lui étoit chère et lui pénétroit le cœur.

Il s'agissoit d'un jeune peintre, très peu doué de talent, mais qui, par des entours, avoit su capter les bonnes grâces de M. Ratabon, et s'y établir si bien que d'en obtenir la promesse de le faire par son crédit recevoir à l'Académie. Pour exécuter cette promesse, M. Ratabon y fit, un jour d'assemblée, exposer un morceau de la façon de son protégé, et de qui il eut le soin cependant de ne pas faire connaître le nom. Lui-même, il s'y rendit à l'heure accoutumée, suivi de quelques uns de ses officiers des bâtiments. Ceux-ci, par l'article 3 des nouveaux statuts, avoient pris droit,

sous un prétexte assez louche, d'assister aux assemblées où s'élisoient les directeurs. L'assemblée de ce jour-ci n'étoit point dans ce cas ; mais personne de l'Académie ne vouloit relever cette infraction ni incidenter là-dessus. Le tableau fut examiné avec attention et jugé au poids de son mérite, qui étoit tout des plus légers. Toutefois, les juges, par considération et par bienséance, renfermèrent chacun leur sentiment en eux-mêmes. Ce silence s'expliqua assez, et M. Ratabon n'étoit pas si peu fait aux affaires qn'il ne le comprît parfaitement. Il ne crut pas pourtant devoir s'y arrêter, ni reculer après avoir fait ce premier pas, persuadé qu'en remplissant certains dehors l'Académie donneroit les mains à la réussite de son projet. Ainsi, ayant pris séance, et tout ce que nous étions là d'officiers après lui, il dit : « Qu'il avoit » fait apporter en l'assemblée le tableau qui venoit » d'être examiné, encore qu'il n'ignoroit pas qu'il » s'en falloit quelque chose que cet ouvrage n'eût » pas tout le mérite requis pour obtenir l'agrément » de la compagnie ; que, si le mérite personnel » de son auteur pouvoit suppléer à ce manque- » ment, il le lui pouvoit garantir, par sa connois- » sance particulière, homme de très honnêtes » mœurs ; qu'il avoit de plus à représenter que ce » sujet lui étoit recommandé par des personnes » de la plus haute qualité du royaume, qui l'a-

» voient instamment prié d'engager l'Académie
» d'accorder à cet aspirant, à leur considération, la
» faveur dont il avoit besoin ; et qu'en son parti-
» culier il se tiendroit très redevable de ce qu'elle
» voudroit bien marquer d'égards pour la prière
» qu'il lui faisoit en cet instant. » Ce discours fit
d'autant plus de peine à la compagnie qu'il n'é-
toit pas moins poli que pressant, et qu'il la met-
toit dans la fâcheuse extrémité ou de déplaire à
son chef ou de se manquer capitalement et se dé-
grader sans retour. Elle ne balança pas un instant
sur le parti qu'elle avoit à prendre ; celui du de-
voir l'emporta d'un sentiment unanime et inté-
rieur, car le silence subsistoit toujours. Cepen-
dant, les fèves pour ballotter furent distribuées,
scrutinées et recueillies. Il ne s'en trouva de blan-
ches que celles qu'avoient mises en la boîte M. Ra-
tabon et ses assistants. L'événement avoit certai-
nement de quoi le piquer ; néanmoins, il se posséda
assez pour faire bonne contenance, et il se contenta
de dire froidement aux siens : « qu'ils voyoient
» que la faveur de ce qu'il y avoit de plus grand
» dans le royaume ne suffisoit point pour procurer
» l'entrée en l'Académie, et qu'il étoit fort aise qu'ils
» en eussent été les témoins. » L'issue qu'eut cette
première tentative le rebuta pour toujours d'en
faire de semblables. Elle n'eût pas tardé d'en es-
suyer bien d'autres sans cette mâle vigueur avec

laquelle l'Académie osa s'opposer à celle-ci. Le premier coup d'œil de ce danger avoit suffi à chacun des membres en particulier pour préférer le devoir à tout, tant ce corps étoit alors composé dignement.

Sa réputation augmenta si fort de jour en jour, et ses exercices étoient suivis avec tant d'empressement qu'il ne lui fut pas possible de s'accommoder plus long-temps de l'étroite et incommode demeure des galeries du Louvre. Il se trouva directement vis-à-vis un grand atelier, dépendant du roi, et lequel avoit été occupé pendant quelque temps par une fabrique de tapisseries de haute lisse. Cette manufacture étoit tombée par le décès de Pierre du Bourg, qui en avoit été l'entrepreneur, et l'atelier étoit vacant. L'Académie fit ses diligences pour en être pourvue en échange de son logement actuel, et obtint sa demande. M. Ratabon l'aida dans cette poursuite avec toutes les apparences de cette bonne volonté qu'il lui avoit fait paroître précédemment, et y mit toutes les façons qui lui en pouvoient faire attribuer le succès. Il se réserva, comme à son ordinaire, la rédaction du brevet, et c'est là qu'il lui fit sentir le souvenir qu'il conservoit de l'aventure de l'aspirant. La tournure qu'il donna à ce brevet fit perdre à l'Académie les deux mille livres que l'autre lui avoit assurées à tout événement, et pour em-

pêcher qu'elle se mît à réclamer là contre, o
lui fit envisager en perspective, dans le cas
le roi vînt à reprendre cet atelier, dit de du Bo
pour y rétablir une manufacture de tapisse
tout cela énoncé d'une manière si entortillée
l'on voyoit parfaitement que l'expédition du
veau don ne partoit pas d'une main amie. La c
pagnie reçut le brevet de celle de M. Errar
qui M. Ratabon l'avoit remis tout signé et ém
de son visa, avec charge de le faire passer jus
elle, avec les témoignages les plus amples et
plus affectueux de son zèle et de sa bienveilla
pour tout ce qui la pouvoit intéresser ou lui f
plaisir. Le brevet étoit du 26 mars 1657, le
de M. Ratabon du 13 avril suivant.

L'Académie prit très sagement le parti de d
simuler ce que ce brevet pouvoit avoir pour
de défavorable ou de scabreux, et d'aller en ava
sans se détourner, pour s'établir dans sa nouve
demeure. Elle étoit très spacieuse et parfaitem
bien éclairée, mais elle étoit dépourvue de tou
commodités. La compagnie étoit autorisée, par
nouveau brevet, à s'y arranger, à dresser tel
cloisons, et à faire faire tels accommodements q
seroient nécessaires. Mais aussi étoit-ce là tou
Ces ajustements se devoient faire à ses frais. L'e
barras ne fut pas médiocre. Les moyens, pour
coup, lui manquoient, et les ressources étoie

sées absolument. En attendant qu'elle pût ver à se retourner ou à amasser quelque peu gent, elle fit, par provision, dresser une lé- cloison d'ais pour séparer seulement le lieu assemblées d'avec celui destiné à l'école du èle. C'étoit l'affaire d'une seule journée ; et, e lendemain, l'on y reprit les exercices, les- s, par ce moyen, n'avoient pas souffert la dre interruption. Le lieu et la saison leur nt tellement favorables qu'ils semblèrent re- e et prendre chaque jour une nouvelle vi- ur. Ce succès, dû pour une grande partie au vel arrangement, demanda que l'on fît des velles démarches de gratitude auprès de ceux i l'on en avoit la principale obligation.

étoit toujours M. le chancelier. Jamais ce ten- père de l'Académie ne laissoit échapper aucune sion de lui faire du bien ; ses bontés l'avoient ouveau aidée et appuyée dans l'obtention de -ci. L'on choisit donc les plus considérables tre les chefs de la compagnie, pour aller as- r ce généreux bienfaiteur des sentiments de ect et de reconnoissance du corps académique, endre compte de l'état de ses arrangements es progrès de ses exercices, et lui présen- comme les fruits de ces progrès, quatre bas- fs modelés en terre, mais dorés à fond, et qui nent d'une très bonne main. Les députés et leur

présent, conduits, comme ils l'étoient, par M. Le Brun, ne pouvoient manquer d'être bien reçus. Aussi le furent-ils le plus agréablement du monde.

C'eût été manquer à M. Ratabon, ou du moins à la place qu'il tenoit à la tête des arts, que de lui dénier un remerciement public à ce même sujet. L'Académie étoit bien éloignée de vouloir jamais se trouver avec lui en faute réelle. Elle chargea donc les mêmes députés de lui aller rendre ses devoirs, et, pour marque de sa reconnoissance, de lui présenter un fort beau tableau. Cette députation parut faire plaisir à M. Ratabon. Il la renvoya comblée de politesses et d'honneurs.

Le fonds de deniers qu'amassoit l'Académie grossit cependant peu à peu. Il s'accrut bientôt après d'un secours casuel et inopiné qui ne pouvoit venir plus à propos. Plusieurs sujets très habiles et de bon lieu se présentèrent coup sur coup pour être reçus à l'Académie, et en furent jugés dignes. Chacun d'eux contribua volontairement à l'objet en question une somme de cent livres. Il en étoit échu cinq cents pour une demi-année de la pension dont jouissoit l'Académie, et que M. le surintendant lui fit toucher presque en même temps. Le tout rassemblé la mit en état de pourvoir aux ajustements indispensablement requis dans son logement actuel. Elle jugea à propos de charger M. Errard de la conduite des plans et devis à faire

pour ces ajustements. C'étoit le moyen d'engager M. Ratabon, par l'amitié qu'il lui portoit, d'en favoriser l'exécution, ou du moins de ne la point traverser. M. Errard s'acquitta de cette commission en homme entendu et habile qu'il étoit, et en fit son rapport à la compagnie assemblée. Elle approuva son projet sans y rien changer. Ce projet consistoit à ménager par bas un lieu spacieux pour l'école du modèle; une autre pièce, moins grande, pour y faire les leçons de géométrie, de perspective et d'anatomie, et un petit logement pour l'huissier ou concierge de l'Académie; un grand et assez bel escalier séparoit l'école principale de ces autres endroits, et conduisoit à une salle haute, vaste et bien percée, et telle qu'il convenoit qu'elle fût pour pouvoir y tenir les assemblées. L'ouvrage fut mis à fin en fort peu de temps et avec une entente et une économie qui firent honneur à M. Errard. L'on meubla aussi la grande salle d'une façon convenable, et la moins dispendieuse pourtant que faire se put. Tout cela arrangé et en état, l'Académie se trouva dans une situation dont elle ne souhaitoit plus que la durée pour être au comble de ses vœux.

Les lettres de provisions, qui qualifioient les académiciens de l'institution primitive, avoient toutes été expédiées au nom de M. de Charmois, chef de l'Académie. Cette formule, établie par le

dernier article des statuts de 1648, avoit été abrogée par l'article 13 des statuts de 1654, où il avoit été déterminé que les provisions pour admettre dans le corps académique ceux qui en auroient été jugés capables émaneroient purement de l'Académie, et seroient intitulées de son nom, et, de plus, qu'elles seroient signées du directeur, du recteur en quartier, et du professeur en mois, scellées du sceau de l'Académie et contresignées par le secrétaire.

Rien de plus convenable que cette nouvelle disposition. En supprimant ainsi ce caractère de restriction dont la formule précédente sembloit noter et amoindrir l'autorité et la liberté de l'Académie, elle lui restituoit l'une et l'autre dans cette plénitude parfaite qui fixe le respect et la considération. Aussi avoit-elle été reçue par tout le corps académique avec un très sincère applaudissement. L'on n'en demeura pas même à cette approbation par rapport à l'avenir. L'on crut qu'en laissant subsister les lettres de la première époque, on donneroit lieu à une bigarrure messéante et susceptible d'inconvénients faciles à concevoir. Sur cela l'on arrêta, dans une assemblée générale, que toutes ces lettres seroient rapportées par ceux qui en avoient été pourvus, pour être annulées, et qu'il leur en seroit, en échange, délivré d'autres dressées selon la formule nouvelle, le tout

sans frais. Cette uniformité parut si nécessaire à l'assemblée qu'elle imposa la peine de déchéance de la qualité d'académicien à ceux qui refuseroient d'y acquiescer ou qui manqueroient de se mettre en règle sur ce point.

Aussitôt l'on vit tous les anciens membres de l'Académie, tant officiers que simples académiciens, se présenter avec une espèce d'émulation pour satisfaire à cet arrêté. En très peu de temps, la conversion prescrite se trouva consommée sur toutes les lettres qui étoient dans ce cas, hormis sur celles du seul M. Bosse, celui-là même dont il a déjà été fait mention dans ces mémoires. Il sera bon de se rappeler ici ce qu'on y a vu, à l'occasion de l'expédition de ces lettres, employer de sa part de subtilité et d'affectation.

Cet homme, naturellement inquiet et soupçonneux, s'étoit mis en tête qu'en exposant ses lettres au renouvellement ordonné, il couroit risque d'y voir retrancher quelques-unes de ces expressions chéries qu'il avoit avec tant de manége su y faire ajouter dans le temps. Les projets, qu'il n'avoit cessé de bâtir sur ces expressions, l'attachoient aux lettres où elles étoient employées comme à des titres d'où auroient dépendu son honneur et sa fortune. Ainsi il prit le parti de ne s'en point dessaisir, quelque chose qui lui en pût arriver. Un autre foible qu'il avoit, c'étoit

d'aimer à se singulariser et à faire parade de son habileté, à se démêler des embarras qu'il sembloit quelquefois se susciter pour cela tout exprès ; on le connoissoit sur ce pied-là dans l'Académie, et l'on y regarda d'abord cette affectation de se soustraire à la règle générale comme l'une de ses boutades ordinaires, et lesquelles avec lui sembloient devoir être moins tirées à conséquence qu'avec d'autres. L'on y étoit si las d'ailleurs de contester et de réprimer, que l'on éloignoit avec un soin extrême tout ce qui pouvoit y conduire ou en approcher. Ce fut à cette disposition où se trouvèrent les esprits que M. Bosse dut principalement la longue impunité de ses déportements extraordinaires et séditieux. Trois années presque entières s'écoulèrent en cet état, pendant lesquelles l'Académie essaya de le ramener par des exhortations amiables. Rien ne fut capable de le démouvoir de ce ridicule entêtement.

Peut-être qu'elle se fût abstenue bien plus longtemps encore d'agir, comme elle fit au bout de ce temps, pour faire cesser cette choquante irrégularité, sans l'abus qu'il entreprit d'en faire et qui devint à la fin absolument intolérable. Non content de se vanter hautement, et à tous propos, de sa désobéissance, et de parler avec un mépris scandaleux du pouvoir qu'avoit l'Académie de le réduire, il se mit à vouloir réaliser les bizarres et

folles prétentions qu'il méditoit de longue main. Fondées sur cette expression extorquée, qui se trouvoit dans ses lettres, qu'il avoit professé la perspective et ses dépendances, elles ne le portoient à rien moins, ces prétentions, qu'à s'arroger une supériorité d'enseignement sur toutes les parties de l'art sans exception. La chaleur avec laquelle il produisit et voulut faire passer cette chimère, força l'Académie de le repousser avec fermeté. Cette résistance, toute raisonnable qu'elle étoit, le mit dans une espèce de fureur. Il s'en prit à toute la compagnie en général, et à chacun de ses membres en particulier, et alloit partout, les invectivant par des propos les plus aigres et les plus outrés; il inonda le public de libelles imprimés et très injurieux contre les principaux de l'Académie et singulièrement offensants à M. Ratabon. Celui-ci, indigné et outré d'une telle conduite, résolut de réduire sans plus différer, ou de châtier, ce réfractaire opiniâtre et violent. Il ne remit pas plus loin l'exécution de ce dessein qu'à l'assemblée la plus prochaine, et qui se tint peu de jours après.

Les excès où se livroit l'impétueux Bosse ne l'empêchoient pas d'assister à toutes nos assemblées aussi régulièrement comme s'il n'eût eu rien à se reprocher ni à appréhender. Ayant donc pris sa place dans celle dont il s'agit ici, M. Ratabon

l'interpella et le somma de satisfaire dans le jour au résultat académique touchant le renouvellement des lettres de provisions et sous les peines portées par le même résultat. Bosse, avec un air d'audace et de mépris, répondit que personne ne l'obligeroit à rapporter les lettres qu'il avoit acquises à juste titre et dont il étoit en possession incontestable. La hauteur de ce refus enflamma M. le surintendant d'une colère soudaine, dans laquelle il lui échappa un trait extrêmement inconsidéré, et qui frappa l'Académie d'une manière bien plus sensible que tout ce que les écarts du sieur Bosse pouvoient avoir pour elle d'insoutenable et de piquant. « J'enverrois plutôt, » lui dit-il plein d'émotion, « toute l'Académie au Pré-aux-Clercs, que » de souffrir qu'elle vous dispensât plus long- » temps de cette soumission. »

Tous les cœurs furent saisis au même instant de cette étrange saillie, et tous les visages se couvrirent d'une morne perplexité. M. Ratabon avoit l'esprit trop pénétrant pour être le dernier à s'apercevoir de l'inconvénient où il venoit de tomber et l'avoit trop adroit pour ne point chercher à y parer à l'heure même. Il connoissoit l'extrême délicatesse de l'Académie sur le point de cette noble liberté qu'elle regardoit comme son essence et sa gloire, et savoit que le ton de domination dont il venoit d'user, s'il n'en amortissoit la

première impression, alloit causer un soulèvement général. Il se replia donc avec tant de souplesse, éleva si haut l'autorité et la dignité académiques, et répara sa faute avec tant d'habileté et de grâce, qu'imperceptiblement l'assemblée rentra dans son assiette ordinaire. Elle se termina tout uniment par l'expédition de quelques affaires courantes. L'on évita de revenir à celle du sieur Bosse, dans l'appréhension qu'il ne cherchât à remettre les esprits en effervescence pour se sauver à travers de quelque nouvel incident.

Celui que le hasard venoit de faire naître avoit pour lui cet avantage qu'il lui donna le temps de se retourner, et, s'il eût voulu en profiter, de sortir d'affaire avec honneur. Car telle étoit l'invincible bonté de l'Académie qu'elle voulut bien condescendre, pour conserver la paix, à renouveler les lettres en question sans y faire aucun changement, et s'y engager formellement. Deux illustres académiciens, amis intimes du sieur Bosse de tous temps, voulurent bien lui en donner les assurances les plus précises de la part de la compagnie. Sous cette parole expresse ils n'exigèrent de lui que le rapport volontaire de ses lettres conformément au résultat. Un refus farouche et dur fut tout ce que leur valut cette démarche d'amitié. Ils ne se rebutèrent pas encore, s'imaginant que ce refus pouvoit provenir d'un reste de défiance tou

chant le sort de ses lettres, quand une fois elles seroient sorties de ses mains ; ils s'offrirent de garantir, en leur propre et privé nom, l'engagement qu'ils lui proposoient au nom de la compagnie. Il rejeta leur offre avec les dernières marques de mépris et d'emportement. Ainsi, il ne leur resta plus d'autre parti à prendre que d'abandonner cet insensé à sa propre fureur.

Il n'en usa guère plus décemment ni plus raisonnablement dans nos assemblées. Dans celles où il assistoit ce n'étoient, de sa part, que pointillages, qu'altercations et qu'excès ; il s'oublia tellement dans une des dernières où il se trouva, qu'il donna, aux officiers de l'Académie, un démenti formel, sur un fait prouvé par les actes conservés dans nos registres, et sur d'autres vérités non moins avérées et qu'il nioit avec exécration ; il s'absenta d'une autre assemblée tout exprès pour y envoyer un libelle fort incivil et très mordant. L'émotion qu'y produisit ce libelle fit souvenir de la démarche de conciliation que s'étoient chargés de faire les deux députés amis du sieur Bosse. La compagnie les requit d'en faire le rapport. Le compte naïf qu'ils rendirent de tout ce qui s'étoit passé dans cette entrevue remplit l'assemblée de la plus vive indignation.

M. Le Brun, qui y présidoit, proposa que, sans autre délai, l'Académie procédât contre une con-

duite d'une si pernicieuse conséquence, suivant la rigueur des règlements. Tous les membres de cette assemblée se montrèrent prêts à se ranger du même avis. Il prit en gré au seul M. Bourdon de venir au secours du réfractaire, de demander que l'on usât encore envers lui de quelque indulgence et que l'on tâchât de le ramener par la douceur. M. Le Brun lui représenta combien, après ce qu'il venoit d'entendre lui-même, le mal étoit parvenu à son comble, le peu de succès qu'il y avoit désormais à attendre de procédés amiables et combien l'honneur et l'autorité de l'Académie se trouvoient compromis à force de multiplier ainsi les tentatives et les délais. Les autres officiers de l'Académie renchérirent encore sur ces réflexions et insistèrent fortement sur la nécessité de mettre fin à tout ce scandaleux tracas. Leur sentiment déplut à M. Bourdon; contre son ordinaire, il le repoussa avec humeur, et, en se fâchant de plus en plus, lâcha quelques expressions aigres et choquantes qui portèrent particulièrement sur M. Le Brun. Celui-ci les releva aussitôt et peut-être un peu trop vertement. Sur quoi querelle en forme, et paroles assez vives de part et d'autre, qui n'eussent pas manqué de s'échauffer encore sans la sage entremise de quelques collègues estimés et aimés des deux contendants, dont la prudence rompit le cours de ce débat. L'assemblée se rompit

d'elle-même et le sieur Bosse, par ce second incident, gagna encore un nouveau répit, duquel il ne profita pas mieux que du précédent.

La brouillerie de deux hommes du mérite et de la réputation de MM. Le Brun et Bourdon ne pouvoit subsister sans porter un préjudice notable aux affaires de l'Académie. Aussi la compagnie n'oublia-t-elle rien pour la faire cesser. Elle députa ce qu'il y avoit parmi elle de plus capable et de plus liant pour travailler à la réconciliation de ces deux hommes capitaux. La négociation ne fut pas difficile à être conduite à bien. Ils étoient prévenus l'un pour l'autre d'une estime sincère et parfaite. Tous deux étoient animés d'un véritable esprit d'union et de paix; et si ce n'étoit pas avec la même élévation de sentiments, c'étoit du moins avec des intentions d'une égale droiture et d'une égale pureté. Et telle étoit la suavité, la politesse de leurs mœurs que, pour se rapprocher l'un de l'autre, chacun de son côté étoit disposé à faire le premier pas. L'entremise des députés se réduisit ainsi aux plus simples démarches usitées en occurrence semblable. Un généreux oubli fut réciproquement proposé pour toute condition de raccommodement. Un embrassement loyal et fraternel y mit le sceau et termina ce démêlé pour toujours. L'Académie compta parmi ses jours heureux celui qui lui ramena ces deux grands hommes, qu'ave

raison elle regardoit comme deux de ses plus illustres et plus solides soutiens. Elle n'eut pas cependant, durant les premiers mois qui suivirent ce raccommodement, la satisfaction complète de les voir reprendre leur ancienne assiduité. Il resta dans chacun d'eux quelque éloignement pour les assemblées, ou plutôt pour les occasions de tout nouveau débat. Peu à peu ces impressions de prudence firent place aux mouvements de leur zèle ordinaire qui leur firent reprendre leur train accoutumé.

La confusion tomba enfin sur l'auteur de tous ces derniers désordres par le jugement solennel que l'Académie, après bien d'autres tracas encore, se trouva forcée de rendre contre le séditieux et irréductible Bosse. Ce jugement, délibéré et arrêté en une assemblée générale expressément convoquée pour cet effet, destitua ce réfractaire de la qualité d'académicien, avec privation de tous les honneurs, prérogatives, priviléges et droits y attachés, et de plus annula les lettres de provisions à lui accordées ci-devant ; révoqua tous autres actes qui avoient pu être faits en sa faveur, les déclarant comme non avenus, et ordonna qu'il ne seroit plus reçu en l'Académie ni lu en ses assemblées aucun mémoire ni écrit du sieur Bosse ni aucune autre production venant de sa part directement ou indirectement. Quelque soin qu'il se fût

toujours donné et de quelque souplesse qu'il eût usé pour circonvenir plusieurs des plus accrédités d'entre nos académiciens, et les intéresser dans ce qu'il appeloit la justice de sa cause, aucun d'eux n'osa, en cette occasion, se porter son défenseur ni même intercéder pour lui, et, frappé ainsi d'un abandon absolu et général, sa condamnation fut conclue et ordonnée tout d'une voix.

En expulsant de la sorte ce membre turbulent et contentieux, et en fermant tout accès à ses bilieux et impudents écrits, l'Académie se délivra sans retour de cette longue suite de troubles journaliers qu'elle avoit vus succéder à ceux de la jonction et qui n'avoient cessé de l'agiter depuis. Elle rentra aussitôt dans cette pleine et constante tranquillité, dont, par un véritable excès de bonté, elle ne s'étoit privée que durant trop de temps ; car, pour les entreprises que le dépit et la haine de Bosse lui firent former au dehors, elle ne crut pas devoir y faire la moindre attention. Il les poussa assez loin cependant pour obliger la Cour d'en prendre connoissance et de les réprimer par un arrêt du conseil d'en haut, ainsi qu'il sera expliqué ci-après. Mais elle les regardoit comme hors de portée désormais de pouvoir donner atteinte à cette paix intérieure dont elle jouissoit; et, saisie de cet objet de sa prédilection, elle ne connoissoit plus d'autre sollicitude que celle d'en

tirer tous les fruits qu'elle avoit lieu d'en attendre, et qui la lui rendoient si singulièrement recommandable et précieuse.

C'étoit à l'école académique à cultiver surtout et àfaire éclore ces fruits. Quoique, grâce à la sage et tendre vigilance de ses chefs, elle se fût assez peu ressentie des longues tracasseries de Bosse, il est certain, toutefois, qu'elle parut acquérir tout une autre valeur depuis que ces mêmes chefs en purent suivre et diriger les exercices sans trouble et sans distraction. Les progrès étonnants de ces exercices frappèrent jusqu'aux citoyens les plus indifférents sur l'état des beaux-arts, et accrurent d'autant la considération où étoit le corps académique et à la ville et à la Cour. Par tout le bien qu'on lui voyoit produire, et par tout ce que l'on voyoit éclater dans sa conduite de concorde, de candeur, de sagesse et de probité, cette considération prit tellement le dessus dans tous les esprits, que la maîtrise s'y rendit enfin comme les autres. Ses suppôts ne regardèrent plus l'Académie qu'avec vénération et avec respect. Dans la plupart des différends et des procès qui survenoient entre eux, ils recouroient à elle pour être secourus et réglés ; ils lui adressoient leurs remontrances ; ils lui exposoient leurs griefs. Ceux d'entre eux qui étoient assez gens de bien pour n'invoquer que les plus pures règles de l'équité, se soumettoient à

son arbitrage et à ses décisions, et ne manquoient jamais d'acquiescer à ses jugements. Ce changement, si honorable à tous égards pour l'Académie et même pour la maîtrise, ne s'étendit pas cependant jusqu'à ces anciens chicaneurs qui dominoient toujours la jurande. Les causes qui l'avoient produit étoient impuissantes pour eux : ils persistèrent dans leur dépravation, mais ne la tournèrent plus que contre leur propre société. L'Académie, pleinement dégagée d'avec eux, ne prit plus aucune part à leurs déportements.

Pendant que tout ceci se passoit de la sorte, M. le chancelier avoit fait accommoder et très richement orner un appartement dans son hôtel, rue de Grenelle. C'étoit M. Le Brun qui avoit conduit l'ouvrage et en avoit ordonné les embellissements. Toujours plein d'attention comme il l'étoit et pour sa compagnie et pour son illustre protecteur, il avoit ménagé exprès six places d'une grandeur raisonnable pour la mettre à portée de lui faire sa cour. Il lui fit part de cette idée dans une assemblée particulière. Chacun y applaudit, et tout de suite on délibéra sur les moyens de la mettre à exécution. Et, parce que M. Le Brun ne pouvoit suivre cette affaire par lui-même, attendu les occupations très instantes qu'il avoit pour le service du roi, la compagnie crut qu'elle en pouvoit confier le soin à M. Errard. Elle le pria donc

d'aller voir les places en question à l'hôtel de M. le chancelier, et de résoudre ce qu'il y auroit à faire pour les remplir de la manière la plus convenable. M. Errard accepta la commission avec joie. Il ne haïssoit pas de se produire, et étoit charmé de trouver l'occasion d'approcher ce grand homme et de s'en faire connoître plus particulièrement. Le choix où il s'arrêta fut une suite de figures symboliques, exécutées sur fond d'or et enrichies d'ornements dans le goût des grotesques de Raphaël et relatifs aux sujets. Par ses soins et sa diligence, les six tableaux furent achevés assez promptement. Il les fit voir à la compagnie assemblée, qui en fut très satisfaite. Pour en payer les faux frais, elle ordonna une petite contribution générale ; elle députa ensuite M. Errard et quelques autres des plus notables académiciens pour les aller présenter à M. le chancelier, qui les reçut avec de grands témoignages de contentement et de bonté.

Depuis que M. Ratabon s'étoit attiré en pleine assemblée le désagrément de ne pouvoir réduire un homme qui lui étoit aussi inférieur que le fut le sieur Bosse, il avoit beaucoup diminué de cet empressement et de cette assiduité qu'on lui avoit vus d'abord à venir présider la compagnie. Il ne s'étoit plus trouvé dans les assemblées qu'assez rarement. Mais, pour ne rien perdre de l'autorité

qu'il croyoit avoir droit d'y prétendre, même en son absence, il avoit de temps en temps chargé M. Errard d'y proposer ou d'y régler quelques petites affaires en son nom et comme de sa part. Il en avoit usé ainsi pour accoutumer l'Académie peu à peu à cette espèce de vicariat; M. Errard, son favori et sa créature, l'avoit secondé dans ce projet par caractère et par goût bien plus encore que par déférence. S'étant donc insensiblement impatronisé dans l'administration des affaires, il s'étoit mis à primer, trancher, régler et agir en toute occasion en vrai chef indépendant et maître de l'Académie, en en faisant et en s'en attribuant les honneurs, et en la réduisant entièrement à sa discrétion. Le gros de la compagnie n'avoit commencé à s'apercevoir de cette entreprise que lorsqu'il n'avoit plus été temps de la rompre à moins d'en venir à un grand éclat. Outre que c'étoit la chose du monde où elle répugnoit le plus, elle n'ignoroit pas le peu d'assurance qu'il y avoit pour elle de pouvoir prendre ce parti avec quelque succès.

M. Le Brun, plus clairvoyant, avoit démêlé d'assez bonne heure le but secret de toute cette manœuvre de M. Errard; mais, comme celui-ci avoit eu l'adresse d'attendre, pour la faire jouer en plein, le quartier d'exercice de son rectorat, afin de pouvoir, en cas d'opposition, se retrancher

dans l'autorité dont il étoit alors revêtu de droit, il eût été contre la bienséance et partant très imprudent de l'attaquer pendant ce temps. Le complot de conserver cette même autorité après l'expiration de ce terme, sous l'ombre de celle de M. le surintendant, seroit devenu de plus difficile exécution vis-à-vis un homme du courage, du zèle et de la capacité de M. Le Brun; l'on y ajouta donc celui de le mettre hors de combat en l'éloignant de l'Académie. Pour cet effet, on s'appliqua à lui manquer toutes les fois qu'on le pouvoit sans blesser les autres, et à lui donner tous les petits mécontentements capables de piquer un homme qui se sentoit et étoit aussi bien fondé qu'il l'étoit à se sentir. La ruse produisit son effet : M. Le Brun, indigné de cet odieux et bas manége, s'en mit à couvert par la retraite. C'étoit tout ce que l'on vouloit. Il y parut assez par la conduite que l'on tint à cette occasion. L'honneur et la reconnoissance dus à un homme si considérable, qui avoit tant mérité de l'Académie, demandoient du moins que l'on fît quelque démarche de politesse pour l'y rappeler. L'on n'en fit rien. Les autres, sans s'en émouvoir, et sans faire semblant de rien, ne songèrent plus qu'à ſortifier le plan de ce nouveau gouvernement.

Malheureusement pour l'Académie, les choses allèrent bien plus loin encore peu de temps après,

et se dérangèrent à un point qui parut alors être sans remède et sans retour. Un incident, qui sembloit d'abord n'avoir rien de commun avec ce qui venoit de se passer avec M. Le Brun à l'Académie, le força en quelque sorte à les porter à la dernière extrémité. L'image naïve qu'offre cet incident du goût et des connoissances qu'eurent dans ce temps nos princes des bâtiments sur le fait de ces beaux-arts si bizarrement asservis à leur impérieuse domination, mérite bien qu'on l'explique ici avec quelque détail.

La Reine Mère avoit ordonné que l'on ornât et que l'on embellît de tout ce que l'art pouvoit avoir de plus exquis et de plus recherché le pavillon de la petite galerie du Louvre qui touchoit à l'appartement du roi. Comme surintendant et ordonnateur en cette partie, M. Ratabon avoit été chargé de la dispensation de ce travail. Quoique pour une entreprise de cette nature il y eût une distance infinie entre le génie et les talents de M. Errard, l'amitié de ce supérieur pour celui-ci avoit voulu lui procurer l'honneur d'une espèce de concurrence. A la vérité il avoit eu assez de pudeur pour ne pas étendre cette concurrence jusqu'à l'invention des sujets principaux et de ce qu'on appelle des tableaux d'histoire. Par un tour de finesse assez mal conçu, il les avoit réservés sans partage à M. Le Brun, et en même

temps il avoit fait entendre qu'il vouloit consulter plus d'un de nos habiles gens sur la décoration et les accompagnements de peinture, sculpture et dorure, dont il conviendroit de relever ces sujets; et, sous prétexte de confier à M. Errard l'exécution et la conduite de la partie des ornements, il lui avoit demandé, tout comme à M. Le Brun, un dessin de la disposition et de la distribution générale du tout. Cette petite misère avoit paru si pitoyable à nos illustres, qu'ils avoient su un gré infini à M. Le Brun de la noble indifférence avec laquelle il avoit passé par dessus pour ne s'occuper que du soin d'arrêter et de traiter son sujet d'une manière digne de lui.

Avec cette abondance et cette grandeur de génie et d'idées qu'il possédoit comme exclusivement, il avoit commencé par l'embrasser dans sa totalité. Il en avoit placé le trait dominant dans la coupole du pavillon, comme au centre de sa composition, et en avoit disposé les parties auxiliaires et accessoires avec tant d'art, de goût, de discernement, que toutes, jusqu'au moindre petit ornement, étoient dans une correspondance et une relation nécessaire avec la pensée supérieure, et que chacune sembloit ajouter à l'unité et à l'harmonie du tout ensemble de ce merveilleux concept. Au jugement des meilleurs connaisseurs, il ne s'étoit jamais rien vu de plus heureusement

imaginé, ni d'une intention plus somptueuse. Messieurs des bâtiments du roi, assemblés pour y prononcer le leur, ne purent lui refuser leur admiration, surtout après que M. Le Brun leur eut fait comprendre cette concordance, si noble et si savante, qu'il avoit établie entre les travaux du peintre et du sculpteur, et de la dorure, et en quoi l'on peut dire qu'il excelloit surtout, et s'étoit surpassé lui-même en cette occasion.

M. Errard lui-même fut contraint de rendre témoignage à cette vérité, et de joindre son approbation à celle de toute l'assemblée. Il s'y étoit rendu un peu plus tard que M. Le Brun, et y entra au plus fort de ce brouha de ravissement qu'y causa la superbe production de ce grand homme. Quelque avantage qu'il cherchât à prendre sur lui du côté de l'intrigue et de la passion de dominer, il avoit trop d'esprit pour ne pas sentir combien l'autre lui étoit supérieur du côté du talent; du moins en envisagea-t-il ce moment critique comme une leçon frappante, à juger par le parti qu'il prit tout-à-coup d'éviter le compromis; ainsi il commença par cacher avec soin le dessin qu'il avoit apporté. Les louanges un peu ralenties sur le chapitre de l'autre, la compagnie lui demanda à voir le sien; il s'excusa de le lui présenter, sur ce que celui de M. Le Brun embrassoit et comprenoit tout et d'une manière aussi

satisfaisante que merveilleuse, et qu'ainsi le sien ne pouvoit plus être d'aucune utilité. M. Ratabon reconnut alors la faute qu'il avoit faite pour les intérêts de son favori de l'exposer à un tel échec, et songea aussitôt à la réparer par un tour digne de lui. Il pressa tant et si fort pour que l'on examinât aussi les dessins de M. Errard, que celui-ci, obligé de céder à l'empressement de son Mécène, étala à son tour sa composition sur le bureau. C'était une distribution par compartiments, toute des plus triviales et des plus insipides, et où étoient laissés de grands vides destinés à être remplis par M. Le Brun. Le promoteur de ce dessin ne manqua pas de le trouver aussi d'une grande beauté et d'accueillir son auteur avec les éloges les mieux assaisonnés; il avoit ses raisons. Ses acolytes, ou par complaisance ou autrement, firent un léger chorus de louanges vagues et banales; c'étoit tout ce qu'il leur demandoit pour aller à son but.

Le résultat de cette petite manigance fut qu'on arrêta que les dessins seroient tous deux portés à la reine par M. le surintendant, afin que sa majesté pût avoir à choisir, ce qui d'ailleurs étoit juste, etc. Délié et avantageux comme il l'étoit, il ne lui fut pas difficile de faire pencher le choix du côté où il s'étoit fait un si faux et méprisable point d'honneur de le faire tomber. Après tout ce qui

venoit de se passer, M. Le Brun ne put regarder cette chute que comme une insulte personnelle et préméditée. Le déplaisir qu'il en conçut, encore qu'il eût le cœur trop haut pour n'en rien laisser voir au dehors, le détermina à renoncer à l'ouvrage qui y avoit donné lieu. Il trouva tant de prétextes pour ne le point commencer, qu'à la fin on se lassa et se rebuta, et que tout le projet fut abandonné. Ainsi par un aussi aveugle et un aussi misérable intérêt, le public se vit privé d'un des plus beaux monuments du rare et sublime savoir de celui de tous nos peintres français qui peut-être a fait le plus d'honneur à sa nation et aux arts.

L'indisposition qui lui en resta contre les deux auteurs de ce procédé, jointe à celle qu'il nourrissoit depuis longtemps par rapport à l'asservissement où ils travailloient à mettre l'Académie, le déterminèrent enfin à rompre ouvertement avec eux; sa sévérité sur cela alla si loin, qu'il crut devoir s'interdire jusqu'aux occasions qui pourroient l'entraîner en leur compagnie malgré lui. Il crut que la garde des sceaux académiques, attachée à sa qualité de chancelier, étoit susceptible d'en faire naître ou d'inopinées ou d'inévitables, et ne balança plus de ce moment de s'en débarrasser; c'étoit peut être en user un peu durement envers une société où il étoit estimé et

respecté généralement, même par ceux des membres qui ployoient sous la main des usurpateurs, et de laquelle il n'avoit d'autre sujet de se plaindre que cette faiblesse dont elle étoit la première victime. Il n'envisagea pas les choses sous cet aspect; il crut que l'impuissance où il se voyoit d'empêcher le mal le justifieroit suffisamment auprès d'elle, s'il quittoit une vaine ombre d'autorité, laquelle, en l'état où étoient les choses, il ne pouvoit retenir sans une espèce de déshonneur. Quoi qu'il en fût, il abdiqua en bonne forme les fonctions du chancelariat et en remit les marques entre les mains de M. Ratabon.

En se retirant ainsi de l'Académie, avec si peu d'espérance d'y retourner jamais, son antagoniste, loin de se montrer sensible à l'irréparable perte qu'elle faisoit, ne paroissoit occupé qu'à faire oublier cette perte et à se maintenir dans sa basse et messéante usurpation. Il étoit à craindre que les exercices publics ne reçussent un déchet notable de la privation à demeure des inspirations et des secours de ce grand homme, à qui ils devoient leur naissance et presque tous les progrès. M. Errard, qui sentit bien que leur chute ne manqueroit pas de lui être imputée et d'entraîner par contrecoup le déraisonnable pouvoir qu'il s'arrogeoit, avoit pris toutes sortes de mesures dès le temps même qu'il s'étoit mis à indisposer et

à dégoûter M. Le Brun, pour les soutenir et les encourager. Ses soins avoient été secondés tout naturellement par l'amour et l'émulation avec lesquels nos professeurs se livroient à cette culture, et avoient eu un succès assez heureux. Il crut cependant les devoir redoubler en cette occasion et procurer à l'école quelque petit éclat nouveau, pour qu'il parût au dehors que l'Académie s'occupoit de cet objet avec plus de zèle encore que du règne de M. Le Brun. De là entre autres ce règlement qu'il fit alors, par lequel il obligeoit tout nouveau professeur entrant en exercice d'inviter les autres officiers de l'Académie d'être présents la première fois qu'il poseroit le modèle. L'air d'apparat que cette assistance devoit donner aux exercices ne pouvoit manquer, au dire de M. Errard, d'avoir cet avantage de les mettre en très grande considération.

Il avoit imaginé d'en tirer un autre de cette assistance, et qui le devoit mener à ses fins par un autre tournant : c'étoit d'en prendre occasion, se trouvant ainsi tous rassemblés, de se voir le verre à la main. Il eut donc l'adresse, contre l'esprit et les dispositions formelles de nos statuts, d'attirer ceux des nôtres qui se trouvèrent présents au premier de ces actes à un petit régal de prétendue amitié et confraternité. Sans doute il avoit compté que la joie du repas et l'apparente cor-

dialité des propos de table lui concilieroient ces cœurs, qu'il ne cherchoit qu'à contrister, et leur feroient perdre de vue les insoutenables attentats qu'il ne cessoit de former contre la commune liberté. Quoiqu'un trop grand fond de mansuétude peut-être les portât depuis longtemps à les endurer sans réclamation, ils pensoient trop bien pour ne pas se refuser à des liaisons qui auroient pu y donner un air d'approbation et de consentement. Ces repas n'eurent donc point de suite. M. Errard s'en consola facilement par la plénitude de cette indolence avec laquelle on le laissa le maître de tout. Sa domination, ne trouvant plus aucun obstacle, n'eut bientôt plus de bornes. Sans référer ni délibérer la plupart du temps, et jamais autrement que par une vaine formalité, il n'admettoit plus d'autres règles dans la décision des affaires, même dans les réceptions et les élections, que les seules règles de sa volonté ou de celle de son patron. Il est vrai qu'il voulut bien encore les envelopper de quelque dehors d'insinuation et d'honnêteté. L'oppression où il retenoit l'Académie n'en fut pas moins complète et en fut peut-être plus dangereuse; elle subsista en cet état l'espace de plusieurs mois.

Le seul homme, pour ainsi dire, de l'Académie, qui fût capable de l'en tirer, et le seul peut-être que M. Errard y redoutoit, fut notre secrétaire,

M. Testelin. D'une sagacité et d'une prudence consommées, il avoit cru devoir se ménager avec l'oppresseur, et se réserver pour un temps plus opportun, où son zèle se pût assurer d'un succès et plus infaillible et plus complet. Cette conduite ne l'avoit point empêché de cultiver ouvertement l'amitié tendre et sincère qui avoit été de tout temps entre lui et M. Le Brun. De l'en blâmer le moins du monde, M. Errard avoit l'esprit trop rusé pour commettre une telle faute; c'eût été, dès l'entrée, détruire dans la compagnie la bonne opinion qu'il lui importoit qu'elle eût de ses sentiments; aussi ne parloit-il que du surcroît d'estime que lui donnoient pour M. Testelin ceux qu'il faisoit paroître en cette occasion. Presque toujours cette phrase n'est que de style dans le cas en question; elle ne pouvoit manquer de l'être ici. M. Errard connoissoit et craignoit trop l'esprit et le mérite de ces deux illustres amis pour applaudir de bon cœur à l'intimité de leur liaison, et prendre en bonne part l'assiduité constante que montroit M. Testelin à l'entretenir et la resserrer. Au contraire, il en conçut pour lui une forte aversion qui ne lui échappa d'abord que peu à peu, et qu'il manifesta davantage, à mesure qu'il se crut assez fort pour le pouvoir mater impunément. Il ne se contenta pas d'en user avec lui comme il l'avoit fait avec M. Le Brun, et de le

chicaner et le tracasser à tout propos ; il lui suscita M. Ratabon, qui lui chercha querelle et entreprit de le traiter fort désobligeamment ; enfin il n'oublia rien pour se débarrasser aussi de cet homme recommandable et se rendre entièrement maître du terrain.

L'on eût dit qu'il avoit fallu à M. Testelin d'être poussé aussi rudement pour s'éveiller sur les maux du corps académique, et pour songer efficacement à y remédier; car ce ne fut proprement qu'après avoir laissé monter ces excès à leur dernier période qu'il commença à agir auprès de M. Le Brun avec cette vigueur qui entraîne toujours le succès, et à lui toucher le cœur sur la situation d'un établissement, jadis l'objet de sa plus chère sollicitude et constamment celui de ses plus tendres vœux. Il n'y avoit guère que cet homme incomparable qui pût rendre à cet établissement toute sa première indépendance et sa première splendeur. L'entreprise étoit digne de son courage et de sa générosité; son cœur y souscrivit avec transport et sacrifioit au présent danger de l'Académie tout ressentiment personnel. La seule difficulté qui l'arrêtoit étoit de ne savoir par où s'y prendre pour entrer en lice. Après une démarche aussi marquée et aussi décisive que celle qui avoit signalé sa retraite, il ne pouvoit avec honneur se remontrer à l'Académie qu'en vertu d'une déter-

mination supérieure ou par quelque événement extraordinaire. La détermination ne se pouvoit guère espérer tant que M. Ratabon seroit à la tête des bâtiments. L'on convint donc qu'il falloit de nécessité s'en remettre au sort d'un événement.

Cet événement arriva plus tôt qu'on ne paraissoit avoir eu lieu de s'y attendre. M. le cardinal Mazarin mourut le 9 mars 1661. La qualité de protecteur de l'Académie, qui lui avoit été déférée, en 1655, par le conseil et sur la démission de M. le chancelier, devoit indispensablement lui être reportée par l'Académie, afin qu'il reprît de dessus elle le premier rang dont il avoit bien voulu descendre alors pour l'obliger; ceux qui étoient à la tête de la compagnie, et qui la dominoient, savoient trop combien il leur importoit de ne la point faire paroître devant M. le chancelier sans être assistés de M. Le Brun. Afin qu'il ne leur manquât point dans ce besoin, ils le firent inviter à cette démarche par une députation qu'ils eurent l'attention de composer de ses meilleurs amis. Il se fit honneur de la circonstance, et se remit, par là, dans le train de se retrouver avec la compagnie quand il le jugeroit à propos. M. le chancelier la reçut avec son affabilité et sa bonté ordinaires, caressa beaucoup M. Le Brun, accepta le protectorat qui faisoit l'objet de cette démarche de l'Académie, laquelle ne fournit rien de remarquable au demeurant, sinon

un petit manque de souvenir de la part de M. Ratabon, dont nos gens, par la suite, surent merveilleusement bien faire leur profit.

Dans le compliment qu'il fit en cette occasion à M. le chancelier, il oublia, tout net, de pressentir ses intentions sur le choix d'un vice-protecteur, que l'Académie avoit à remplacer. Peu de jours après, la cour partit pour Fontainebleau. Ainsi, il ne fut pas question par la compagnie de retourner sur ses pas, pour suppléer cette omission. Le secrétaire de l'Académie s'en prévalut avec une dextérité digne de lui en l'assemblée générale qui se tint à la fin du mois de juin suivant. C'étoit celle où l'on avoit coutume de procéder au changement des officiers. Après que l'on y eut pourvu à ce changement selon les errements nouveaux, c'est-à-dire au gré de MM. Errard et de son patron, le secrétaire, sans affectation, et comme s'il se fût agi d'une suite nécessaire de ce détail, mit en question s'il ne seroit pas du devoir de l'Académie de s'adresser à M. le chancelier pour savoir s'il désiroit nommer à la place de vice-protecteur, ou s'il lui plairoit de réunir cette qualité en sa personne à celle de protecteur, qu'il avoit bien voulu agréer. L'affirmative de cette proposition passa tout uniment, comme il étoit assez naturel, et il fut convenu, n'étant point à présumer que de longtemps M. le chancelier se trouvât à

Paris, qu'on lui feroit une députation à Fontainebleau. M. Ratabon fut mis à la tête de cette députation, que l'on composa, pour plus grande commodité, de ceux des membres de l'Académie qui se trouvoient alors occupés sur les lieux. Les bien intentionnés, à telles fins que de raison, y firent ajouter le secrétaire Testelin.

Dès que celui-ci vit la partie ainsi liée, il travailla en grand secret, avec M. Le Brun, à minuter divers points d'un nouveau règlement qui pût rédimer l'Académie des vexations où elle se trouva exposée, et la mettre à l'abri de semblables entreprises pour l'avenir. Il s'agissoit aussi entre eux de trouver un vice-protecteur qui, de concert avec M. le chancelier et par ses propres dispositions, fût en état et eût la volonté d'appuyer et de faire valoir les nouveaux arrangements qu'il convenoit de prendre, et rompre le cours des abus existants. Le commun des bien intentionnés s'étoit mis en tête que le but de M. Le Brun étoit de faire tomber la place de vice-protecteur à M. Fouquet, l'homme du monde le plus munificent, de qui il étoit singulièrement bien voulu, et qui étoit alors dans une faveur extrêmement éclatante, et qu'il songeoit à se faire donner après cela à lui-même la place de directeur de l'Académie. Cet excellent homme pensoit et trop sagement et trop solidement pour concevoir un tel dessein. Cet éclat mê-

me de la faveur de M. Fouquet y formoit un obstacle décisif. Une qualité subordonnée sembloit y désassortir trop pour que l'offre n'en dût déplaire plutôt qu'agréer. La dépossession de M. Ratabon, pour être remplacé par M. Le Brun, répugnoit également à la modestie de celui-ci et à la saine raison. Quand même on eût pu parvenir à exclure celui-là du directorat, la préséance, dans l'Académie, ne lui étoit pas moins acquise par les statuts en certains cas, en sa qualité de surintendant des bâtiments. D'ailleurs, quel abîme de troubles toujours renaissants, qu'un arrangement qui n'eût paru fondé que sur la récrimination et sur l'intérêt personnel. Ceux qui connoissoient bien M. Le Brun lui rendoient plus de justice, et savoient qu'uniquement occupé de la liberté et de la gloire des beaux-arts, il n'entreprendroit jamais de les défendre ou de les relever que par les voies de l'honnêteté et de l'honneur.

Le bon génie de l'Académie protégea des intentions aussi nobles et aussi pures, et conduisit si heureusement cette affaire, qu'à moins d'un miracle, ou d'une providence surnaturelle, il n'étoit pas possible de penser ou d'espérer rien de plus avantageux pour notre compagnie et pour les arts que l'issue de cet événement. M. Colbert avoit été donné au roi, par feu M. le cardinal Mazarin, comme un sujet de confiance et de distinction. Le roi goûtoit

fort son esprit, et le consultoit dans une infinité d'affaires. Pour se rendre de plus en plus capable de servir un tel maître, il recherchoit les hommes les plus habiles en tout genre, afin de s'instruire avec eux à fond de tout ce que chaque objet d'administration pouvoit avoir de particulier et d'intéressant. Il comprit bientôt les secours qu'il pouvoit tirer de M. Le Brun par rapport à la connoissance des beaux-arts, pour lesquels il se sentoit naturellement une forte passion. Les affaires de ce grand peintre l'attiroient assez souvent à la cour. M. Colbert ne manqua pas de l'accueillir, et de l'engager à des entretiens, lesquels, pour un esprit comme celui dont il étoit doué, ne pouvoient être ni plus attrayants, ni plus fructueux. En fort peu de temps, les mystères les plus sublimes de ces arts lui furent dévoilés. L'utilité de ces mêmes arts pour le bien et la gloire de l'État fut examinée à son tour, aussi bien que celle de l'Académie, destinée à en assurer et en perpétuer la bonne culture. Jamais les intérêts des uns et de l'autre ne s'étoient trouvés en de meilleures ni de plus dignes mains. Si la beauté et la noblesse des idées, des vues et des sentiments de M. Le Brun charmèrent M. Colbert, l'autre ne demeura pas moins ravi de voir toute la sagacité et la pénétration de cet homme né supérieur, et de démêler en lui ces hautes et lumineuses intentions, dont on

peut dire qu'il recueillit ainsi les premiers rayons.

Cette admiration réciproque tourna tout entière à l'avantage de l'affaire en question. M. Colbert conçut pour M. Le Brun une considération et une amitié parfaites, et qu'il lui garda toujours depuis. M. Le Brun cultiva ces dispositions comme il le devoit; et, entrant plus avant sur ce qui regardoit la situation et les besoins de l'Académie, il convainquit M. Colbert de la nécessité d'une nouvelle et solide réformation. Ce ne fut pas tout : il lui prouva que, pour rendre cette réformation véritablement salutaire à l'Académie, il falloit qu'il l'appuyât lui-même en acceptant pour cet effet la place vacante de vice-protecteur. Après avoir bien pesé et discuté ce projet, il mit M. Colbert au point de lui promettre que, si elle lui étoit offerte, il ne la refuseroit pas. M. Le Brun ne s'ouvrit de tout ceci à qui que ce fût, hormis à son fidèle ami Testelin. Ils convinrent ensemble que, pour s'assurer l'entière réussite de cette affaire, il falloit continuer de la traiter dans le plus grand secret.

Les députés nommés par l'Académie pour aller à M. le chancelier faire la politesse convenue au sujet du vice-protectorat avoient cependant donné avis de la chose à M. Ratabon, et l'avoient prié de vouloir bien leur marquer le temps où il se pourroit trouver à Fontainebleau, pour s'y mettre à la tête de la députation. M. Ratabon leur avoit

donné son jour. Les uns l'y attendoient; les autres, à l'approche de ce jour, se mirent en devoir de s'y rendre. M. Le Brun étoit à Vaux, fort occupé à ordonner les brillants apprêts de la fête que M. Fouquet s'empressoit d'y donner au roi et à la reine, la plus superbe et peut-être la plus fatale, par là même, qui fut jamais donnée par un sujet à son maître. Ces derniers, du nombre desquels étoit M. Testelin, dirigèrent leur route par ce lieu, et y prirent M. Le Brun en passant. En arrivant à Fontainebleau, ils apprirent que M. le chancelier étoit au conseil. M. Le Brun, qui savoit les êtres de ce lieu, se déroba sans affectation des autres députés, et, suivi du seul secrétaire, monta par un petit escalier de dégagement qui conduit à l'appartement du roi, et se posta près de la porte du cabinet de Sa Majesté. M. le chancelier en sortit peu de temps après, et, dès qu'il eût aperçu M. Le Brun, il lui tendit la main pour s'appuyer sur lui, et lui donner par là la commodité de l'entretenir en particulier, comme il fit, le long du chemin que M. le chancelier avoit à faire pour aller trouver sa chaise à porteurs. Quoique cette traversée ne donnât pas à M. Le Brun un loisir aussi ample qu'il l'eût pu désirer pour bien expliquer le sujet qui l'amenoit, il se réduisit si bien, et la proposition de prendre M. Colbert se trouva si fort du goût de M. le chancelier, que peu de moments

suffirent pour déterminer cet arrangement. M. le chancelier promit de l'annoncer à la députation comme une chose singulièrement convenable. M. Le Brun le pria de vouloir bien déclarer ce choix comme de lui-même et de son propre mouvement, ce qu'il promit encore. Les raisons qui devoient engager à adopter cette tournure étoient assez frappantes pour que l'on ne crût pas devoir s'y étendre ni appuyer trop dessus.

Cette affaire ainsi arrangée, M. Le Brun et M. Testelin cherchèrent à rejoindre les autres députés, tant ceux avec lesquels ils étoient venus que ceux qui les attendoient à Fontainebleau. L'on rencontra ceux-ci dans les appartements; les autres ne se retrouvèrent qu'assez long-temps après. Ils arrivoient de l'hôtel de M. le chancelier, où ils avoient été d'office pour demander l'heure qu'il lui plairoit donner audience à la députation. M. le chancelier leur avoit fait dire que ce seroit à l'issue de son dîner; en sorte qu'ils n'étoient pas peu embarrassés, vu le peu de temps qu'il leur restoit. Comment faire pour rassembler tout leur monde, et surtout pour avertir et pour avoir M. Ratabon? Leur embarras étoit fondé. M. Ratabon étoit par la ville, et ne put être joint assez à temps pour pouvoir se rendre à l'audience indiquée; ainsi elle manqua. L'on en demanda et l'on en obtint une autre pour le jour suivant.

Le lendemain donc à la même heure M. Ratabon se rendit avec la députation chez M. le chancelier. Après lui avoir présenté les députés, il se mit en devoir de lui exposer le sujet de leur commission. M. le chancelier l'interrompit tout court et presque à la première phrase, en lui disant : « Oui, ces messieurs demandent M. Colbert pour leur vice-protecteur. Je le veux fort, et le servirai volontiers en cela en tout ce que je pourrai. » Ces mots frappèrent tous les députés d'une surprise sans égale, surprise qui ne porta pas moins, quoique par des raisons fort différentes, sur les deux qui étoient au fait que sur les autres qui ne l'étoient pas. Mais ce fut surtout M. Ratabon qui en futdans un étrange saisissement. Pâle, déconcerté, hors d'état de proférer une seule parole, il se retira de la présence de M. le chancelier sans savoir à peine ce qu'il faisoit. Arrivé dans l'antichambre, il exhala avec beaucoup de vivacité son ressentiment et sa colère. Il traita d'action indigne la dissimulation dont on avoit usé avec lui dans un fait aussi important et aussi capital. M. Le Brun fit en vain tous ses efforts pour l'adoucir et pour donner un tour qui lui pût paroître moins choquant aux paroles de M. le chancelier. Rien ne put calmer son émotion et son dépit, et il ne put jamais se rendre assez le maître de soi pour vouloir conduire la députation chez M. Colbert, quelques

prières qu'elle lui en pût faire. Il la quitta brusquement, en disant qu'elle pouvoit s'y aller présenter sans lui, et qu'il verroit M. Colbert en son particulier lorsqu'il le jugeroit convenable. Après l'avoir quittée, il continua de donner carrière à son déplaisir, et avec si peu de ménagement, qu'il fut cause du bruit qui se répandit dans le château qu'il étoit disgracié, et qu'on venoit de lui ôter avec beaucoup de désagrément la direction de l'Académie.

M. Le Brun fut véritablement fâché de ce contretemps. Il ne savoit guère à quoi l'attribuer, après l'espérance que lui avait donnée M. le chancelier de s'expliquer devant la députation sur un ton tout différent. Celui qu'il avoit jugé à propos de prendre pouvoit après tout être l'effet de quelque raison intérieure et particulière. Peut-être ce tendre père des arts et de l'Académie, sensible à la façon dont M. Ratabon en usoit avec elle, avoit-t-il jugé que c'étoit là le vrai moment et le meilleur moyen de l'en punir. Quoi qu'il en fût, les députés, revenus un peu de l'espèce de perplexité où les avoit jetés cet incident, s'en consolèrent sans beaucoup d'effort par les espérances qu'ils conçurent d'un choix si heureux, et dont, sur la belle réputation de M. Colbert, chacun s'appliquoit par avance une portion des avantages que notre compagnie en a recueillis depuis.

La bienséance ne permettoit point que l'on différât d'informer M. Colbert du vœu de l'Académie, confirmé du suffrage de M. le chancelier, et de le prier de vouloir bien y donner son concours. M. Le Brun avoit eu l'attention de le prévenir de nouveau sur cette démarche où se réparoient les députés et de prendre l'heure où il lui seroit loisible de les recevoir. Il les mena donc tout de suite à l'appartement de M. Colbert. L'accueil qu'ils en reçurent les combla de contentement et de joie. Il les pria, avec cet air de franchise qui lui étoit comme propre, d'assurer la compagnie de son amitié et du plaisir qu'il se feroit de l'obliger et de la servir dans toutes les occasions qui dépendroient de lui. Enfin il leur dit cette mémorable parole qu'on lui a vu remplir si magnifiquement, que, s'il acceptoit la qualité de vice-protecteur du corps académique, ce n'étoit point pour la regarder comme un vain titre de supériorité, mais comme un engagement formel de se rendre utile à tout ce corps en général et à chacun de ses membres en particulier. Les députés, ayant accompli leur mission avec tant de succès, ne songèrent plus qu'à reprendre la route de Paris.

Avant de quitter cependant le séjour de Fontainebleau, ils ne manquèrent pas d'aller rendre compte à M. Ratabon de la manière dont ils

avoient été reçus de M. Colbert et les conditions flatteuses sous lesquelles il avoit bien voulu accepter le vice-protectorat. Ils trouvèrent M. Ratabon dans une assiette d'esprit infiniment plus tranquille qu'ils l'avoient laissé et peu différente de celle où ils étoient accoutumés de le voir dans les temps ordinaires. Même il affectoit de leur parler fort amiablement et leur dit en substance « qu'il ne pouvoit qu'applaudir au choix qu'ils » avoient fait; qu'ils avoient très bien fait de » tourner leurs vues de ce côté-là, qui véritable- » ment leur pouvoit devenir utile, et qu'il étoit » aussi fort aise que la chose eût succédé selon » leurs souhaits; mais qu'ils devoient convenir » qu'un pas de cette conséquence n'auroit pas dû » être fait sans sa participation; qu'il vouloit bien » n'y plus penser, et qu'ils pouvoient assurer l'A- » cadémie de la continuation de sa bienveillance » et de son affection. » Sans entrer dans aucune explication ni justification, les députés se contentèrent de répondre à ce compliment en termes généraux et se tinrent fort satisfaits de se tirer de cette visite aussi paisiblement.

Les deux grands arcs-boutants de toute cette entreprise avoient espéré de la consommer pendant ce même voyage dans la totalité de son objet, en obtenant l'admission des articles du nouveau règlement qu'ils avoient minuté entre eux, et que

le secrétaire avoit apporté avec lui pour cet effet tout exprès. Le contretemps survenu rompit toutes leurs mesures sur ce point et leur fit prendre le parti d'en remettre la négociation à un temps plus convenable.

De retour à Paris, les députés firent le rapport à la compagnie assemblée du succès de leur voyage. Elle approuva et ratifia avec une joie infinie tout ce qui y avoit été réglé, qu'elle regarda avec raison comme l'un des plus favorables événements qui lui fussent arrivés depuis sa formation. Ses officiers se chargèrent envers elle du soin d'avertir du temps que Messieurs les protecteurs auroient transféré leur résidence à Paris, et qu'ils voudroient bien permettre à l'Académie en corps de leur aller rendre ses devoirs respectueux. Ceux d'entre les académiciens qui ne s'arrêtoient qu'à la superficie des objets furent surpris, après la figure considérable qu'ils apprirent que M. Le Brun avoit faite dans tout ceci, après toutes les marques qu'il nous venoit de donner de son zèle sincère pour le bien commun, et vu la faveur singulière où il étoit auprès de ces mêmes protecteurs, de ne pas le voir reprendre sa place dans nos assemblées. Ce fut faute par eux d'apercevoir assez nettement que les causes qui avoient déterminé sa retraite subsistoient toujours, et qu'il ne tenoit qu'à eux à les faire cesser, comme ils

firent, lorsque enfin on leur fit en cela ouvrir les yeux. M. Le Brun continua donc de vivre avec l'Académie de ce même air de détachement qu'il avoit été obligé de prendre avec elle par une inévitable nécessité. La conduite qu'il venoit de tenir à son égard montroit assez la place qu'elle occupoit dans son cœur.

M. Ratabon ne tarda pas à faire sentir à la compagnie que, s'il ne désiroit pas de passer chez elle pour un homme qui fût à craindre, il vouloit bien qu'elle sût qu'il pouvoit être bon quelquefois à être ménagé. La batterie qu'il dressa pour cet effet lui servit en même temps à arranger un autre point qu'il avoit fort à cœur, et à se jouer de la simplicité de ceux qui, pour lors, figuroient à notre tête, et à en triompher d'une façon qui ne pouvoit être plus humiliante pour tout le corps. Ce trait n'est peut-être pas celui qui caractérise le moins bien cet homme rusé.

Le voici :

Peu de temps après l'aventure de Fontainebleau, il fit convoquer, et très précipitamment, une assemblée générale de l'Académie. Il la vint tenir lui-même, chose où il paroissoit avoir renoncé. Ce fut pour annoncer à la compagnie que le roi désiroit se servir des lieux qu'elle occupoit en vertu du brevet de Sa Majesté du 26 mars 1657, pour y établir l'imprimerie royale, et qu'il les

falloit vider incessamment, afin qu'on pût les approprier pour cette nouvelle destination avant la saison fâcheuse. La compagnie ayant commencé par témoigner sa parfaite soumission aux volontés du roi, M. Ratabon, d'un ton plus affectueux, reprit la parole et dit qu'elle ne pouvoit douter de son zèle et de son attention, toutes les fois qu'il s'agiroit de ses intérêts, et qu'ainsi elle pouvoit bien penser qu'en cette occasion son premier soin avoit été d'aviser à son remplacement. Sur quoi il lui proposa cette alternative ou de prendre une maison particulière disposée à peu près à son point et dans quelque endroit commode pour ses exercices, faisant entendre, mais en termes un peu ambigus, qu'au besoin il pourroit être homme à en payer les loyers, ou bien de s'établir dans cette galerie du Palais-Royal qui étoit originairement destinée à loger la bibliothèque de M. le cardinal de Richelieu. L'Académie, après s'être répandue en de grandes démonstrations de reconnoissance, pria M. le surintendant de vouloir bien continuer à l'Académie l'honneur d'être logée chez Sa Majesté, à quoi il obtempéra avec les marques de la meilleure volonté du monde. Et à l'instant même, il conduisit la compagnie en la galerie en question, et convint avec elle des dispositions et des accommodements les plus nécessaires pour pouvoir s'y transporter sans délai et y

reprendre les exercices publics le plus diligemment que faire se pourroit.

Tout cela, comme l'on voit, alloit le mieux du monde ; mais il restoit un dernier point à discuter qui tenoit extrêmement à cœur à messieurs nos chefs. M. Ratabon ne l'ignoroit pas, et c'est là où il les attendoit pour les amener au but secret de toute la menée de ce jour. Le bruit de sa destitution du directorat se soutenoit toujours. Il en étoit au désespoir et vouloit à tout prix le faire tomber. Le moyen le plus sûr pour opérer cet effet étoit de se faire continuer en sa qualité de directeur. Après tout ce qui s'étoit passé depuis quelque temps, il étoit assez scabreux pour lui d'en faire la tentative tout simplement. Il conçut donc qu'il y falloit pousser la compagnie par son propre intérêt, et lui en présenter un qui fût un peu pressant. Le point dont il s'agit étoit pour cela conditionné tout au mieux. Il avoit pour objet ces deux mille livres données par M. le chancelier à l'Académie, et par elle données à M. Sarrazin, qu'aux termes du brevet du 6 mai 1656 elle devoit retirer en cas de dépossession, et qui étoient restées en souffrance par la malice de M. Ratabon. L'Académie, en l'occurrence où elle se trouvoit, avoit un besoin d'autant plus pressant de toucher cette somme, qu'elle en avoit dépensé une fois autant et plus à s'aménager dans

l'atelier de du Bourg, dont elle se voyoit de nouveau obligée de déguerpir. Nulle apparence de réitérer une telle levée sur elle-même, et pas la moindre ressource d'ailleurs. Comme l'adroit surintendant l'avoit bien prévu, elle lui exposa tout cela tout au plus juste et au plus pathétique. Il entra dans ses raisons avec des airs d'amitié et d'épanchement admirables. La rentrée de ce fonds devenoit son affaire particulière. Il s'en faisoit fort. Bref, il enchanta la plupart de ceux qui composoient cette assemblée, et les remplit des plus belles espérances du monde. Il poussa ce lazzi bien plus loin encore. Réfléchissant avec eux sur les inconvénients du peu de stabilité de ces sortes de concessions, il alla jusqu'à dire que peut-être le mieux seroit que l'Académie acquît quelque maison sortable qui lui demeurât en propre, et fut jusqu'à lui promettre, si elle prenoit ce parti, le secours d'un fonds considérable et proportionné à cet achat.

Le moyen de tenir contre une si abondante effusion de bontés? Il fut convenu par les bonnes gens qui formoient cette assemblée qu'on ne pouvoit les reconnoître ni assez fortement ni assez promptement; enfin, on y décida que l'Académie ne pouvoit faire moins, pour signaler sa gratitude envers cet homme généreux et obligeant, qu'en lui déférant la continuation du directorat,

et cela par acclamation et sur-le-champ. Cette détermination, provoquée par quelques émissaires secrets de M. Ratabon, fut arrangée tout de suite à basse voix et en moins de rien, pendant qu'un des académiciens étoit à l'amuser du détail des accommodements requis dans le futur logement. On le tira de cet entretien pour le prier de se rendre au vœu général de la compagnie, et de vouloir bien, par continuation, l'honorer de sa direction et de ses précieuses bontés. Tout ce que ces sortes de démarches et d'enthousiasme peuvent avoir d'empressé et d'affectueux assaisonna celle-ci avec une espèce de profusion. Après s'être réciproquement épuisés en protestations de bonne volonté et de reconnoissance, l'on songea à se retirer. M. le surintendant, retournant chez lui à pied, fut accompagné par l'Académie en corps jusqu'à sa maison; là on se quitta content l'un de l'autre autant qu'il leur étoit possible de l'être, si toutefois M. Ratabon n'eût pas cru devoir l'être encore plus de lui-même.

Le lendemain, il fit toucher à l'Académie cinq cents livres pour une demi-année échue de sa pension; c'est à quoi se réduisirent toutes ces belles promesses dont elle s'étoit laissé éblouir si bonnement; car, pour tout le surplus de ces promesses, elle n'en entendit non plus parler depuis que s'il n'en eût jamais été question. Mais ce

qu'il y eut de bien plus singulier encore, ce fut que le même jour l'Académie reçut ordre de se mettre en devoir de déloger sans aucune perte de temps, et, s'il se pouvoit, dès le jour suivant. Il fallut obéir; la précipitation, avec laquelle elle fut contrainte de retirer ses meubles et effets, lui coûta un excellent morceau qu'on appelle le Torse, moulé avec soin sur l'antique même, et lequel fut fracassé par la brusque inconsidération des maçons qui démolissoient sans aucun égard tout au travers de ce déménagement. Ce même culbutage fit perdre à l'Académie beaucoup de bons matériaux engagés dans les constructions qu'elle avoit fait faire à ses frais, et qu'elle auroit pu employer utilement ailleurs. Il y eut dans tous ces procédés une affectation si marquée de molester et de choquer qu'il n'étoit pas possible qu'on les pût mettre sur le compte des agents subordonnés, et il fut tout visible que le mobile en partoit de plus haut.

M. Errard, loin de se mettre en peine de dissiper ces soupçons, ne faisoit que manœuvrer sous main pour faire penser d'abord qu'ils pouvoient être fondés, et ensuite qu'ils étoient fondés en justice. Il n'y eut sortes de tournures dont il ne s'avisât pour persuader la grandeur du ressentiment et du crédit de son patron, et celle du danger où s'exposeroient ceux qui seroient

lans des engagements qui lui fussent contraires. Comme au fond tous les gens d'art étoient pour ainsi dire dans la main de M. le surintendant des bâtiments, un grand nombre d'académiciens se laissa intimider par ces insinuations et s'abstenoit de fréquenter les assemblées de peur de se rendre suspect. M. Testelin, le secrétaire, eut beaucoup de peine à y retenir quelques uns des plus courageux; peu à peu cependant il y ramena la plupart des autres; il s'appliqua à leur faire concevoir le peu de fond qu'il y avoit à faire sur les promesses et sur l'appui de M. Ratabon, et surtout le peu de crainte que leur devoit inspirer son injuste mécontentement, vu la débile caducité de sa position devant celle de M. Colbert, homme vrai et sûr, de qui la faveur et le pouvoir sembloient chaque jour prendre un nouvel éclat, (ceci peu de temps après la chute de M. Fouquet) et de qui la protection étoit acquise à l'Académie à des titres également nobles et inaltérables. Comme ces raisons étoient fondées sur la vérité et sur la notoriété, il ne fut pas bien difficile à M. Testelin de les faire triompher des vaines et frivoles inductions de M. Errard; ainsi, grâce aux soins de cet homme sage et zélé, le corps des bien intentionnés se rallia encore une fois et pour ne plus se disjoindre du tout.

Le grand et l'unique moyen de consolider cette

union et de lui assurer cette invariable durée consistoit, selon lui, à remettre M. Le Brun à la place où il devoit être, c'est-à-dire en celle de chancelier de l'Académie et à la tête des bien intentionnés. Il y avoit longtemps qu'il guettoit l'occasion de nous rendre ce service signalé; elle lui parut se présenter comme d'elle-même, et il étoit et trop zélé et trop habile pour la laisser échapper. Le temps approchoit où l'Académie devoit aller en corps rendre ses respects à ses protecteurs. Sans la présence de M. Le Brun, cette démarche couroit risque de beaucoup perdre du côté de la facilité des accès et des agréments de la bonne réception. Personne ne l'ignoroit dans la compagnie; chacun sentoit le besoin que l'on avoit de lui. Les bien intentionnés, poussant plus loin ce sentiment, déclarèrent qu'il n'y avoit rien qu'ils ne fissent pour voir ce grand homme de retour parmi eux. Il ne s'agissoit plus que de trouver une tournure convenable et propre pour l'y attirer. Le secrétaire proposa celle-ci : « De lui députer un nombre » compétent et honnête des principaux membres » du corps académique pour le prier, par l'an- » cienne et constante affection dont il avoit donné » tant de preuves à une compagnie qui faisoit » profession de le chérir et de l'honorer, de venir » reprendre auprès d'elle l'exercice de ses charges, » et, notamment, de celle de son chancelier; et,

» afin de le mettre hors d'inquiétude sur tout dés-
» aveu ou tout malentendu, que ces mêmes dé-
» putés portassent avec eux les sceaux de l'Aca-
» démie et les lui remissent à l'instant. M. Teste-
» lin ajouta que, connoissant comme il faisoit
» l'excellente âme de M. Le Brun, sa politesse
» naturelle et sa vive tendresse pour un corps
» composé de ses plus parfaits amis, il étoit per-
» suadé qu'on le verroit céder avec épanchement
» et avec émotion à une démarche encore plus
» touchante que flatteuse, et que tout se termi-
» neroit à la commune satisfaction. »

Ceux des académiciens qui se trouvèrent présents quand M. Testelin fit cette proposition y applaudirent avec un empressement égal. Ils résolurent d'y faire statuer à l'instant par tous ceux qui formoient l'assemblée de ce jour; l'affaire y passa tout d'une voix.

Muni d'une telle approbation, un moins habile homme que M. Testelin n'eût pas manqué d'aller en avant aussitôt; il se garda bien de faire une pareille bévue. Par cette justesse de discernement qui ne l'abandonnoit jamais, il conçut que pour s'assurer en ceci un succès complet et invariable, il falloit à tous égards se mettre hors de prise, en usant des dernières et des plus fortes précautions. L'affaire lui parut trop majeure pour pouvoir être décidée par une assemblée particulière comme

étoit celle où s'étoit fait ce dernier arrêté, et laquelle, quoique fortuitement, s'étoit tenue en l'absence de M. Errard. Il ne vouloit pas que l'on se pût prévaloir d'aucune apparence de surprise ou de mystère pour attaquer son ouvrage et peut-être le renverser lorsqu'il seroit prié d'y mettre la dernière main ; c'est pourquoi il forma le dessein courageux, qui lui fit tant d'honneur depuis, de faire ordonner le retour de M. Le Brun par une assemblée générale, et de faire tenir cette assemblée par M. Ratabon lui-même.

La réussite de ce dessein dépendoit beaucoup, et il le sentoit mieux qu'un autre, de la diligence qu'on apporteroit à l'exécuter. En effet, pour peu qu'on eût laissé traîner cette affaire en longueur, M. Ratabon et son substitut, M. Errard, eussent bientôt trouvé le moyen de refroidir ce beau zèle des bien intentionnés, et de mettre tout en combustion pour la faire manquer. Indépendamment de cela, l'on ne pouvoit ignorer combien en général ils y avoient de la répugnance, et le secrétaire avoit compris de reste, par plusieurs discours de l'un et de l'autre, qu'ils étoient dans la ferme résolution, se voyant les maîtres des sceaux de l'Académie (et certes ils l'étoient dans le sens le plus propre et le plus absolu, puisqu'ils ne s'en servoient que selon leur volonté unique et suprême), de ne s'en dessaisir qu'à la dernière extrémité. Il étoit

même échappé à M. Ratabon de dire que, surtout, il prendroit bien garde que jamais ils ne retournassent dans les mains d'où ils étoient sortis. Pour parer à ces divers sujets d'appréhension, M. Testelin commença par faire la convocation d'une assemblée générale et extraordinaire à peu de jours de là. Les officiers en exercice étoient du nombre des bien intentionnés et fort de ses amis: ainsi il n'eut pas de peine à se faire autoriser pour cette première démarche ; mais il apprit bientôt que M. Ratabon avoit fait entendre qu'il ne vouloit point se trouver à cette assemblée. Par les raisons expliquées plus haut, ce n'étoit pas son compte; aussi il prit sur-le-champ le parti de l'aller trouver, dans le dessein de le faire changer d'avis, ou du moins de le sonder sur la nature des empêchements qu'il pourroit méditer afin de s'y pouvoir prémunir plus sûrement.

Le matin donc du jour même auquel avoit été indiquée cette assemblée extraordinaire, il le fut prier de vouloir bien l'honorer de sa présence, et d'accorder cette faveur aux désirs de la compagnie entière, de laquelle il avoit charge expresse de la lui demander expressément. M. Ratabon lui répondit, avec un peu d'embarras, qu'il ne croyoit pas que ses affaires lui permissent de pouvoir, ce jour-là, faire ce que la compagnie souhaitoit de lui. M. Testelin insista un peu, mais pour la forme seu-

lement, et puis n'en parla plus. Il se mit après cela à lui rendre compte, comme pour le mettre au courant des affaires, de ce qui s'étoit passé dans quelques unes des assemblées précédentes, auxquelles lui, M. Ratabon, n'avoit point assisté, et finit par toucher la corde essentielle, en disant d'un air non affecté : Qu'en l'assemblée dernière, l'Académie avoit résolu de députer vers M. Le Brun, pour le prier de revenir auprès d'elle faire les fonctions de son chancelier, et, pour l'y déterminer, elle paraissoit disposée à lui renvoyer les sceaux. Il ajouta qu'il n'y avoit point à douter que l'affaire ne fût agitée et ne passât tout de suite à l'assemblée de tantôt. Le ton affirmatif de cette annonce du secrétaire produisit l'effet qu'il s'en étoit promis. M. Ratabon s'en piqua d'honneur, et forma à l'instant le projet d'aller présider à l'assemblée, pour rompre, ou du moins, pour éluder ce coup par lui-même. Il lui dit que, cela étant, il faudroit bien de nécessité aller faire connoître à la compagnie ses véritables intérêts; qu'il la croyoit trop sage pour aller si vite et se compromettre avec tant de légèreté; et, qu'après tout, les sceaux étant entre ses mains, il croyoit qu'elle comprendroit l'indécence qu'il y auroit de les jeter à la tête de personne, et d'en disposer autrement que d'une manière qui pût lui être agréable.

Il n'en falloit pas davantage pour guider M. Testelin dans les mesures qui lui restoient à prendre pour finir cette journée avec succès. Il employa ce qui lui en resta jusqu'à l'heure de l'assemblée à instruire les bien intentionnés de la conversation qu'il venoit d'avoir avec M. le surintendant; à les pénétrer des justes craintes que leur devoit donner le projet, résultant de cette conversation, de retenir les sceaux devers lui, ou de les faire tomber à son ami Errard; et à les prémunir contre les efforts que ces deux chefs ne manqueroient pas de faire pour empêcher le retour de M. Le Brun. Il les prévint de même sur ce qu'avoit de captieux ce qu'il ne pouvoit douter qu'ils n'insinuassent, qu'il y alloit de l'honneur de l'Académie que du moins M. Le Brun redemandât les sceaux, et convainquit tous nos officiers combien, au contraire, il l'étoit du sien de ne pas les redemander dans les circonstances présentes, et qu'il étoit de la grandeur et de l'intérêt pressant de l'Académie de les lui redonner. Enfin, il les laissa en leur disant que leur sort étoit entre leurs mains, et qu'il ne tenoit qu'à eux, avant la fin du jour, ou d'être libres et comblés de gloire, ou d'être subjugués et couverts de mépris.

Ce discours, placé si près du danger, affermit tous les courages et produisit un effet merveilleux. L'heure de l'assemblée venue, M. le directeur en-

tra avec son affidé et prit séance. Après avoir travaillé à l'expédition de quelques affaires, que le secrétaire avoit annoncées comme instantes, et qui, en effet, l'étoient d'une certaine façon, l'on mit sur le tapis la grande affaire du jour. M. Ratabon écouta la proposition qu'en fit le secrétaire avec un grand air de flegme et même de douceur. Il prit ensuite la parole. Hormis qu'il ne parla pas de soi, et qu'il n'insinua rien touchant M. Errard, il dit à peu près les mêmes choses qu'il avoit dites le matin au secrétaire, et il conclut « afin que » l'Académie ne fût point exposée à la honte d'un » refus, à attendre jusqu'à ce que M. Le Brun se » fût mis en devoir de redemander les sceaux ; ou » du moins, si l'on vouloit absolument députer » vers lui, que ce ne fût que pour lui demander » s'il étoit dans le désir et les dispositions conve- » nables de les reprendre. Mais, dans l'incertitude » où l'on étoit à cet égard », disoit-il pour se retourner, » il seroit peut-être bien aussi raisonna- » ble et aussi décent de délibérer si la garde de » ces mêmes sceaux ne pourroit pas être confiée à » quelque autre de messieurs les officiers du corps » académique ; d'autant que cet empressement à se » jeter au devant du seul de ses membres qui s'en » étoit retiré volontairement sembloit avoir en » soi quelque chose d'injurieux pour les membres » qui lui étoient demeurés attachés, et dont il y

» en avoit plusieurs d'un mérite si connu, que le » seul embarras seroit lequel d'eux il seroit possi- » ble de ne pas préférer dans ce choix. » Quelque artificieuse que fût cette conclusion, personne ne s'y laissa prendre. L'avis de rappeler M. Le Brun, en la manière convenue par le dernier arrêté, passa avec une telle chaleur et une telle unanimité, que M. le directeur, pour ne se pas voir le seul de son sentiment, fit semblant d'acquiescer à celui de la compagnie, avec promesse de remettre les sceaux à qui elle jugeroit à propos de les confier par cette délibération, évitant pourtant encore de prononcer ce nom qui lui répugnoit tant. Et à l'instant même, l'on recueillit les suffrages, qui tous se réunirent en faveur de M. Le Brun.

Le jour suivant, conformément à ce qui fut convenu avec M. Ratabon avant que de lever cette séance, les députés nommés pour cet effet furent chez lui prendre les sceaux, qui y étoient comme en dépôt, et les portèrent du même pas à M. Le Brun. Ils s'acquittèrent de cette commission avec tant d'onction et de zèle, que tout ce que le secrétaire avoit prédit sur ce point s'accomplit et au-delà, à la plus grande satisfaction de tous ces cœurs vertueux ainsi réunis. Celle de M. Le Brun fut d'autant plus vive qu'elle fut plus inopinée; car à peine venoit-il d'apprendre, pour ainsi parler, tous les soins que les bien in-

tentionnés s'étoient donnés pour le reconquérir. Le secrétaire ne lui en avoit rien dit que ce qu'il avoit fallu pour l'engager à accepter de bonne grâce et après que tout eut été convenu et arrêté. Or, aimant l'Académie avec une passion aussi noble et aussi sincère qu'il l'avoit toujours aimée, il n'étoit pas possible qu'un retour aussi cordial et aussi unanime ne pénétrât jusqu'au fond une âme aussi sensible que la sienne l'étoit naturellement. Il s'en expliqua, dans les termes les plus touchants et les plus convenables, la première fois qu'il se trouva avec la compagnie assemblée : ce fut peu de jours après la consommation de ce mémorable événement, en la dernière assemblée de l'année 1661. On le vit avec plaisir, dans celles qui la suivirent, reprendre son ancienne assiduité; tout y changea aussitôt de face. M. Errard le respectoit et connoissoit trop la noble fermeté de ses sentiments pour oser s'émanciper devant lui et rien entreprendre ni même tenter qui fût contraire à l'honneur et à la liberté académiques. Et, ce qui fit l'admiration de tous, ce grand homme, par la seule force de son exemple et sans s'arroger aucune supériorité particulière, ramena aussitôt dans la compagnie cet esprit d'ordre, de discipline, de décence et de paix, qui y régna dans les beaux jours de sa naissance, qu'elle n'avoit cessé de regretter, et dont elle

avoit toujours attendu le retour sans jamais avoir osé l'espérer.

La cour ayant quitté le séjour de Fontainebleau pour reprendre celui de Paris, et les protecteurs de l'Académie étant revenus aussi y fixer leur résidence, la compagnie songea à s'acquitter auprès d'eux du devoir de respect et de reconnoissance qu'elle avoit délibéré de leur rendre en corps complet. En conséquence M. Le Brun fut prié de ménager le temps le plus opportun où elle pût être admise chez ces messieurs. Les entrées familières dont il jouissoit en tout temps chez M. le chancelier et chez M. Colbert lui donnoient toute facilité pour exécuter cette commission. Il rendit compte à la compagnie du jour et de l'heure fixés pour l'une et pour l'autre de ces audiences; elle en donna avis à M. son directeur, qui l'avoit prévenue du dessein où il étoit de la conduire à toutes les deux. Au fond, ce n'étoit pour lui qu'une corvée, mais il n'osoit s'en dispenser, de crainte que la chose ne fût prise de mauvaise part. Ce qui se passa à la première de ces deux audiences, qui fut celle de M. Colbert, l'en dégoûta si fort qu'il renonça à la seconde, et lui fit prendre le parti de ne s'y point trouver.

D'abord un contretemps assez bizarre, effet tout pur du hasard, sans qu'il y eût de la faute de personne, lui causa un désagrément, lequel

lui dut être d'autant plus sensible qu'il parut rabaisser fort crûment son crédit devant celui de M. Le Brun. Ce dernier s'étant rendu un peu tard à l'assemblée, M. Ratabon n'avoit pas jugé à propos de l'attendre, et s'étoit acheminé sans lui vers l'hôtel de M. Colbert. Le portier avait ordre de son maître de ne laisser entrer à cette heure-là que M. Le Brun et les personnes qui seroient avec lui. Nul autre objet, dans cet ordre ainsi donné, que celui de voir l'Académie avec plus de liberté et moins de distraction. Sur cela M. Ratabon se présente avec l'Académie à la porte de l'hôtel. Le portier, qui ne voit pas M. Le Brun, en refuse l'entrée; M. Ratabon décline son nom, se démène et fait toutes les instances possibles pour pénétrer; le tout en vain : il ne lui reste plus d'autre parti à prendre que celui de s'en retourner honteusement. Sur ces entrefaites arrive M. Le Brun. Dès qu'on l'aperçoit, les portes s'ouvrent. La compagnie entre et est introduite avec honneur dans une salle où, un moment après, M. Colbert vient la trouver. Rien au-dessus de l'accueil obligeant qu'il fit d'abord au corps académique en général, et de l'air ouvert et vrai avec lequel il lui renouvela les assurances de sa bienveillance et de son amitié. Entrant ensuite dans le particulier, chaque académicien d'une certaine réputation qui étoit connu de

lui eut son petit mot de distinction et d'encouragement ; ceux qui lui étoient inconnus, il demanda à M. Le Brun de les lui faire connoître, et répartit aussi à chacun la juste mesure d'approbation qu'ils pouvoient mériter. Tous demeurèrent comblés de ses attentions et de ses égards. Il n'y eut que le seul M. Ratabon qui pût être affecté différemment. En tout cela il n'y eut pas un seul mot pour lui. Au contraire, M. Colbert lui marqua une froideur si bien caractérisée qu'elle frappa toute la compagnie, et que lui-même en fut saisi d'une morne perplexité. Il sortit, comme il étoit entré, à la tête de la compagnie, et au lieu de la conduire aussi chez M. le chancelier, où elle alla du même pas, il se retira à son logis.

Ce fut donc M. Le Brun qui la mena chez notre protecteur en chef. Comme il a déjà été remarqué plus d'une fois dans le cours de ces Mémoires, elle ne s'y pouvoit présenter sous des auspices plus favorables ; même en cette occasion ce grand magistrat sembla vouloir renchérir encore sur toutes les marques qu'il en avoit données précédemment ; car, après avoir assuré la compagnie, avec son affabilité ordinaire, de la continuation des sentiments d'affection dont chacun savoit qu'il étoit prévenu pour elle, il dit en souriant « qu'il se feroit toujours un singulier plaisir » de lui faire du bien et de lui en procurer, et

» surtout lorsqu'il la verroit bien unie avec *ce bon* » *ami-là* », frappant en même temps sur la tête de M. Le Brun; et il finit en exhortant l'Académie à s'attacher de plus en plus à faire fleurir les beaux-arts en France, et à se rendre encore plus considérable par sa concorde, ses succès et son utilité, que par les protections les plus éclatantes et par tout autre appui étranger. Ainsi se termina cette seconde audience. Tout ce qui s'y passa de satisfaisant pour nous, et le sensible contentement que nous avions reçu de la première, étoit une influence si peu méconnoissable de la haute estime où étoit M. Le Brun auprès des puissances supérieures, que nous eussions été entraînés malgré nous, pour ainsi parler, à le traiter avec cette déférence et cette sorte de respect qu'un crédit si marqué impose communément aux autres, si la rare modestie avec laquelle il nous procuroit tous ces agréments eût chez nous laissé place à d'autres sentiments qu'à ceux de la plus tendre reconnaissance. Chacun, d'un commun accord, bénit le jour qui avoit rendu à l'Académie un membre si illustre et inspiré si dignement.

Après avoir rempli ainsi ses devoirs publics et extérieurs, il fut question de travailler à l'exécution des projets de réformation qui avoient été minutés dès le voyage de Fontainebleau. Ce fut M. Colbert lui-même qui en rappela l'idée, et qui

xcita M. Le Brun à y mettre la dernière main. Ces vues si nobles et si élevées, que ce ministre avoit jusque alors tenues renfermées en lui-même pour les digérer avec plus de maturité, ne cherchoient plus qu'à percer et à se montrer au grand jour. Outre le plan qu'il s'étoit fait de donner aux beaux-arts tout le ressort et tout le lustre qu'y peuvent communiquer les récompenses et les honneurs, il avoit aussi formé celui de remettre sur pied et de faire fleurir les manufactures qui y ont rapport, et de commencer par celle des tapisseries de l'hôtel royal des Gobelins. Il invita donc M. Le Brun à développer et à mettre en ordre le plan de la restauration des arts et de l'Académie, qui lui paroissoit n'avoir été qu'indiqué dans leurs conférences particulières. Et, comme il n'avoit pas tout le loisir nécessaire pour pouvoir discuter en détail toutes les parties subordonnées de ce plan, il crut pouvoir se reposer de ce soin sur M. du Metz, son premier commis.

L'un des grands talents de M. Colbert étoit de savoir admirablement bien choisir ses sujets. Il ne s'en pouvoit guère trouver un plus propre pour l'opération dont il s'agit ici que ce M. du Metz, par son amour pour les arts et pour la gloire de son maître et de l'état, par le degré considérable de ses connoissances, par sa droiture, sa sagacité et son application. M. Le Brun fut encore invité

à communiquer à cet homme de mérite ses lumières sur l'arrangement des Gobelins. Entre des mains comme les leurs, cet arrangement prit bientôt une consistance à garantir d'avance la brillante réussite dont il fut suivi de si près. Mais, comme cet objet n'appartient à ces Mémoires qu'indirectement, il paroît à propos de le laisser là, pour ne s'arrêter qu'aux détails qui ont un rapport immédiat à la restauration et à l'histoire de l'Académie.

Le premier soin de M. Le Brun fut de mettre M. du Metz bien au fait de l'histoire et des motifs de l'établissement de l'Académie, de lui donner une idée juste et précise des traverses qu'elle avoit essuyées, et par rapport à la jonction, et d'ailleurs de sa situation alors actuelle, et de ce qu'il estimoit à faire de plus convenable pour lui en procurer une qui la mît à couvert de semblables révolutions, et lui assurer cette plénitude et cette stabilité de succès qui seules pouvoient faire sa véritable gloire et celle des illustres auteurs d'un si désirable bienfait. Le résultat de cette conférence fut que le secrétaire de l'Académie dresseroit un mémoire à l'usage de M. Colbert luimême, où tous ces objets seroient exposés dans un détail suffisamment circonstancié, et accompagné des réflexions nécessaires pour en bien faire sentir toute l'importance et toute l'utilité.

Aussitôt M. Le Brun et son excellent ami
[. Testelin mirent la main à l'ouvrage. Ils y
ɔsèrent pour base primitive le soin essentiel de
en établir l'école académique, cette fructifiante
ępinière des beaux-arts, et d'assurer aux jeunes
èves une culture solide, lumineuse, suivie, et
lle qu'il la faudroit pour les mettre en état d'at-
indre au plus haut degré des belles connois-
nces et de la saine pratique de ces mêmes arts.
s montrèrent de plus les avantages que produi-
ient à l'égard des sujets transcendants d'ajouter
cette culture celle de l'Académie de Rome. En-
ı ils n'oublièrent rien de tout ce qui pouvoit
pandre l'émulation et parmi les disciples et
ırmi les professeurs, et faire prendre aux uns et
ıx autres cet essor noble et nerveux qui seul
ːoduit les talents supérieurs. Un tel début ne
ɔuvoit guère manquer de capter l'attention et
ıpprobation de M. Colbert, qui, dans tous ses
ıtretiens particuliers avec M. Le Brun, n'avoit
ıru respirer que munificence et qu'encourage-
ent. Aussi ne fut-ce pas sans dessein que les
ıbiles auteurs du mémoire l'avoient disposé ainsi.
'article de la dépense requise pour l'entretien
ːs exercices de Paris venoit immédiatement
ɔrès, et ne pouvoit être placé mieux. Nos deux
ːprésentants, pour en déterminer l'objet, avoient
ːis un juste milieu, s'éloignant également de

cette épargne serrée où il avoit fallu se prêter, lorsque les frais de ces exercices s'étoient tirés par subvention de la bourse des académiciens, et de cet esprit de profusion où l'on se livre si volontiers lorsqu'on trouve la facilité de se faire défrayer par le roi. La règle qu'en cela ils s'imposèrent judicieusement fut de fixer cette dépense de manière que l'on se pût trouver de ce côté-là assez au large pour rendre nos exercices et moins limités et moins économisés que jusque alors ils s'étoient trouvés quelquefois; tout ce qui alloit au-delà ou ne se rapportoit pas à cet objet leur parut ne pouvoir être proposé. Quand même ils n'eussent point eu autant de sentiment qu'ils en avoient, il étoit de leur prudence de se tenir hors de soupçon de vouloir abuser des nobles intentions d'un ministre aussi bienfaisant, et qui, pour nous obliger, alloit au-devant de tout.

Ce motif les porta donc à se restreindre aux seuls frais concernant les exercices de notre école, tels que les honoraires des quatre recteurs, ceux des douze professeurs et des maîtres de géométrie, de perspective et d'anatomie; les appointements des modèles; les dépenses pour raison du luminaire, du chauffage, et la valeur des prix à proposer aux jeunes étudiants. Le tout fut évalué à quatre mille livres par an, somme considérable il est vrai, comparée au montant des frais que

ıous avions faits jusque alors, mais très modique, :ertes, considérée dans toute l'étendue de ces nêmes frais; aussi fut-elle accordée sans aucune 'éduction ni difficulté. Il eût été de la justice l'accorder quelques honoraires au chancelier, au ecrétaire, au trésorier, à l'huissier de l'Académie, ui tous sont astreints à des fonctions et à des de-oirs assez pénibles et fort assujettissants; mais, ncore une fois, l'appréhension de pouvoir être 'egardés comme indiscrètement exigeants arrêta es auteurs du mémoire; d'autant qu'on eût pu :roire qu'ils se fussent portés à cette demande our leur intérêt personnel.

La partie honorifique, n'étant point susceptible le semblables scrupules, n'avoit garde d'y être iégligée par des hommes aussi noblement occupés le la gloire de leur art. Par l'article 20 des sta-uts du 24 décembre 1654, confirmés par lettres atentes du mois de janvier 1655, le roi avoit ccordé aux dix-neuf officiers de l'Académie et ux onze plus anciens académiciens, faisant en out le nombre de trente, les mêmes exemptions, priviléges et droits dont jouissent les membres de 'Académie françoise et les officiers commensaux le la maison de Sa Majesté. Les rédacteurs du némoire osèrent supplier que cette faculté fût étendue indéfiniment à tout le corps académique, quel que fût le nombre des membres dont il se

trouveroit composé; ce fut le seul point du mémoire qui souffrît quelque difficulté, le ministre répugna à accorder une grâce aussi illimitée, mais en même temps augmenta celle dont nous jouissions en l'appliquant à quarante, tant officiers que membres de l'Académie, au lieu des trente mentionnés ci-dessus.

Le mémoire, après avoir été ainsi mis en état, avoit été porté par MM. Le Brun et Testelin à M. du Metz, qui s'en étoit chargé avec beaucoup d'affection, en avoit éclairci et discuté avec eux tous les points essentiels, et s'étoit appliqué avec tant de diligence à en rendre compte et à le faire goûter à M. Colbert, que bientôt l'affaire s'étoit trouvée en terme d'être arrangée. Elle ne le fut pourtant dans toutes les formes qu'après l'entière consommation du nouvel incident dont on va rendre compte; et si l'on vient d'en pressentir la détermination, et de marquer par anticipation la manière qu'elle fut réglée finalement, ce n'est qu'afin d'en embrasser mieux tout le plan, en même temps que l'on retrace la route qui l'a conduite au succès.

Pendant que tout prospéroit ainsi à l'Académie et que ces deux illustres promoteurs des nouvelles grâces de son roi n'étoient occupés qu'à l'entretenir dans l'amour des études, du bon ordre et de la paix, le démon de la dissension es-

saya encore une fois de la venir troubler dans la possession de cet état heureux : car n'est-ce pas à juste titre que l'on peut qualifier ainsi ce factieux et indomptable Bosse, auteur secret d'un nouvel attentat qui éclata alors ? A force d'employer de ces insinuations artificieuses et malignes qui lui étoient si familières, il avoit su détourner de l'école académique quelques jeunes étudiants, fort peu considérables à la vérité et par leur mérite personnel et par leurs entours. Il leur avoit suggéré le dessein de s'ériger une petite académie particulière indépendante de l'Académie royale, et leur avoit, sans paroître, fait trouver les premiers fonds dont ils avoient besoin pour commencer cet établissement. Avec ce secours, ils avoient loué une chambre dans l'enclos de Saint-Denis de la Chartre. Là, ils s'étoient aussitôt mis à faire les grands académiciens, imitant nos exercices, posant le modèle, tenant des assemblées d'administration, et, vrais singes en tout, poussant cette espèce de parodie aussi loin qu'elle pouvoit aller. Ils exaltèrent surtout et avec beaucoup d'affectation l'avantage qu'ils alloient avoir incessamment sur l'École royale d'être formés dans la géométrie et la perspective par les plus habiles maîtres du royaume. Par ces dehors imposants et ces discours, ils détachèrent chaque jour du nombre des étudiants académiques quelque ami ou quelque

camarade assez léger ou assez peu avisé pour s'embarquer avec eux dans ce complot.

Comme tout cela n'étoit fait que pour picoter et pour narguer l'Académie royale, l'instigateur eut grand soin que le bruit lui en parvînt au plus tôt et de plus d'un endroit. M. Le Brun, dès qu'il se fut assuré de la vérité du fait, crut que le meilleur parti à prendre étoit d'en rendre compte à M. le chancelier. Il lui représenta avec tant de force tous les inconvénients qui pourroient naître d'un pareil attroupement, que M. le chancelier résolut de le dissiper de sa seule autorité et sans délai. Il chargea à l'instant même le sieur Picot, exempt de ses gardes, de se transporter sur les lieux où se tenoit cette prétendue académie, et d'enjoindre au principal locataire de la maison de n'en point souffrir la continuation, à peine d'en répondre en son propre et privé nom. Picot surprit nos déserteurs au milieu de leurs exercices. Son seul aspect leur imprima une telle alarme que chacun d'eux se sauva comme il put. L'exempt, après avoir fait fermer la porte et y avoir fait apposer son cadenas, exécuta le surplus de sa commission, en sorte que cette affaire parut être terminée sans retour.

Celui qui en étoit le moteur caché n'étoit point homme à lâcher prise si aisément : il inspira à cette troupe mutine une bien plus forte audace

qu'il lui en avoit fallu pour faire simplement bande à part. Il lui dressa un mémoire en forme de requête que, par l'astuce de ses conseils, elle osa bien aller présenter en corps à M. le chancelier. Dans cet écrit, elle exposa en substance qu'eux, suppliants, s'ils avoient pris le parti de transférer des exercices, qu'ils croyoient et libres et permis par eux-mêmes, dans le lieu dont ils venoient d'être expulsés si rigoureusement, c'étoit : 1° Parce que celui où se tenoit l'Académie royale étoit dans un éloignement si considérable de ceux de leurs demeures ordinaires qu'ils ne pouvoient y communiquer, surtout en la saison d'hiver où l'on étoit alors, qu'avec beaucoup d'incommodité, de peine et de danger; 2° Parce que les professeurs de l'Académie royale, en renonçant, comme il étoit notoire qu'ils faisoient, au devoir d'enseigner dont ils étoient tenus, eux, suppliants, se trouvoient privés de toute instruction et absolument abandonnés à eux-mêmes; cette imputation étoit assaisonnée de plusieurs traits et allusions satiriques conçus avec beaucoup d'ambiguïté, afin d'en pouvoir au besoin éluder la répréhension; 3° Parce que, contre les espérances précises qu'on leur avoit données de les admettre gratuitement aux exercices, on les faisoit contribuer, et que même ils avoient eu des avis certains que l'on étoit résolu de forcer encore ces contingents; et enfin 4° Parce que

l'Académie royale ayant abrogé les leçons qui s'y donnoient ci-devant sur la perspective, ses étudiants ne pouvoient plus marcher dans la route des arts que comme des aveugles, étant certains que cette science en est comme l'œil et l'indispensable guide sans lesquels on ne sauroit voir avec justesse ou agir avec sûreté. La complaisance avec laquelle le mémoire s'étendoit et appuyoit sur ce dernier article auroit seule achevé de déceler son auteur, s'il n'y eût eu une indication bien plus décisive encore. Bosse avoit eu l'effronterie de le remettre à ces jeunes gens entièrement écrit de sa main, et de le leur faire présenter en cet état à M. le chancelier.

La bonté naturelle de ce vénérable chef de la justice le porta à recevoir cette production, nonobstant l'extrême irrégularité de ses présentateurs, et à l'envoyer tout uniment en communication à M. Le Brun, pour qu'il en conférât avec l'Académie. Elle ne put voir sans la dernière indignation ce tissu d'imputations odieuses et pleines de faussetés dont étoit composé ce téméraire écrit. Cette indignation ne tint pas longtemps contre les sentiments ordinaires de la compagnie; elle y céda le moment d'après, et crut pouvoir se contenter, sans récriminer le moins du monde contre Bosse, de la punition des premiers et principaux auteurs de ce soulèvement, lesquels, par une dé-

libération en forme, elle bannit des écoles académiques et pour toujours.

Mais le secrétaire observa à la compagnie que l'occasion qui se présentoit lui paroissoit trop favorable pour qu'elle manquât d'en retirer le fruit qu'elle lui pouvoit produire, et proposa que l'on s'en prévalût pour obtenir une ordonnance du roi ou toute autre disposition équivalente portant défense de former ni tenir aucune semblable assemblée, sous peine d'amende et même de prison. L'avis fut approuvé de tous, et M. Testelin fut prié de le jeter sur le papier, pour servir comme de canevas au projet de requête qu'il faudroit dresser, ce qu'il fit à l'heure même et en peu de mots.

M. Ratabon se saisit du papier, disant qu'il se chargeoit de l'affaire et qu'il promettoit d'en rendre bon compte. Ce qui lui inspira ce vif empressement fut moins le plaisir de servir le corps académique que celui de se venger personnellement de Bosse, qu'il haïssoit de tout son cœur. L'on crut aussi qu'il cherchoit à se faire de fête auprès de M. Colbert par l'air d'homme zélé pour l'honneur et les intérêts de ce corps que lui pouvoit donner cette petite négociation. Il la termina tout à sa tête et sans en rien communiquer à la compagnie. Si elle eût été consultée, comme elle auroit dû l'être, elle eût certainement rectifié dans la re-

quête qu'il construisit quelques exposés peu exacts et peu convenables, lesquels sont ensuite passés dans le préambule de l'arrêt qui intervint en conséquence, et qui nous empêchèrent pendant longtemps de le rendre public par l'impression. Quoi qu'il en soit, le dispositif en fut ferme et énergique, et pour le droit et pour le fait en question, et même par rapport à Bosse nommément : « Le » roi y défendit très expressément les assemblées » desdits prétendus étudiants, sous quelque pré- » texte que ce fût, à peine de prison, et à tous pro- » priétaires et locataires des maisons de les rece- » voir, à peine de cinq cents livres d'amende, » payables à l'hôpital général. Et, quant à ce qui » concernoit Bosse, S. M. lui défendit de même » de s'ingérer d'aller se présenter dorénavant à » l'Académie royale, de continuer de prendre la » qualité de membre de cette Académie, d'en » parler autrement, ainsi que de tous ceux qui la » composent, qu'avec honneur et respect, et en- » fin d'écrire aucunes lettres, libelles, mémoires, » requêtes, factums, ni autre chose qui les pût » regarder, à peine de prison ; et, en cas de con- » travention, S. M. commettoit, pour l'exécution » de l'arrêt, les commissaires des quartiers, non- » obstant tout appel, dont elle se réservoit la con- » noissance. » Cet arrêt fut rendu sur le rapport de M. Colbert, à Paris, le 24 novembre 1662.

Ce fut vers ce même temps que M. Colbert, ayant rendu compte au roi de l'état où se trouvoit l'Académie, de l'utilité de cet établissement, de la nécessité de le soutenir et même d'en accroître les progrès par des encouragements convenables et dignes de la grandeur de Sa Majesté, elle voulut bien entrer dans ces vues, et assigner pour l'entretien de cette Académie un fonds annuel de quatre mille livres. L'état de cette dépense, que M. Colbert avoit apporté dressé, fut approuvé et signé par le roi à l'instant même (le 6 avril 1663), et avec un éloge de notre heureux établissement, qui relevoit infiniment le prix de cette munificence du souverain.

Ces quatre mille livres étoient réparties par l'état du roi comme il suit : « Douze cents livres aux » quatre recteurs qui », pour user des propres termes de cet état, « serviront par quartier, et qui » seront obligés de se trouver tous les samedis de » chaque semaine, pendant leur quartier de service, à l'Académie, pour, conjointement avec » le professeur en mois, vaquer à la correction » des étudiants, juger de ceux qui auront mieux » fait et qui auront mérité quelques récompenses, » et pourvoir à toutes les affaires de l'Académie, » à raison de trois cents livres chacun. Douze » cents livres à douze professeurs, qui serviront » par mois et qui seront obligés de se trouver à

» l'Académie tous les jours pendant leur mois de
» service, pour poser le modèle en attitude, le
» dessiner, corriger les étudiants et veiller à tou-
» tes les affaires de l'Académie, à raison de cent
» livres chacun. Six cents livres aux maîtres de
» géométrie, de perspective et d'anatomie, qui se-
» ront obligés de se rendre à l'Académie trois jours
» de la semaine, pour enseigner lesdits étudiants,
» à raison de deux cents livres chacun. Cinq cents
» livres pour le paiement du modèle et celui de
» l'huile et du charbon qui se consomment à l'A-
» cadémie pendant l'année. Quatre cents livres
» pour les prix qui seront proposés aux étudiants;
» et enfin cent livres pour subvenir aux menus
» frais et entretien des lieux où se tient l'Aca-
» démie. »

L'on a cru devoir donner ici le libellé littéral de cet état de dépense, parce que cette pièce tint lieu de règlement pour une partie de l'administration de l'Académie, pendant toute l'année 1663, et jusqu'à la promulgation des derniers statuts.

La nouvelle de l'obtention de ce magnifique point des demandes de M. Le Brun lui fut annoncée par M. Colbert lui-même. Ce fut après la tenue d'une espèce de conseil particulier, ou bureau, que le roi avoit établi pour mieux régler les affaires de ses bâtiments. M. Colbert, désormais l'âme de ces économies royales, présidoit à ce bureau,

où assistoient ordinairement M. Ratabon, comme surintendant des bâtiments, deux contrôleurs des mêmes bâtiments, M. Mansard, architecte du roi, et M. Le Brun, en sa qualité de premier peintre de Sa Majesté. A l'issue d'une des séances de ce bureau, ce dernier eut quelque compte à rendre à M. Colbert; ce ministre le tira à l'écart, et après l'avoir ouï sur ce dont il s'agissoit d'abord, lui dit que, par le plaisir qu'il ne pouvoit douter qu'il n'en reçût, il s'en faisoit un très véritable de lui apprendre que le roi avoit accordé à l'Académie quatre mille livres de pension, et en avoit signé l'état. Il lui permit de faire part à sa compagnie de cet événement si avantageux pour elle, et en même temps si flatteur. Comme il arrêta M. Le Brun dans les démonstrations de reconnoissance où il étoit difficile qu'il ne se répandît; qu'il parut désirer qu'elles n'éclatassent point au dehors, et qu'il continua de lui parler en particulier et à basse voix, celui-ci ne put douter que son intention ne fût qu'il n'entrât dans aucune explication sur ce point avec M. Ratabon; il se retira donc sans lui en avoir dit un seul mot, et crut ne pouvoir pas faire autrement.

Assemblée générale de l'Académie convoquée dès le lendemain, et par extraordinaire. M. Ratabon s'y rendit d'un air radieux et un peu triomphant, parce qu'il apportoit à la compagnie une

expédition de l'arrêt du conseil intervenu contre Bosse, et laquelle il venoit de retirer du sceau. Après lui avoir laissé recueillir les compliments sur ce petit avantage, qu'il avoit assez volontiers la faiblesse de quêter avec peut-être un peu trop d'âpreté, M. Le Brun prit la parole et dit : « Qu'il » étoit chargé par M. Colbert d'annoncer à mes- » sieurs les académiciens assemblés la nouvelle » marque de faveur que le roi, dans sa munifi- » cence, venoit de donner à son Académie, en lui » accordant une pension annuelle de quatre mille » livres ; que, n'étant pas instruit assez exactement » de la destination détaillée de cette somme, il » prioit la compagnie qu'il lui fût permis de réfé- » rer à cet égard à l'état du roi disertement circon- » stancié, qui lui en seroit délivré incessamment ; » qu'il savoit seulement en gros quels étoient les » objets principaux sur lesquels étoit réparti ce » fonds. » Il indiqua ces objets succinctement, et il finit ce discours par quelques phrases encore de congratulation et d'exhortation convenables au sujet.

La surprise et le saisissement que causa une nouvelle aussi heureuse que peu attendue à tous ceux qui composoient cette assemblée furent inexprimables. Mais, ce qu'elle eut d'inopiné, cette nouvelle, frappa M. Ratabon d'un sentiment bien opposé à celui où se livra aussitôt cette multitude

ransportée de joie. Voir, en effet, ce dessein si mar-
ué dans M. Colbert de l'exclure d'une telle confi-
lence et en une telle occasion, lui directeur et chef
le la compagnie, et, du moins par son titre et ses
rétentions, modérateur suprême des arts, quelle
ource d'inductions sinistres, de mortifications et
le déplaisirs ! Il eut pourtant assez de pouvoir sur
oi, et assez de vanité, pour n'en rien faire paroî-
re au dehors. La vive et soudaine émotion du
este de l'assemblée avoit empêché qu'elle s'aper-
;ût du premier choc de sa perplexité. Une erreur
qui s'empara au même moment de l'esprit de plu-
sieurs confrères servit beaucoup à l'en faire reve-
nir. Ils se mirent en tête qu'il n'y eût que son cré-
dit et ses soins auxquels ils pussent être redevables
d'un si insigne bienfait. L'encens qu'ils lui en pro-
diguèrent le remit ; il l'avala de la meilleure grâce
du monde, et son amour-propre, ainsi amusé et sé-
duit, sembla le dérober à lui-même et à toute l'a-
mertume réelle de sa situation. M. Le Brun, ac-
coutumé à ne faire le bien que pour le bien même,
jouissoit cependant de cette petitesse de son ancien
adversaire, mais sans sortir un instant de cette
noble modération qui lui étoit comme naturelle,
ni se parer en rien de ces brillants succès du jour.
La méprise où l'on venoit de tomber sur ce point
ne partoit même que du secret impénétrable avec
lequel il avoit servi la compagnie auprès de M.

Colbert et de M. du Metz, et qu'il eût laissé subsister s'il en eût été le maître. Ceux qui connoissoient toute l'étendue et toutes les ressources de son zèle et de sa générosité les démêloient trop bien dans cet événement pour en méconnoître le véritable auteur, et n'hésitèrent pas à en attribuer toute la gloire à M. Le Brun.

Presque au milieu de ces acclamations et de cette effusion de joie, les étudiants, bannis en dernier lieu de l'Académie, furent assez bien inspirés ou assez bien conseillés pour venir implorer sa miséricorde et lui demander la grâce d'être réintégrés dans leur premier état. Cette occurrence de bénédiction, dont ils surent ainsi se saisir, ne pouvoit manquer de leur être favorable. Elle ne laissa plus dans tous les cœurs que des sentiments de reconnoissance et ainsi de bonté. La compagnie se contenta des soumissions que ces suppliants vinrent faire en une assemblée particulière, où ils demandèrent pardon de leurs téméraires déportements, désavouant l'odieuse requête fabriquée en leur nom par Bosse, leur séducteur, et où ils promirent de faire oublier le passé par l'usage qu'ils feroient de la grâce d'être réadmis aux exercices ordinaires, qu'ils prioient très humblement l'Académie de leur accorder. Eux retirés, l'on délibéra. Sans aller aux voix on résolut de les recevoir en grâce, et les ayant fait

ntrer, et leur ayant fait une courte mais sévère
hortation, on leur prononça leur rappel.
Toutes les attentions et les vœux de la compa-
nie se tournèrent après cela du côté des nou-
elles constitutions et des nouveaux arrangements
nt elle sentoit avoir besoin pour donner à sa
uvelle situation toute la consistance et toute la
lidité dont elle lui parut susceptible. L'on agita
ce sujet plusieurs questions et l'on minuta divers
ojets. Pour donner à ces projets leur forme der-
ère et les approcher du point de détermination,
bienséance, ainsi que la bonne règle, vouloient
ie l'on ne fît rien sans la participation et l'avis
M. le directeur. La carrière en laquelle M. Ra-
bon entra dans ce temps mit la compagnie dans
ie inaction entière par rapport à ce travail, et
suspendit pendant plusieurs mois que dura la
uelle et accablante maladie dont ce chef acadé-
ique fut atteint, et laquelle, après bien des re-
hutes, le mit à la fin au tombeau.
Homme d'un esprit souple et insinuant, lequel
endant long-temps le servit mieux pour l'avan-
ement de sa fortune qu'eût pu faire le mérite le
lus réel et le mieux confirmé, il fit à l'Académie
e bien de la délivrer des violences de la jonction;
nais il perdit auprès d'elle tout le mérite de ce
on procédé par l'asservissement qu'il entreprit
le lui imposer et qu'il osa même faire exercer par

un délégué tiré d'entre nous. Trop attentif à ses propres intérêts pour s'occuper de ceux de la compagnie, il ne la servit jamais que par politique ou par ostentation. Borné dans la connoissance des arts, beaucoup plus qu'il n'est permis de l'être à un officier des bâtiments, ce n'étoient que l'engouement ou le caprice qui le décidoient dans l'appréciation ou le discernement des talents et de la capacité. Patron fastueux et intéressé, adversaire actif et implacable, porté par goût et par caractère à l'intrigue et au petit manége, du reste d'un commerce affectueux et liant, et revêtu de ces dehors flatteurs qui captivent volontiers le commun des esprits, tant qu'ils s'en croient les objets, étoit-il étonnant que ce ne fût pas là l'homme de M. Colbert? Sa perte fut célébrée à l'Académie plus par bienséance que par aucun sentiment fondé de reconnoissance ou de douleur.

Après la mort de M. Ratabon, et même pendant le cours de sa dernière maladie, les fonctions du directorat furent regardées comme dévolues de plein droit à M. Le Brun. Il les remplit avec sa modération ordinaire, sans jamais rien prendre sur lui dans tout ce qui pouvoit mériter les suffrages ou même les simples lumières de la compagnie. Pénétré de ce sentiment, l'on concevra sans peine combien il dut être attentif à la consulter sur les nouveaux règlements qu'il méditoit

touchant la discipline de notre école et sur les additions qu'il lui parut convenable de faire aux deux corps des statuts existants. Dans une assemblée particulière, où, comme il arrivoit alors assez souvent, M. Errard n'assista point, le secrétaire lut un projet qu'il avoit minuté sur ces matières. C'étoit un précis de travail qu'il avoit tenu tout prêt dès le voyage de Fontainebleau de l'année précédente. La compagnie approuva ce projet dans tout son contenu, et arrêta qu'il seroit remis à M. Le Brun pour, après qu'il l'auroit soumis à l'examen et à l'approbation de nos seigneurs les protecteurs, en procurer la validation et l'accomplissement.

En cette même assemblée il fut encore résolu que l'on retrancheroit quelques pistoles des honoraires accordés par l'état du roi à quelques officiers de l'Académie, et que l'on emploieroit ces fonds ainsi ménagés à quelque petite gratification pour raison d'autres services auxquels cet état n'avoit point pourvu. Les officiers intéressés dans ce retranchement y consentirent de si bonne grâce qu'il fut aisé de voir que le bien de la chose commune prévaloit en eux sur tout autre intérêt.

Pour se convaincre mieux à quel point ce sentiment régnoit dans l'âme de M. Le Brun, il suffit de jeter les yeux sur ce qui se passa en ce

temps entre lui et M. Errard. Quelque sujet de mécontentement qu'il pût avoir reçu par le passé de ce collègue, il en crut devoir le sacrifice à cet objet du bien général, toujours présent et toujours cher à son cœur. Ainsi, considérant les services que M. Errard, par son esprit et sa capacité, étoit en état de rendre à l'Académie, il résolut de se l'acquérir, à quelque prix que ce pût être, et de le regagner à ce corps. Pour cet effet, cet homme vraiment généreux dépose son ressentiment, renonce à la prétendue loi des procédés, et fait le premier les avances. Il eût même poussé la chose jusqu'à aller, sans autre préalable, trouver lui-même M. Errard et lui demander son amitié, s'il n'en eût été détourné par le prudent M. Testelin. Celui-ci offre et emploie son entremise, et tourne si bien sa négociation que les parties se rencontrent comme fortuitement chez un fameux traiteur, où il les avoit invités à prendre un léger repas. M. Errard ne pouvoit qu'être très flatté de se voir recherché ainsi, et en de telles circonstances, par M. Le Brun ; aussi répondit-il à cette démarche en homme vraiment pénétré. Avec les dispositions que l'on avoit réciproquement apportées en ce lieu l'accord fut bientôt conclu ; le dîner en ôta ce qu'il auroit pu avoir de sérieux ou de gêné, et se passa dans une cordialité parfaite, rien qu'entre les deux nouveaux amis et leur médiateur. Au

sortir de table l'on parla d'affaires ; l'on examina les règlements minutés, les dépenses à faire dans ce renouvellement, enfin tous les divers points qui occupoient alors le conseil académique. M. Le Brun agit en tout cela avec tant de prévenance, d'ouverture et de cordialité, qu'il mit M. Errard comme hors de lui-même, et, de la façon que celui-ci se comporta de son côté, cette entrevue se termina à la plus grande satisfaction de l'un et de l'autre. L'on convint de se revoir incessamment.

Depuis ce temps il ne se tint plus ni assemblées ni comités pour travailler à ces nouveaux arrangements, ou sur tout autre sujet de quelque importance, que M. Errard n'en fût toujours. M. Le Brun le consultoit de plus en particulier sur toutes ses idées et sur tous ses desseins ; il le mena aussi plusieurs fois avec le secrétaire chez M. du Metz pour y repasser ensemble les points du projet déterminés dans la compagnie et les examiner avec maturité. Comme M. Errard avoit naturellement beaucoup de pénétration, et qu'il étoit fort au fait des affaires de l'Académie, il eût été difficile que l'on payât mieux de sa personne qu'il ne faisoit en ces sortes d'occasions, et il est certain qu'en celle-ci il remplit parfaitement tout ce qu'on avoit pu attendre de sa part. L'honneur que son retour n'avoit, dans les premiers jours,

pu manquer de faire à M. Le Brun, sembla s'accroître à mesure que la compagnie en recueillit et en voyoit grossir les avantages. Ces avantages tenoient lieu de tout à cet homme incomparable, et formoient ses plus chères récompenses. N'en était-ce pas aussi, pour un cœur comme le sien, une bien sensible et bien délicieuse d'avoir forcé M. Errard de l'aimer? Il l'aima en effet et d'une amitié sincère et parfaite, et persista jusqu'à la mort dans la ferveur de ce juste attachement.

Après avoir bien discuté, retourné et retravaillé le plan et les dispositions particulières du projet en question et en avoir fait encore une dernière et très scrupuleuse révision avec M. du Metz, l'on en crut la minute à peu près en état de pouvoir être présentée à messieurs les protecteurs. Mais le sage et judicieux M. du Metz jugea qu'auparavant il la falloit faire examiner encore par quelque habile praticien, bien versé dans les rubriques du Palais, pour voir s'il n'y avoit rien qui pût mettre le nouveau règlement en prise avec ce qu'on appelle la forme judiciaire. Cette précaution étoit trop essentielle pour qu'on voulût la négliger. Ainsi l'on arrêta que l'on se confieroit pour cet examen à Me Fournier, procureur en parlement des plus employés et des plus entendus. Comme c'étoit en temps des vacances, il étoit à sa maison de campagne; le secrétaire gé-

néral, qui le connoissoit particulièrement, se chargea de l'y aller trouver, afin même de pouvoir traiter là l'affaire plus à tête reposée et plus à fond. Après l'avoir bien mis au fait de tout ce qui s'étoit passé à la naissance de l'Académie et par rapport à sa jonction avec la maîtrise, des différends mus, des procès essuyés, etc., et après avoir vu et revu avec lui à diverses fois les premiers et seconds statuts et titres confirmatifs ou relatifs, il exposa à sa censure les articles que, suivant le résultat du nouveau travail, il étoit question de proposer comme pour servir d'additions à ces deux statuts ou règlements.

Tout bien pesé et considéré, l'avis de M. Fournier fut : « Que, dès que l'on faisoit tant que de » remanier toute cette matière, et que du côté » de la protection l'on se trouvoit dans des cir- » constances si favorables, il falloit songer à se » procurer quelque chose de plus qu'une loi ad- » ditionnelle. Qu'il falloit former un corps com- » plet de règlement, lequel une bonne fois et » pour toujours parât et pourvût à tout. Que rien » n'étoit plus aisé, puisqu'il ne s'agissoit que de » compiler ces deux premiers statuts, sauf les » changements convenus, et d'incorporer dans » cette compilation les dispositions que l'on esti- » moit y devoir être ajoutées. Qu'ensuite il fal- » loit tâcher d'obtenir des lettres patentes bien

» amples et bien précises qui, embrassant et ré-
» glant tout, confirmassent l'Académie dans tous
» les priviléges, exemptions, honneurs, préroga-
» tives et prééminences à elle attribués précé-
» demment par S. M., ou dont les rois, ses pré-
» décesseurs, ont pu honorer ou gratifier les arts
» de peinture et sculpture, avec la clause de re-
» création du tout, en tant que besoin seroit. Sur
» l'obtention desquelles lettres patentes il croyoit
» qu'on dût hésiter d'autant moins qu'il en falloit
» nécessairement pour valider les dispositions
» additionnelles, et que les soins auxquels enga-
» geroit la partie seroient les mêmes que ceux
» que l'on se donneroit pour le tout. »

La compagnie sentit toute la solidité de cet avis et résolut de le suivre de point en point. Elle fit de grands remerciements au secrétaire sur la manière dont il s'étoit acquitté de sa commission et le pria de vouloir bien achever ce qu'il avoit si heureusement commencé, en se chargeant de la suite et de l'exécution entière de ce plan. Il s'y livra avec son zèle ordinaire, et y vaqua avec tant de diligence qu'en fort peu de temps l'ouvrage se trouva en état d'être présenté à nos protecteurs.

L'un des changements qui devoient résulter des nouveaux statuts fut que les places des recteurs, qui jusqu'alors avoient été amovibles, al-

loient désormais être perpétuelles. M. Le Brun, toujours lui-même, songea aussitôt à tirer de cette circonstance un avantage pour l'Académie également heureux et éclatant. C'étoit de réunir dans son sein, et même de placer à sa tête, quelques maîtres d'un grand mérite et d'une haute réputation qui jusqu'alors s'en étoient tenus éloignés. Tels étoient entre autres MM. Mignard et du Fresnoy, peintres excellents, et M. François Anguier, sculpteur des plus habiles. Quoique depuis longtemps ils vécussent avec lui dans une mésintelligence assez marquée, ils avoient les talents et la considération nécessaires pour rehausser l'éclat de l'Académie et en fortifier l'école. Cela lui suffisoit et le rendoit insensible à tout retour personnel. Guidé par ces principes, il prend son parti et va en avant; comme premier peintre du roi, il croit devoir descendre vers eux. Plus la démarche étoit obligeante, plus il se flattoit qu'elle produiroit de l'effet; il leur va donc rendre visite l'un après l'autre. Après les politesses ordinaires, il leur fait une sorte de confidence de ce qui se passe, des favorables intentions du roi pour les beaux-arts et pour l'Académie, de la munificence récente de Sa Majesté, des desseins du ministère d'illustrer l'état d'académicien par des honneurs et des distinctions. Il les invite à venir en recueillir la part due à leur rare mérite, et occuper

le rang que ce même mérite leur assure dans une compagnie qui les estime et qui leur tend les bras. Il s'avance même auprès de M. Mignard jusqu'à lui faire offre de se démettre en sa faveur de la place de recteur qu'il possède, et de ne se réserver que celle de chancelier. Comment résister à un discours aussi flatteur et aussi pressant? A moins de renoncer à toute honnêteté et à tout sentiment, la chose ne paroît pas possible. Aussi ploya-t-on sous la première impression de cet acte de générosité. L'on reçut la proposition avec les plus amples démonstrations de reconnoissance; l'on promit positivement de se joindre à l'Académie, et l'on témoigna que l'on s'estimoit heureux de pouvoir contribuer en quelque chose à un si noble et si louable dessein.

Mais par les effets inconcevables d'un esprit de vertige et de fureur dont il y a peu d'exemples, ces trois hommes, ou plutôt les deux premiers, ne s'eurent pas sitôt rejoints qu'ils nièrent ce vertueux engagement qu'ils avoient pris. Soit que, prévenus avec autant d'excès qu'ils l'étoient de leur propre mérite, ils ne voulussent pas s'exposer à aucun compromis ou parallèle avec celui de M. Le Brun, soit que la basse et aigre jalousie qu'ils portoient à ce grand homme leur eût, par réflexion, rendu odieux jusqu'à sa générosité et ses bons procédés, ils rompirent avec lui d'une

manière aussi sèche et aussi messéante qu'il avoit mis d'aménité et de politesse dans la recherche dont il avoit bien voulu les honorer. Ce fut en lui signifiant leur variation par un petit billet, écrit en nom collectif, qu'ils laissèrent à sa porte, ayant, pour y passer, choisi un moment où ils étoient bien sûrs de ne le trouver pas. L'Académie conserve ce billet parmi les papiers du secrétariat, comme un monument de la bizarre et sauvage façon d'agir de ces deux hommes importants. L'on croit devoir le rapporter ici tel qu'il est conçu mot pour mot :

Monsieur,

Nous nous sommes informés de votre Académie exactement. On nous a dit que nous ne pourrions pas en être sans y tenir et exercer quelques charges, ce que nous ne pouvons pas faire, n'ayant ni le temps ni la commodité de nous en acquitter, pour être éloignés et occupés comme nous le serons au Val-de-Grâce. Nous étions venus vous remercier de l'honneur que vous avez fait à vos très humbles serviteurs. Ce 12 février 1663. Signé Mignard et du Fresnoy.

Ce refus incivil et choquant des deux auteurs de ce billet eût peu affecté M. Le Brun, s'il eût

pu le regarder comme une affaire qui lui fût purement personnelle; mais il ne lui étoit pas permis de se montrer insensible à ce que ce procédé eut pour l'Académie de méprisant et d'injurieux. Indépendamment de la délicatesse si connue de ses sentiments sur l'honneur et la dignité de cette compagnie, il étoit désormais chargé par état d'en défendre les droits et la gloire. Toujours fidèle à ses obligations, il forma aussitôt le dessein de réprimer dans son principe l'esprit d'indépendance et de scission qui éclatoit dans ce déraisonnable manquement; cet esprit ne pouvoit avoir d'autre point d'appui ici, abstraction faite d'un grand fond de vanité et d'intrigue, que la qualité de brevetaire du roi, dont jouissoient ces deux maîtres, ainsi qu'un assez grand nombre d'autres. Il y avoit longtemps que la tête des académiciens murmuroit de ce qu'on laissât ainsi cette classe de gens d'art flottant entre l'Académie et la maîtrise, absolument inutile, et de plan formé, à la première, et souvent très nuisible au bien général, par l'assistance qu'au moindre démêlé elle manquoit rarement de prêter à l'autre. En résumant toutes les raisons déduites en divers temps pour faire cesser cette irrégularité, M. Le Brun, de concert avec le secrétaire, trouva que, bien employées, elles devoient opérer invinciblement la réunion de tous les brevetaires au corps

académique, et que la juste punition d'une frasque particulière produiroit, par ce moyen, un très bon arrangement général.

Plein de cette idée, il engagea le secrétaire d'en faire le sujet d'une requête au roi. Cette requête exposoit : « Que le but de S. M. en in-
» stituant le corps académique avoit été d'y
» réunir tous les habiles maîtres de l'art, afin de
» mieux exciter l'émulation et assurer la bonne
» instruction. Qu'encore qu'à la vue des grâces
» utiles et honorables, logement, pensions, a-
» noblissement, que S. M. a depuis peu répan-
» dues sur ce corps, chacun avoit pu connoître
» l'estime qu'elle en faisoit et combien elle l'ho-
» noroit de son approbation et de sa faveur
» royales; néanmoins diverses personnes d'un
» mérite à pouvoir y être reçues s'en tenoient
» séparées, ou pour s'exempter du soin des exer-
» cices publics, ou par quelque autre considéra-
» tion d'intérêt particulier, au grand préjudice
» de l'école, etc. » Sur quoi, l'on requéroit la réunion mentionnée et ce qui s'en suit.

L'affaire portée devant M. Colbert ne fit pas la moindre difficulté. Persuadé, avec raison, que la splendeur de l'Académie étoit la base de tout ce qu'il pourroit entreprendre en faveur des beaux-arts de plus grand et de plus élevé, il suivoit cet objet en homme d'état, et fit bien voir

en cette occasion combien lui étoit cher tout ce qui pouvoit y avoir rapport. Sur le compte qu'il rendit au roi, dès le jour même, du contenu en cette requête, S. M., par un arrêt de son conseil, ordonna, que « tous ceux qui se qualifioient alors » ses peintres et sculpteurs seroient tenus de » s'unir et incorporer incessamment au corps de » ladite Académie royale, avec défenses à tous ses » peintres et sculpteurs qui ne seroient de ladite » Académie de prendre la qualité de peintres ou » sculpteurs de S. M. Permis aux jurés de la maî- » trise de continuer contre eux leurs poursuites, » révoquant à cet effet toutes lettres et brevets qui » pourroient pour raison de ce avoir été donnés » précédemment. »

M. Colbert ajouta à la diligence de cette favorable expédition une autre marque de cette attention particulière qu'il montra toujours pour tout ce qui pouvoit intéresser l'Académie ; car, pour empêcher que les deux maîtres en question ne tirassent de cette disposition la vanité de s'en préconiser les objets immédiats, ou ne la traitassent d'instrument de vengeance particulière, il voulut qu'elle fût de date antérieure à celle de leur billet. L'arrêt est, en effet, du 8 février 1663.

Ce qui en facilita beaucoup l'obtention, fut que tout récemment le roi, s'étant fait représenter l'état de sa maison, y avoit trouvé employé un grand

ombre de peintres et de sculpteurs dont Sa Ma-
sté ignoroit également et les noms et les ouvra-
es. Elle en avoit fait rayer sur le champ toute
ette troupe d'hommes obscurs, n'y avoit conservé
u'un très petit nombre de maîtres d'une certaine
éputation, et avoit déclaré qu'à l'avenir elle en-
endoit qu'on n'y admît que des sujets d'un mérite
upérieur. Des intentions aussi justes de la part du
naître ne pouvoient être mieux confiées qu'à M.
Colbert, et l'on a vu combien, dans toutes les oc-
asions, il a su les remplir dignement.

L'arrêt ne tarda pas à être mis en exécution.
L'on commença, dès qu'on en fut muni, par le
aire signifier à quinze ou vingt des plus notables
l'entre les brevetaires, du nombre desquels l'on
peut croire que l'on n'oublia pas de mettre MM.
Mignard et du Fresnoy. Le coup parut les aba-
sourdir de prime abord. Les jours suivants, on les
vit un peu chanceler sur le parti qu'ils avoient à
prendre. L'exemple de plusieurs des mieux méri-
tants d'entre les leurs parut les déterminer sur-le-
champ, mais ce fut pour prendre tout-à-fait le
contre-pied de leur conduite. Leur penchant à don-
ner le ton aux autres, qui ne pouvoit être ni plus
vif ni plus impérieux, fit qu'ils ne vouloient pas
qu'on les pût seulement soupçonner d'être gens à
le recevoir. Incapables d'ailleurs, par leur humeur
et leur caractère, de la moindre flexibilité, surtout

le premier, ils prirent le pitoyable parti de se ranger sous les lois de la maîtrise. Ainsi, cet homme qui tranchoit tant du noble et du magnanime se montra assez dénué de vrais sentiments d'honneur, pour non seulement s'unir à un vil corps de métier, ennemi implacable des beaux-arts, mais pour choisir encore cette union dans la vue d'avilir ces arts mêmes, de les vexer, de les dégrader, autant qu'il seroit en son pouvoir, en élevant, s'il est permis d'user ici de cette expression, corps contre corps, et autel contre autel.

Le premier pas que M. Mignard fit dans la maîtrise décela toute la noirceur de cette visée, et celle de l'esprit dont il étoit animé. Il commença par s'établir le chef de cet illustre corps, et y fit tant et si bien prôner la grandeur de son crédit, qu'il l'eut bientôt imbu de l'opinion que c'en étoit fait de l'Académie royale, puisque jamais elle n'en pourroit soutenir le poids. Personne d'entre les maîtres n'en douta presque plus, lorsqu'il leur eut fait entendre qu'il leur alloit procurer les exercices publics, avec l'étude du modèle, à l'instar de ceux de l'Académie; mais qu'il prétendoit donner aux leurs une telle supériorité à tous égards, que la chute et l'extinction des autres ne seroient l'affaire que de peu de mois.

Il est vrai qu'il prenoit de fortes mesures pour venir à bout de cet insidieux projet. La vogue où

il s'étoit mis à la Cour par son manége et ses portraits lui avoit fait des partisans et des protecteurs considérables. Il employa toute la souplesse de son esprit à les mettre en œuvre, et à lui faire gagner ce point si important pour son orgueil auprès de M. Colbert. Sans un titre dérogatoire à l'arrêt du 24 novembre 1662, rendu contre Bosse, il n'y avoit point de prudence de passer outre, et il n'y avoit guère à se flatter d'en obtenir un sans des raisons bien transcendantes, d'un ministre aussi ferme et aussi instruit. Faute d'en avoir de solides, on en allégua de spécieuses. La plus considérable fut que l'établissement d'une seconde école exciteroit une plus forte et plus vive émulation, laquelle tourneroit tout entière au profit des arts. Ces raisons, débitées de vive voix, n'ayant fait qu'une assez légère impression, l'on prit le parti de les rédiger par écrit, et on les déduisit fort au long dans un mémoire dressé avec beaucoup d'art, que l'on présenta au ministre. M. Colbert le fit donner en communication à l'Académie, et demanda qu'elle y fît ses observations en forme de réponse. Elle y satisfit avec toute la force que pouvoit inspirer la défense d'une si bonne cause. Mais il y eut ensuite tant de répliques, de dupliques, de contredits et de suppléments, que les affaires de l'Académie en souffrirent une interversion notable. Et, comme c'étoit là le fait de la maîtrise,

la contestation eût traîné à l'infini, si M. du Metz n'eût interposé ses bons offices, et ne l'eût mise en état d'être jugée définitivement. Elle le fut à l'avantage complet de l'Académie et à la honte de son adversaire, dont le projet fut rejeté en plein et mis au néant.

Rendue ainsi encore une fois à elle-même, l'Académie se tourna tout entière vers le grand objet de son application et de ses vœux, et ne songea plus qu'à mettre la dernière main aux nouveaux statuts qui devoient fixer et assurer son état d'une manière inaltérable. Les secours qu'elle trouva pour la consommation de cet heureux ouvrage dans le zèle, l'amour et les soins infatigables de M. du Metz, le doivent faire considérer d'elle comme une espèce de second fondateur. Heureusement né du côté du cœur et de l'esprit, il aimoit la vertu et les talents, et les servoit avec une tendresse et une industrie également ardentes et pures. Les ayant trouvés réunis dans la constitution et les maximes du corps académique, il en embrassa les intérêts en véritable homme de bien qu'il étoit. Peu de personnes l'ont obligé plus essentiellement et plus noblement. Non content d'avoir, par ses amis et ses instances, obtenu des prix annuels et royaux, en faveur des étudiants, il a, le premier, donné l'exemple de leur en proposer et délivrer de particuliers; tantôt d'une montre à boîte d'or, tantôt

d'une médaille d'or ou de quelque autre effet de pareille considération. Sa sollicitude et ses bienfaits ayant incité nos académiciens à lui déférer le directorat, il les en remercia avec politesse, acceptant, toutefois, disoit-il, l'honneur qu'ils lui faisoient, de vouloir bien qu'il leur fût associé, mais en la simple qualité d'amateur. L'immortelle reconnoissance due par nous et nos successeurs à ce citoyen digne des siècles les plus heureux, me fait déposer ici ce témoignage, dont la sincérité et l'exactitude sont connues de tous.

Enfin, grâces à la sagacité et à la diligence de M. du Metz, le corps complet des nouveaux statuts et les lettres patentes destinées à l'approuver et le confirmer reçurent la forme dernière et furent remis devant M. Colbert. Le corps des statuts étoit composé de vingt-sept articles, la plupart formés sur ceux des statuts précédents de 1648 et de 1655, les autres fondés sur des délibérations de l'Académie, et le tout travaillé avec l'attention et les précautions expliquées ci-dessus. Les lettres patentes commençoient par confirmer ces statuts. Elles confirmoient ensuite les priviléges, exemptions, honneurs, etc., dans l'esprit de l'avis de M. Fournier; prononçoient sur la protection et la vice-protection déférées à M. le chancelier et à M. Colbert; validoient la pension annuelle de quatre mille livres; renouveloient la

prohibition des exercices publics autres que ceux de l'Académie, sous peine de deux mille livres d'amende, et l'injonction faite aux brevetaires de se réunir au corps académique, avec une nouvelle clause révocatoire de leurs titres et brevets; enfin statuoient sur le sort des élèves académiques qui, après plusieurs années d'étude, seroient jugés être non admissibles au rang d'académicien, et ordonnoient que le temps des dites études leur vaudra l'apprentissage prescrit par les statuts des maîtres et l'admission à la maîtrise dans toutes les villes du royaume. M. Colbert discuta le tout, et article par article, avec M. du Metz, qui lui expliqua l'esprit, la nécessité, l'utilité du contenu en chacun. Le ministre les apostilla à mesure, et en fit ensuite son rapport au roi. Sa Majesté approuva le tout, signa l'un et l'autre de ces instruments de sa main et en ordonna l'expédition.

M. Mignard et ses adhérents ne se découragèrent point d'avoir aussi complétement échoué auprès de M. Colbert. Ils tournèrent toutes leurs espérances du côté du parlement, se tenant bien assurés que, si une fois ils pouvoient parvenir à entamer l'Académie par les armes de la chicane, ils détruiroient de fond en comble ces ouvrages élevés avec tant de soin pour sa gloire et pour sa sûreté. Dans cet esprit, ils formèrent opposition, au greffe de cette cour, à la vérification, tant des

nouveaux statuts que des lettres patentes confirmatives, comme ayant été obtenues en contravention et au mépris de l'arrêt de cette même cour, du 7 juin 1652, portant enregistrement des lettres patentes du mois de février 1648, des premiers statuts de l'Académie, des articles de sa jonction avec la maîtrise, et de la transaction passée en conséquence; se réservant de fournir le surplus des moyens de leur opposition en temps et lieu.

Ils n'en demeurèrent pas là. Ils croisèrent cette démarche d'une nouvelle entreprise qui partoit du même fonds. Les défenses à tous autres qu'à ceux de l'Académie, de tenir école publique, avec l'exercice du modèle, n'avoient été prononcées formellement que par l'arrêt du 24 novembre 1662, rendu contre Bosse; mais cet arrêt étoit resté dans l'obscurité par les raisons expliquées ci-dessus. Ils crurent donc en pouvoir prétendre pleine et entière cause d'ignorance. La réjection toute récente de leurs mémoires et écrits sur le même fait ne les mettoit nommément dans le cas de ces défenses que d'une manière implicite, lesquelles défenses, selon leurs principes, ne devoient acquérir cette pleine autorité qui leur donneroit force de loi, que par les nouveaux statuts et les nouvelles lettres patentes dûment enregistrées. Or, comme c'étoit à cette dernière formalité qu'ils attendoient l'Académie, pour l'engager dans un dédale de procédures

où ils comptoient bien la retenir pendant plus d'une année, ils eurent la hardiesse de se mettre en possession provisoirement, au risque de ce qui en pouvoit arriver, d'une école publique dans toutes les formes, avec exercice du modèle, avec des officiers pour la diriger, avec des prix pour les étudiants, enfin avec tout l'appareil de l'école royale.

Il n'y avoit qu'un coup d'autorité qui les pût arrêter dans une tentative aussi téméraire; ils le savoient, mais ne s'en embarrassoient pas, persuadés que l'Académie n'oseroit se le procurer à la veille d'entrer en procès avec eux au parlement, où ces voies extra-judiciaires sont volontiers prises en mauvaise part. Rien ne les empêcha donc d'aller en avant. Par leurs menées, ils attirèrent à leurs nouveaux exercices tout ce qu'ils purent de jeunes dessinateurs d'un certain mérite; sûrs comme ils l'étoient, d'ailleurs, d'y avoir tous les fils des maîtres, cela les nantit du moins de l'étalage du grand nombre; mais à quoi ils s'appliquèrent le plus, ce fut à s'acquérir tout ce qui restoit de brevetaires qui n'étoient point encore entrés en engagement avec l'Académie; leurs plus grands efforts se portoient surtout vers ceux qui étoient logés aux galeries du Louvre, et qui, presque tous, tenoient un rang fort distingué dans les arts. Ce fut cela même qui les préserva de la séduction, et les détermina sans hésiter à

prendre le parti le plus honorable. L'Académie les reçut avec tous les agréments possibles, et les traita avec toute la distinction due à la supériorité de leurs talents.

Pour empêcher que leur exemple ne devînt contagieux, M. Mignard et les maîtres se jetèrent avec chaleur au devant des brevetaires de l'ordre plus commun, afin de les détourner de cette route; ils leur firent un portrait terrible des humiliations auxquelles ils s'alloient exposer en se présentant à l'Académie, par l'inflexible rigueur des examens qu'on leur y feroit subir, et sur laquelle elle renchérissoit encore dans ses nouveaux statuts, et par l'air insultant de supériorité de la part de ses chefs qu'il leur faudroit essuyer. Ensuite, pour les entraîner de leur côté, ils leur offrirent, outre les premiers honneurs de leur compagnie, toutes les faveurs et toutes les facilités imaginables; telles, par exemple, que l'exemption de tous les devoirs prescrits par les règlements, et même de toute contribution aux charges de la communauté. Ces marques d'empressement furent plus vives à mesure que les sujets qu'il s'agissoit de capter étoient ou plus habiles ou plus accrédités. Rien enfin ne fut négligé de ce qu'on crut pouvoir servir à frustrer l'Académie de cette espèce de renfort.

Il étoit à craindre que ces insinuations des

émissaires de la maîtrise ne produisissent une grande partie de l'effet qu'ils paroissoient en attendre; celles qui regardoient la sévérité des examens académiques étoient assez fondées pour devoir effrayer un peu les sujets à talents bornés; la règle établie de faire contribuer par chaque aspirant un morceau de sa main pour la décoration du lieu où se tenoit l'Académie, pouvoit, dans d'autres, devenir aussi un motif d'éloignement. Déjà même beaucoup de brevetaires, ébranlés par les discours des maîtres, paroissoient tout prêts à se donner à eux; M. Le Brun crut devoir parer ce coup, et user d'une sage indulgence pour rassurer et ramener tous ces esprits. Après en avoir conféré avec le secrétaire et les principaux de l'Académie, il déclara et fit répandre partout que la considération due à la qualité de peintre et de sculpteur du roi, dont avoient toujours joui messieurs les brevetaires, portoit la compagnie à les dispenser, lorsqu'ils désireroient s'incorporer à l'Académie, des devoirs ordinaires de l'aspirance et de la réception, et qu'elle pensoit même que c'étoit le moins qu'elle pouvoit faire pour eux.

Il fit plus; ayant appris que quelques-uns des plus capables d'entre eux et des plus estimés dans le public étoient butés à ne pas faire les visites qu'il étoit d'usage dans l'Académie de faire, en ces sortes d'occasions, à ses officiers en exercice,

pour recevoir d'eux le sujet communément dit d'expérience, il voulut bien encore aller au-devant de cette difficulté. Comme le prétexte qui la faisoit naître étoit de nature à trouver beaucoup de partisans, c'étoit en agir sagement que d'empêcher qu'on le débattît avec éclat, et de mettre hors de cause ceux qui seuls étoient à portée de le faire valoir. Il consistoit à dire que la réunion ordonnée par S. M. de tous ses peintres et sculpteurs par brevet au corps de l'Académie l'étant purement et simplement, et sans condition quelconque, c'étoit à l'Académie aussi bien qu'à eux, brevetaires, à se conformer littéralement à cet acte de la volonté du roi, et qu'elle ne pouvoit exiger d'eux nulle sorte de soumission sans y déroger formellement, leur supériorité dans l'art étant constatée par un titre aussi respectable qu'étoit leur brevet. Ce sophisme n'eût pas été bien difficile à combattre, et la seule révocation des brevets le renversoit de fond en comble. M. Le Brun évita de s'y arrêter, afin de ne lui pas donner cours, et fut lui-même trouver ceux des habiles qu'il en savoit le plus entêtés. Il s'offrit d'être leur présentateur à l'Académie; il les assura qu'un mérite aussi considérable que le leur y trouveroit une exemption honorable de tout examen et de toute autre formalité semblable. Bref, il fit si bien qu'il les ramena tous.

Mais comme l'exemple d'une telle exemption pouvoit être d'une dangereuse conséquence pour l'avenir, il prit la précaution de s'y faire autoriser par une espèce d'ordre supérieur, applicable déterminément à l'occurrence du jour. Il engagea donc M. Colbert à déclarer, dans une audience qu'il eut de ce ministre avec plusieurs autres députés, que l'intention du roi étoit que, pour consommer sans délai la réunion au corps académique de tous les artistes capables de rendre service à Sa Majesté, la compagnie passât outre pour cette fois, et sans tirer à conséquence, à la réception des peintres et sculpteurs brevetaires du roi, en les dispensant, là où elle le jugeroit à propos, des formalités accoutumées. Par cet expédient, M. Le Brun trouva le moyen de concilier tout, et de rompre les séditieux projets des jurés et de leurs suppôts, n'y ayant aucun brevetaire, hormis M. Mignard et son conjuré, qui ne se tînt plus honoré de la qualité de simple académicien que de tout ce que la maîtrise pouvoit offrir de grades plus relevés ou plus bouffants.

Disons tout cependant. Si l'Académie, en s'assurant ainsi de la totalité presque complète de cette jonction, se procuroit un accroissement considérable du côté du nombre, il s'en falloit beaucoup que celui de sa réputation, fondé sur le mérite réel et supérieur, en résultât également. Du-

rant plusieurs mois, elle ne fut presque occupée qu'à la réception de ces privilégiés. Comme la plupart des brevets avoient été accordés fort légèrement, il se trouva parmi ces récipiendaires un certain nombre de sujets d'une assez médiocre capacité. Mais l'Académie, ayant eu forcément à opter de celui de ces deux inconvénients celui qui lui paroîtroit le moins considérable, s'étoit déterminée pour le dernier, persuadée que le nuage qu'il pourroit répandre pour un temps sur l'excellence de sa constitution n'empêcheroit pas qu'elle ne reprît bientôt son premier éclat, par le redoublement de ferveur avec lequel elle se promettoit de suivre cet objet.

Tandis que ces choses se passoient de la sorte, les nouveaux statuts avoient été expédiés de l'exprès commandement du roi, sous la date du 24 décembre 1663, et les lettres patentes confirmatives signées sous celle des mêmes mois et an et scellées en la forme ordinaire, et le tout avoit été envoyé par duplicata, avec les lettres d'adresse, nécessaires aux trois cours souveraines, pour y être vérifié et enregistré. L'Académie, loin d'avoir eu aucune démarche à faire pour obtenir une si prompte expédition, ne l'apprit que par l'avis que lui en donna M. du Metz. Il l'exhorta en même temps de faire, sans différer, toutes les diligences convenables pour consommer cette affaire dans les cours et sur-

tout au parlement. Les attentions de cet admirable ami alloient donc encore jusqu'à nous soulager de la légère peine de solliciter cette favorable expédition. Quant à la chose même, ce que les trois premiers hommes de l'état, M. le chancelier, M. de La Vrillière et M. Colbert, y montrèrent, comme à l'envi, d'amour et d'ardeur pour gratifier et obliger l'Académie, fournit l'époque peut-être la plus glorieuse de son histoire, et sûrement la plus touchante. Le souvenir lui en doit être à jamais précieux, et doit être gravé en nos cœurs et en ceux de nos descendants ou successeurs en caractères ineffaçables.

L'affaire des enregistrements fixa aussitôt toute la sollicitude de M. Le Brun et des autres chefs académiques, non seulement par déférence pour les sages avis de M. du Metz, mais parce qu'ils la considéroient comme le terme final de leurs travaux et de leurs plus tendres vœux. Personne n'étoit plus capable de la suivre et d'en diriger les diverses opérations que le secrétaire de la compagnie. Elle lui en confia le soin d'un vœu unanime, et le pria d'avertir M. Le Brun et les autres officiers du temps où il faudroit qu'ils commençassent à agir auprès des premiers magistrats et des membres particuliers des trois compagnies de qui ils pouvoient être bien voulus, afin de les instruire à fond de la justice et de l'utilité de l'ar-

rangement en question. M. Testelin se chargea de la commission avec un zèle et une joie dignes de lui. Aimant l'Académie comme il faisoit, il se trouvoit, en la servant, au comble de ses souhaits.

En même temps, elle crut devoir se mettre en règle sur la nouvelle forme de son administration et règlement. Par l'article 10 des nouveaux statuts, il étoit ordonné que les quatre recteurs de l'Académie seroient à l'avenir perpétuels, et seroient choisis et nommés par le roi. Pour satisfaire à cette disposition, elle procéda, en la manière accoutumée, à l'élection de ceux que la pluralité des suffrages déclaroit les plus dignes d'être présentés à Sa Majesté et plus propres à remplir ces places-là. Elle en usa de même à l'égard des autres officiers académiques, et dressa une liste générale des sujets ainsi élus et de l'événement du scrutin à l'égard de chacun d'eux. Cette liste fut présentée par une députation à M. Colbert, qui, en ayant rendu compte, l'approuva de la part du roi, la signa, et ajouta au bas que l'intention de Sa Majesté étoit que, sans tirer à conséquence et jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, l'une des quatre places de recteurs demeurât amovible sur le pied des précédents règlements. Cette exception à la nouvelle loi eut pour objet la réunion de quelques maîtres recommandables par la supé-

riorité de leurs talents, qui se tenoient encore à l'écart, et peut-être celle de M. Mignard lui-même. Elle avoit été obtenue par M. Le Brun, qui, par un mouvement de cette générosité qui étoit comme l'âme de toutes ses actions, avoit voulu laisser cet appât même à son adversaire le plus déclaré, pour l'attirer dans une compagnie où sa grande passion étoit de rassembler tout ce qu'il connoissoit d'illustre et de considérable dans les deux arts.

Le premier pas que fit M. Testelin dans la poursuite des enregistrements lui fit concevoir qu'il lui restoit encore bien des obstacles à vaincre avant que de s'y pouvoir promettre une issue heureuse. Ce fut celui d'aller solliciter M. le procureur général du parlement de vouloir nous être favorable dans ses conclusions. M. Le Brun, qui étoit connu et estimé de toutes les personnes de considération, l'étoit très particulièrement de ce magistrat; le secrétaire, pour s'appuyer de lui, le pria de le conduire à son audience. Ils y furent reçus avec toute la politesse possible; mais, ces premières démonstrations expédiées, M. le procureur général leur déclara que les maîtres avoient formé opposition entre ses mains, et il ne leur dissimula point qu'ils lui paroissoient fondés en raisons très fortes et très solides, et telles qu'il doutoit fort que l'on y pût rien opposer qui fût capable de les détruire. Ces raisons étoient celles

qu'ils avoient exposées d'une façon très artificieuse dans un certain factum qu'ils venoient de faire imprimer en grand secret, et où les vues et les intentions de l'Académie étoient dépeintes avec les couleurs les plus odieuses et les plus noires. L'impression que l'on voyoit sensiblement que ce libelle avoit faite sur M. le procureur général étoit infiniment à craindre par rapport aux autres juges, dont plusieurs pouvoient être encore plus prévenus que lui, et en même temps moins éclairés, surtout du côté de nos arts. Le secrétaire, vivement frappé de ce danger, songea à y parer sans perdre, pour ainsi parler, un moment; car, dès le même jour, il prit la plume pour réfuter cet impudent écrit des maîtres, pour en démontrer la punissable malignité, et la fausseté des allégations et des imputations y contenues et pour en démasquer une bonne fois pour toutes et les auteurs et leurs moteurs. Il s'en acquitta d'une façon si victorieuse qu'ils en demeurèrent couverts de confusion et de blâme. Les juges reconnurent avec indignation la coupable hardiesse avec laquelle on avoit osé tenter de surprendre leur religion. M. le procureur général parut en être frappé plus fortement que les autres, et être disposé à agir en conséqnence.

L'intervalle de temps qu'il avoit fallu pour produire ce favorable effet avoit été rempli par le

secrétaire à pourvoir aux formalités indispensables de la procédure. Ainsi, dès le 9 janvier 1664, il avoit présenté au parlement une requête au nom de l'Académie tendant « à ce qu'il fût » ordonné que, sans s'arrêter à l'opposition for- » mée par les maîtres peintres et sculpteurs de » Paris à l'enregistrement des lettres patentes du » mois précédent et de laquelle ils seroient dé- » boutés avec dépens, il seroit passé outre à cet » enregistrement. » Soit qu'on se fût un peu trop hâté à présenter cette requête, soit que les juges, tout détrompés qu'ils fussent sur les motifs qui faisoient agir les maîtres, ne se voulussent point départir des règles ordinaires, ils avoient prononcé trois jours après, c'est-à-dire le 12, un arrêt par lequel « les parties avoient été ap- » pointées à fournir leurs moyens d'opposition et » à écrire et produire par devers M. Tambon- » neau, conseiller en la cour. » L'Académie se voyait ainsi embarquée encore une fois dans un procès en forme, l'objet de sa plus forte aversion et celui du plus âpre désir des maîtres, qui, connoissant combien ils nous étoient supérieurs du côté de la chicane, se flattèrent de se servir de cette arme favorite avec le même succès qu'ils s'en étoient servis contre nous par le passé.

M. Colbert, par un nouvel acte de sa bienveillance pour l'Académie, ne contribua pas peu à

dérouter leurs projets litigieux. Ayant lu les moyens de défense qu'elle avoit remis à M. le procureur général, et appris l'heureux effet qu'ils avoient produit sur l'esprit de ce magistrat, il crut que ce ne seroit point une précaution inutile de l'informer d'abondant des intentions du roi par rapport à la compagnie en général. Il les lui expliqua dans un billet de sa main, dont M. du Metz voulut être lui-même le porteur, sans doute afin d'avoir une occasion de plus de signaler son zèle pour les intérêts de l'Académie. La manière dont il s'acquitta de ce message la servit efficacement par les connoissances non suspectes qu'il étoit en état de donner de toute cette affaire, et qu'il en donna en effet. Comme tout ce que nous avons reçu de ce grand ministre a toujours été infiniment précieux à l'Académie, elle a déposé parmi ses archives une copie de ce billet, collationnée sur l'original; en voici la teneur :

« Le Roi m'a ordonné de dire de sa part, à
» monseigneur le Procureur général, que Sa Ma-
» jesté, voulant appuyer et maintenir fortement
» l'Académie royale de peinture et de sculpture,
» elle désire qu'il en favorise l'établissement en
» consentant à l'enregistrement des lettres patentes
» que Sa Majesté lui a accordées nonobstant l'op-
» position des maîtres peintres, et qu'il la protège

» en toute rencontre. C'est son très humble et très » obéissant serviteur *signé* Colbert. »

M. le procureur général, pénétré, par ces divers éclaircissements, de l'utilité, de la nécessité et de la justice de l'arrangement en question, n'hésita plus, après cette recommandation de M. Colbert, d'y donner les mains sans restriction et sans réserve. En conséquence, il donna dès le lendemain ses conclusions par écrit, à ce que, sans s'arrêter à l'opposition des maîtres peintres et sculpteurs, le parlement procédât à l'enregistrement pur et simple, tant des lettres patentes mentionnées, que des nouveaux statuts. Ainsi se termina cette discussion pour ce qui regardoit ce premier officier du ministère public.

Cet obstacle ne fut pas sitôt levé, qu'il s'en présenta un autre, par l'opposition que forma à notre enregistrement l'officier subordonné de ce même ministère. Le procureur du roi au Châtelet de Paris, M. de Riantz, qui remplissoit alors cette charge, étoit un très galant homme, ennemi de tout procédé incivil et irrégulier. Mais il se regarda comme obligé indispensablement de défendre les droits de cette même charge, qu'il croyoit attaqués par le nouvel arrangement, et ce fut cela même qui nous fit envisager cet incident comme susceptible des plus grands embarras. La remontrance par écrit, qu'il présenta en conséquence au parle-

ment, eut encore cela de redoutable, qu'elle s'exprimoit avec beaucoup de force, mais en même temps avec une grande modération. Elle portoit en substance :

« Que de temps immémorial la Cour avoit vu
» attachée à cette charge de procureur du roi la
» qualité de conservateur des priviléges de tous
» les corps des arts et métiers de la ville et des
» faubourgs de Paris, ainsi que le droit de veiller
» à l'exécution de leurs statuts, de connoître leurs
» différends, de recevoir à serment les maîtres nou-
» veaux, bref, d'y exercer une police générale et
» sans exception d'aucun desdits corps. Que, par-
» mi les différents corps établis en cette ville, ce-
» lui des peintres et des sculpteurs y subsistoit de-
» puis plus de quatre siècles, sous la juridiction des
» procureurs du roi, prédécesseurs du remontrant.
» Que, néanmoins, quelques particuliers exer-
» çant ces deux professions, les ayant portées à
» un degré de perfection considérable, avoient eu
» recours à la bonté du roi pour s'élever à un état
» plus distingué, et qui fût indépendant de la rè-
» gle et de la juridiction ordinaires, sous prétexte
» que la noblesse de leur art se trouvoit avilie et
» sans cesse dégradée par une maîtrise et une ju-
» rande impétrables à des broyeurs de couleurs, à
» des polisseurs de marbre et autres gens de main
» d'œuvre le plus inférieur. Qu'ayant, en même

» temps, formé entre eux une association sous le » titre d'Académie, et dressé des statuts sur le » pied desquels ils vouloient bien se gouverner, » ils avoient eu le crédit de faire approuver le tout. » et même de se faire accorder la faculté d'ensei- » gner lesdits arts de peinture et de sculpture pu- » bliquement et à l'exclusion de tous autres. Qu'au » moyen de cette dernière prérogative, ils alloient » à anéantir l'école de la maîtrise, encore que la » suffisance en fût établie si notoirement et même » par leur propre exemple, puisque c'est dans » cette source que tous, tant qu'ils étoient, ils » avoient puisé ce qui les rendoit aujourd'hui si re- » commandables dans ces deux arts. Que, quel- » que éblouissante que fût cette entreprise, et par » rapport à ce beau motif dont on la paroit, de » porter ces arts au plus haut degré de perfection » et de splendeur dont ils soient susceptibles, et » même par ses premiers succès, elle ne de- » voit point faire perdre de vue le respect dû à » cette succession d'ordonnances et de règlements » rendus dans le cours de plus de trois siècles, avec » tant de sagesse et de maturité par plusieurs de » nos rois et des plus illustres magistrats; d'autant » que l'indépendance et l'inexécution de ces rè- » glements pouvoient, dans la suite des temps, » donner lieu à tous les abus qui jadis les nécessi- » tèrent et les firent intervenir. Que pour s'y sous-

» traire, à l'instar de cette nouvelle association,
» ce même motif ne manqueroit pas d'être allégué
» par ce qui se trouve toujours d'esprits entrepre-
» nants dans toutes les autres communautés dont
» les ouvrages auroient la moindre connexité avec
» les arts en question, et que déjà celle des menui-
» siers songeoit, pour s'arroger la même indépen-
» dance, à se prévaloir du droit qu'elle a d'en-
» richir les siens d'ornements de sculpture et au-
» tres embellissements. Qu'enfin, ce qui donnoit
» à la juridiction incontestable du remontrant
» l'atteinte la plus sensible et la plus marquée,
» étoit cette affectation, résultant des derniers ar-
» rangements, de lui en opposer une autre, formée
» par la soi-disant Académie de cette Académie
» même, et composée d'un chancelier et d'autres
» officiers, tant supérieurs que subalternes, rec-
» teurs, conseillers, secrétaire, huissiers, de tout
» l'appareil en un mot, et avec toutes les attribu-
» tions d'une espèce de cour supérieure, puisqu'el-
» le ne paroît reconnoître au dessus d'elle et de
» son autorité que la seule autorité du roi. Que,
» toutefois, lui remontrant rendoit une pleine et
» entière justice au mérite réel et transcendant des
» sujets qui présidoient à ce nouvel établissement,
» et même à la droiture et à la pureté de leurs in-
» tentions, et que, pénétré de vénération et de
» respect pour les personnes, aussi illustres que

» justes et éclairées, qui l'honoroient de leur pro-
» tection, il étoit bien éloigné de le vouloir tra-
» verser ni troubler le moins du monde, mais qu'il
» croyoit du devoir et de la dignité de son minis-
» tère, ainsi que du bien public, de demander à
» être maintenu dans l'exercice d'une jurisdiction
» qui lui appartient à tant de titres ; et laquelle,
» bien loin de rien ôter de l'éclat et du relief
» de la nouvelle Académie, en assureroit à jamais
» le succès et l'imperturbable durée. »

Quelque considérable que fût cette opposition, et par la qualité de l'opposant et par la plausibilité de ses moyens, l'Académie ne s'en inquiéta que très légèrement. Elle connoissoit la grandeur des vues de ses protecteurs, et leur fermeté à les soutenir. Elle n'étoit point en peine, d'ailleurs, sur le choix des raisons qui pouvoient atténuer celles de M. le procureur du roi. M. Testelin, notre secrétaire, les rassembla dans un mémoire peu étendu, mais aussi solide que bien frappé. De la façon que tourna cette affaire, la compagnie n'en eut pas besoin. Il y a tout lieu de présumer que M. de Riantz ne l'entama que dans le seul dessein de s'en faire un mérite auprès de M. Colbert, en se portant de bonne grâce à faire le sacrifice d'un droit si bien établi; car, dans le temps qu'on s'y attendoit le moins, il envoya à l'Académie un désistement en bonne forme de son

opposition, accompagnée d'une lettre des plus obligeantes, où son amour pour les arts, ainsi que pour une institution qui les devoit porter à un si haut point de gloire, ainsi que sa respectueuse déférence pour ses illustres protecteurs, s'exhaloit dans les termes les plus vifs et les plus abondants. La compagnie fut extrêmement touchée de ce procédé; elle s'en constitua la seule redevable et en fut témoigner sa reconnoissance à M. le procureur du roi par une députation.

Elle se vit ainsi parvenue à ce dernier période de soins et de travaux, où il ne s'agissoit plus, pour jouir paisiblement de son état, que de se concilier les suffrages de messieurs de la grande chambre du parlement, ses juges dans la cause d'opposition entre elle et la maîtrise. Ce ne fut pas là ce qu'elle eut à traiter jusqu'alors de moins difficile et de moins épineux.

Les jurés et les agents secrets de M. Mignard avoient su prévenir extrêmement les esprits contre le nouvel arrangement, en le faisant envisager et comme une innovation pleine d'ostentation et d'irrégularité, et comme une contravention formelle aux articles et au contrat de la jonction et à l'arrêt de cette cour du 7 juin 1652, qui avoit homologué le tout. Deux imputations de cette nature ne pouvoient manquer de faire une forte impression sur des hommes qui avoient blanchi

sur les rubriques du palais, et qui étoient aussi accoutumés à y ramener tout qu'ils l'étoient peu à regarder la matière des arts comme relative au bien et à la gloire de l'état, et à réfléchir sur l'énorme distance qui se trouvoit entre les peintres et les sculpteurs du plus bas ordre et ceux de l'ordre le plus supérieur. A force cependant, par les plus éclairés et les plus diserts d'entre nos académiciens, de voir en particulier ceux de Messieurs dont ils étoient connus, de leur expliquer tout le passé et de les mettre au fait de tout, ils furent assez heureux enfin pour vaincre une bonne partie de la répugnance qu'ils avoient trouvée dans ces magistrats contre le nouvel arrangement.

Celui de tous qui résista le plus longtemps et le plus fortement, et qu'il nous importoit le plus cependant de conquérir, fut M. Tambonneau, rapporteur de l'affaire. La connoissance particulière qu'il avoit de tous les biens que l'Académie avoit produits depuis son établissement et de ceux qu'elle produisoit encore tous les jours, des vexations et des chicanes qu'elle avoit essuyées, de l'invariable candeur de ses procédés, et l'estime sincère qu'il avoit d'ailleurs pour le mérite et la vertu de ceux qui étoient à la tête de l'Académie, eurent bien de la peine à tenir contre les vieux titres et la prétendue possession des maîtres de la

communauté. Tant il est vrai que cet amour habituel de la forme triomphe souvent de la raison et de l'équité mêmes. Elles se ressaisirent pourtant ici de leurs droits; M. Tambonneau avoit trop de sens et de vertu pour ne point céder à la fin à leurs inspirations. Aussitôt qu'il eut achevé de prendre tous les éclaircissements dont il crut avoir encore besoin, il rendit compte de l'état de la cause à M. le premier président. Elle fut mise sur le rôle pour être jugée de petits commissaires, et l'on nous fit espérer qu'elle le seroit incessamment.

Les droits ayant été consignés, et tous les autres soins qui nous regardoient remplis par le secrétaire, il proposa à la compagnie de nommer un nombre compétent de députés pour aller solliciter nos juges, et chercher à dissiper jusqu'aux moindres nuages de difficulté ou de doute qui pourroient encore leur rester dans l'esprit. Il sut faire composer cette députation de ce qu'il y eut dans l'Académie de sujets le mieux au fait de nos affaires, les plus distingués par leur esprit et leur capacité, et le plus en état ainsi de payer de leurs personnes au besoin; ce furent messieurs Le Brun, Errard, Bourdon, Champagne, Van Opstal, les deux frères Beaubrun, De Sève l'aîné, Mignard l'aîné, Nocret, Sarrazin et Corneille; M. Testelin lui-même y étoit requis trop essen-

tiellement pour pouvoir y être omis ; il y fut ajouté comme par acclamation. Ce que ces treize hommes ont fait en cette occasion pour les beaux-arts et pour notre heureuse institution mérite une reconnoissance éternelle. C'étoient les mêmes qui, détachés et séparément, avoient si utilement travaillé à faire revenir nos juges prévenus ou mal informés ; ils se surpassèrent depuis qu'ils se trouvèrent ainsi réunis. Tout ce qu'ils employèrent de zèle et de soins, ce qu'ils répandirent de clarté et de conviction et ce qu'ils firent d'admirable pour conduire cette grande affaire au point de ses derniers succès et de sa pleine consommation, est au dessus de ma foible expression, et les doit à jamais faire considérer comme les seconds pères de notre heureux établissement.

Ayant appris que l'affaire devoit être mise sur le bureau en la maison de campagne qu'avoit M. le premier président au village d'Auteuil, où, afin de pouvoir l'examiner à tête reposée, il avoit invité messieurs les commissaires de s'assembler un jour de fête, ils lui demandèrent la permission de s'y rendre pour pouvoir être entendus, s'il étoit jugé nécessaire. M. le premier président, qui faisoit profession publique d'honorer et de chérir les lettres et les arts, y consentit de la meilleure grâce du monde. C'étoit le célèbre Guillaume de

Lamoignon, dont le nom seul suffit pour remplir l'idée du plus parfait éloge.

Après que le procès eut été vu par messieurs les commissaires, M. le premier président ordonna que l'on fît entrer les députés; il leur expliqua les difficultés que messieurs les juges y trouvoient et dont il déclara que quelques unes leur paroissoient être considérables et même capitales. La plupart de ces difficultés étoient les mêmes que l'on avoit eu soin d'éclaircir avec ceux de messieurs les commissaires que l'on avoit pu entretenir en particulier, et qui n'étoient relevées ici que par ceux que l'on n'avoit pu détromper des imputations odieuses forgées par les suppôts de la maîtrise. Il y en eut aussi quelques autres nouvellement avancées par M. Mignard et ses adhérents, et qu'ils avoient tenues en réserve pour porter coup plus sûrement en ne les employant à l'abri de nos répliques que dans les derniers moments, pour ainsi dire, qui précéderoient le jugement définitif. Pour résoudre les premières, les députés ne firent que récapituler les solides raisons déduites en temps et lieu. A l'égard des dernières, comme elles ne formoient, à proprement parler, qu'un tissu de suppositions et de vaines subtilités, les députés n'eurent besoin pour les anéantir d'autres armes que de leurs armes ordinaires, la vérité, l'équité et l'amour de la gloire

des arts, inséparable de celui du bien de l'état. Ils s'en servirent d'une manière aussi efficace et aussi triomphante pour la cause de l'Académie, que destructive et humiliante pour les prétentions de ses adversaires. L'assemblée fut touchée et édifiée de la candeur et de la modération qu'elle voyoit régner dans les éclaircissements et les défenses de nos députés, et leur donna toutes les marques possibles d'estime et de considération ; les ayant ensuite fait retirer pour aller aux avis, elle les fit rentrer quelques minutes après.

M. le premier président leur dit alors : « Qu'en-
» core que la cour fût persuadée que des per-
» sonnes d'un mérite aussi distingué dans les
» arts qu'étoient celles qui composoient leur com-
» pagnie ne voudroient jamais y admettre ni
» associer des sujets d'une assez médiocre capacité
» pour ne pas devoir aspirer à plus haut qu'à la
» simple maîtrise, néanmoins, Messieurs jugeoient
» à propos d'exiger sur ce point une promesse for-
» melle et irrévocable. » Les députés n'hésitèrent pas à faire cette promesse au nom de tout le corps académique présent et à venir, et ajoutèrent : « Que la cour trouvoit une garantie plus
» assurée dans la constitution et l'essence de ce
» même corps qu'elle n'en pourroit trouver dans
» toutes les précautions légales, puisqu'il cesseroit

» d'être, dès qu'il tomberoit à cet égard dans le » moindre relâchement. »

Cela dit, M. le premier président leur prononça l'arrêté de l'assemblée portant : « Que, » sans avoir égard à l'opposition des maîtres, et » les nouvelles lettres et les nouveaux statuts se» roient registrés au greffe de la cour pour être » exécutés et l'Académie jouir de leur effet selon » leur forme et teneur. » A la charge toutefois de deux légères modifications ou limitations dont l'objet sera expliqué ci-après.

Une réussite si pleine et si parfaite combla les députés de la plus sensible satisfaction. Ils s'en entrefélicitèrent avec des transports de joie qui seroient difficiles à exprimer. De retour à Paris, ils communiquèrent ce même sentiment à tout le corps académique. La nouvelle restauration y étoit considérée comme un événement aussi favorable et même plus glorieux que celui de sa création primitive. Sa consommation définitive par un arrêt contradictoire y forma en conséquence un sujet de triomphe d'autant plus complet et plus agréable, qu'elle rédimoit l'Académie, et sans retour, des fatigantes vexations de ses anciens persécuteurs, qu'elle élevoit entre elle et eux un mur d'éternelle séparation, et qu'elle la rendoit ainsi à elle-même et à tout son amour pour l'honneur et la bonne culture des beaux-arts.

Tous les cœurs en même temps volèrent vers M. Le Brun comme vers celui qui avoit conçu et entrepris ce grand ouvrage, et l'avoit conduit, au travers de tant de difficultés, à cette heureuse fin que l'on ne regardoit qu'avec admiration. Il est certain qu'il en fut toujours le principal ressort et comme l'âme, et que, sans la haute considération où il étoit auprès de M. le premier président et des autres magistrats, et les ressources inépuisables de son cœur et de son esprit toutes les fois qu'il s'agissoit du salut et du bien de sa compagnie, elle eût eu bien de la peine à ne point succomber sous les derniers efforts de ses dangereux ennemis. L'assurance de s'en voir délivrée à jamais la fit comme nager dans l'allégresse, et les premiers jours qu'elle employa à en signaler sa juste reconnoissance furent pour elle de véritables jours de fête. M. Le Brun, entrant dans le même esprit, la rassembla en corps chez lui, dans son logement des Gobelins, et y célébra avec elle cette heureuse révolution par un magnifique repas. Rien n'y fut épargné pour remplir cette journée d'une manière digne de son objet. Elle fut moins remarquable cependant par tout ce que l'on y vit régner d'abondance et de joie, que par cette pureté et cette plénitude d'union et de concorde qui, de tant d'hommes rivaux, des mêmes talents et de la même gloire, sembloient n'y faire qu'un

même cœur et un même esprit : spectacle aussi touchant que rare, et plus honorable pour l'Académie que tout ce que la faveur du prince lui venoit de départir de lustre et d'éclat.

Il ne restoit plus, pour s'en assurer la pleine et paisible possession, que de lever l'expédition de l'arrêt du parlement; car, à l'égard de ceux des deux autres cours souveraines, où l'affaire de la vérification n'avoit pas fait la moindre difficulté, elle en avoit retiré les expéditions il y avoit déjà du temps. La Chambre des Comptes avoit procédé à l'enregistrement pur et simple, tant des statuts que des lettres, dès le 31 décembre 1663. M. le président Gallart, qui y avoit tenu la séance lors de cet enregistrement, étoit l'ami intime de M. Le Brun. Il s'étoit fait un vrai plaisir de lui en donner une nouvelle marque en cette occasion, en suppléant pour lui tous les soins attachés à ces sortes de vérifications, et en la suivant comme si c'eût été son affaire propre et particulière, mais lui en avoit encore remis lui-même l'arrêt tout expédié et exempt de tous frais. Celui de la Cour des Aides avoit été rendu le 13 février 1664; il étoit de même sans clause. L'expédition en fut retirée par notre secrétaire, en payant les épices et droits, mais qui furent taxés modérément.

Pour l'arrêt du parlement, il n'intervint que trois mois après, c'est-à-dire le 14 mai de la même

année 1664. Ce retardement avoit pour cause unique l'opposition formée par les jurés de la maîtrise, et tous les incidents qu'ils avoient entés dessus pour brouiller, nous tracasser et pour gagner du temps. Les deux clauses apposées sur les titres vérifiés regardoient, l'une les huissiers de l'Académie, l'autre ceux d'entre les élèves des académiciens qui, trop peu capables à la fin de leurs études pour mériter d'être agréés au corps académique, avoient été, par notre nouvel arrangement, déclarés admissibles à la maîtrise. Nous croyons devoir entrer ici dans un léger éclaircissement sur l'une et sur l'autre.

L'article 20 des nouveaux statuts avoit accordé aux huissiers de l'Académie, au cas qu'ils professassent l'art de peinture ou celui de sculpture, le privilége d'y travailler publiquement, selon leur capacité, sous l'autorité de l'Académie, et ne s'étoit pas expliqué si ce privilége seroit censé indélébile à l'égard de tous ceux qui en auroient joui une fois, ou s'il devoit avoir lieu seulement pour le temps que ces huissiers seroient actuellement au service de l'Académie. Les jurés avoient présupposé et fait entendre que c'étoit une ambiguïté affectée de notre part pour nous mettre en droit, en changeant d'huissiers aussi fréquemment qu'il nous prendroit en gré, d'inonder Paris de ces sortes de privilégiés, au grand détriment de la maî-

trise. La déclaration qu'avoient faite nos députés, que l'Académie n'avoit jamais prétendu user du contenu de cet article, et ne demandoit à en user pour l'avenir que sur le pied de la seconde signification, avoit sur-le-champ levé cette première difficulté.

Les instigateurs de la jurande en avoient formé une seconde sur la construction du même article. Ils avoient taxé de captieuse cette énonciation : « Et s'il se rencontre que lesdits huissiers » ou l'un d'eux professent les arts, ils auront le » privilége, etc. » Elle ouvroit, selon eux, la porte à un abus, au moins aussi pernicieux que seroit le premier, en ce qu'elle accordoit ce privilége à ces huissiers, pourvu qu'ils professassent ces arts, qu'ils fussent capables de les professer ou non, ce qui en pourroit revêtir des ignorants, qui ne seroient plus que des prête-noms de quelque misérable compagnon, volontiers tourné à tromper le public, rarement à le bien servir. Quelque tirée que fût cette difficulté, MM. les commissaires du parlement avoient bien voulu y avoir égard. Leur arrêt portoit donc « que les deux huissiers » en question, en cas qu'ils professassent les arts » de peinture et de sculpture, et qu'ils en fussent » trouvés capables, auroient le privilége d'y tra- » vailler publiquement sous l'autorité de ladite » Académie pendant le temps de leur service seule-

» ment. » Et voilà la première clause de l'arrêt et les motifs qui y ont donné lieu.

La seconde portoit sur la disposition des lettres patentes faite en faveur des élèves des académiciens qui se trouveroient dans le cas exprimé ci-dessus. Ces lettres avoient statué sur le sort de ces élèves, sans limitation de temps, en portant : que celui qu'ils auroient demeuré chez lesdits académiciens leur seroit compté pour parvenir à la maîtrise dans toutes les villes du royaume, et que le certificat de celui chez qui ils auroient demeuré, approuvé par le chancelier de ladite Académie, et contresigné par le secrétaire d'icelle, leur tiendroit lieu d'obligé. Le défaut de limitation de temps avoit été relevé par nos adversaires avec une mauvaise foi insigne. Si l'on eût voulu les en croire, nous nous l'étions ménagé avec grand soin, pour tenir nos élèves dans une dépendance absolument arbitraire. D'un autre côté, ils avoient beaucoup incidenté sur le prétendu inconvénient de la pluralité des élèves sous un même académicien. Les raisonnements qu'ils avoient employés pour soutenir cet étrange paradoxe ne pouvoient être ni plus foibles ni plus frivoles. Mais ils avoient eu l'adresse de les étayer de l'autorité de leurs vieux statuts, toujours un peu trop respectés dans les tribunaux, même les moins accessibles aux autres préventions. Avec cela, ce

dernier point avoit paru tenir si fortement à cœur à nos parties, ils s'étoient, pour l'emporter, donné des mouvements si vifs et si tenaces, que nos députés, honteux de l'indécente opiniatreté de ces débats, avoient mieux aimé de se relâcher un peu ici que de se mettre à portée d'en partager le blâme. Ce n'est pas qu'ils n'eussent bien démêlé le motif secret de cette âpreté des jurés, et qu'ils n'eussent connu parfaitement qu'en nous réduisant à n'avoir chacun qu'un seul élève à la fois, ils comptoient d'avoir trouvé le moyen de faire tomber l'Académie d'elle-même, en l'empêchant de se repeupler d'un assez grand nombre de sujets de distinction pour se pouvoir maintenir dans toute sa splendeur, et que la limitation du temps des études à trois ans tendoit au même but. Mais ils avoient conçu trop de mépris pour la bassesse de ce motif, pour en redouter les suites et même pour le démasquer. De là seul, cette seconde clause de l'arrêt : « Qu'à l'égard des élèves de ceux qui com-
» posoient ladite Académie, que le temps de trois
» ans qu'ils auroient demeuré chez les académiciens
» seroit réputé suffisant pour le temps d'apprentis-
» sage pour parvenir à la maîtrise desdits arts, en
» toutes les villes du royaume, en rapportant par
» eux certificat de celui desdits académiciens chez
» lequel ils auroient demeuré, renouvelé et visé
» par chacun an, par le chancelier de ladite Aca-

» démie, et contresigné par le secrétaire d'icelle, » qui leur tiendroit lieu d'obligé, sans que lesdits » académiciens pussent avoir chacun plus d'un » élève à la fois. »

N'oublions point une charge qui nous fut imposée par le même arrêt, savoir, celle d'instruire gratuitement aux arts de peinture et de sculpture les enfants des maîtres de Paris. Le droit exclusif qu'avoit désormais l'Académie de tenir école publique avec l'exercice du modèle rendoit cette disposition aussi juste que nécessaire, en même temps qu'elle abolissoit, quoique implicitement, mais par une conséquence inséparable, l'école nouvellement érigée avec tant de manége et de fracas par M. Mignard, laquelle, en effet, rentra aussitôt dans le néant.

Le détail où l'on a cru devoir entrer sur ce qui concerne les deux clauses ci-dessus fait voir évidemment l'attention scrupuleuse qu'apportèrent messieurs du parlement à peser et à faire valoir les raisons et les moyens de la maîtrise, et que, s'ils ne lui accordèrent rien du surplus de ses vastes et impérieuses prétentions, ce fut qu'ils en reconnurent pleinement l'injustice et l'erreur.

C'est ainsi que fut parachevée et consommée sans retour la grande restauration de l'Académie royale de peinture et de sculpture; sous le règne, de l'ordre exprès, et par la munificence du plus

glorieux et du plus magnifique de nos Monarques, sous la protection et par les nobles et sublimes inspirations du plus grand ministre qu'ait jamais eu la France, et par les soins et à la considération du premier et du plus illustre peintre de son temps, les délices de son prince, l'honneur de son art, l'amour des gens de bien et l'admiration de ses envieux mêmes, par l'inépuisable générosité et la solide aménité de son cœur et de son esprit. Puisse le même génie qui a préparé, déterminé et couronné une si digne entreprise, éclairer et régir toujours notre heureuse institution, la préserver de tout affaiblissement et de toute déchéance, et la maintenir inaltérablement dans sa splendeur et dans la paix! L'Académie respectera toujours ce génie et se respectera elle-même, tant qu'elle respectera la mémoire des sages auteurs de son élévation, et qu'elle cherchera à se pénétrer de leurs maximes et de leurs sentiments. C'est un hommage qu'elle leur doit à perpétuité et le plus pur qu'elle leur puisse rendre. Malheur à elle si elle se relâche sur ce devoir, et si, cédant à la bassesse des considérations et des condescendances particulières, vice ordinaire des associations énervées et déclinantes, elle perd de vue l'honneur et le bien général de nos arts, et cette vérité incontestable qu'elle ne se peut conserver dans son lustre et dans sa dignité

qu'autant qu'elle sera exacte à se comporter, à se composer et à se renouveler et repeupler dignement.

Tels sont les faits et les détails concernant l'établissement, la jonction et les deux restaurations de notre Académie, dont j'ai cru devoir rendre compte dans ces Mémoires. Il n'en est aucun qui ne me soit passé sous les yeux ou dont je n'aie eu une connoissance particulière et de la plus indubitable sûreté. J'en ai fait le récit avec toute la probité et toute la véracité dont le ciel a permis que je fisse toujours profession, et même avec toute l'impartialité dont je suis capable. Je ne dissimulerai point cependant que, touché d'un juste sentiment d'honneur, si naturel dans un homme aussi jaloux que je le suis de celui de son art, j'ai pu quelques fois appuyer un peu fortement sur nos anciens et implacables adversaires. En cela je n'ai fait que me livrer aux impressions de la plus exacte vérité. Devois-je dérober à ses vives lumières et à notre instruction la connoissance de tous ces incidents, de ces complots, de ces desseins et de ces procédés odieux, par la seule raison qu'ils furent tels, et qu'ils doivent couvrir d'opprobre et de blâme leurs injustes auteurs, eux qui n'ont point fait de scrupule de les produire au plus grand jour, et de s'en servir pour nous noircir et pour en imposer sans aucun

ménagement à la ville, à la cour et à la justice même? Ce que j'eusse dû faire peut-être eût été de désigner ceux-ci un peu plus particulièrement, afin qu'il ne parût point que mes justes reproches portassent sur le corps entier des maîtres, en tout temps composé d'un grand nombre de fort honnêtes gens, ou même sur celui de leurs jurés. Si, dans quelques endroits, je me suis énoncé de façon à le faire penser ainsi, je déclare que ç'a été contre mon intention et contre mon sentiment intérieur. En me servant, dans le récit de ces longues vexations qu'on nous a fait essuyer, des termes généraux de maîtres et de jurés, de maîtrise et de jurande, et autres semblables, je n'ai jamais eu en vue que cette cabale factieuse, turbulente, inique, qui se forma dans la communauté, presque dès sa naissance, et qui s'y est perpétuée jusqu'à nos jours, avec la pleine désapprobation et au grand déplaisir de ce qu'elle ne cessa d'avoir de membres équitables et vertueux. Ce n'est donc qu'aux esprits brouillons et malfaisants, agents et fauteurs de cette cabale, que se doit appliquer tout ce que mon zèle m'a pu faire dire dans le cours de ces Mémoires d'un peu vif et d'un peu tranchant, et par là d'un vrai peut-être trop peu ménagé. Cette même franchise, avec laquelle je me suis expliqué sur ce qu'il m'a paru y avoir de répréhensible dans leurs dé-

portements, j'ose dire l'avoir apportée dans les mentions que j'ai faites de ce que j'ai cru voir de louable dans la conduite et dans les actions de M. Le Brun et des autres hommes recommandables qui, dans le cours de cette affaire, ont si singulièrement mérité des beaux-arts. Je proteste formellement que nul autre intérêt ne m'y a déterminé que celui de l'honneur, de la vertu et de ma parfaite et intime persuasion. La récompense la plus flatteuse que je puisse recueillir du soin que m'a coûté la rédaction de ce petit ouvrage, est que les exemples de prudence, de sagesse, de bonté et de générosité qui s'y trouvent répandus, fassent sur le cœur de mes collègues de tous les temps la même impression qu'ils ont faite sur le mien. Ils m'ont rendu meilleur que je ne l'étois avant d'avoir été dans l'heureuse nécessité de les démêler et de les contempler à fond, plus ami de la vérité, plus ferme dans le bien, plus occupé à conserver l'union d'un corps qui nous honore, et dont notre premier devoir est d'augmenter de plus en plus les progrès, afin de le faire honorer à toujours, et jusque dans les temps les plus reculés.

FIN.

TABLES,
NOTES ET APPENDICE.



TABLE ANALYTIQUE.

TOME I.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Formation de l'Académie et exploitation des statuts de 1648.

SECONDE ÉPOQUE.

Jonction de l'Académie avec la communauté des maîtres, sur le pied des 12 articles du 7 juin 1651.

TOME II.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Première restauration de l'Académie, au moyen des statuts de 1654, etc., et ce qui s'y est passé jusqu'à la grande restauration de 1663.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.



TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES.

(L'astérisque placée devant un chiffre indique le second volume.)

A

B

E

F

G

J

L

N

O

P

S

T

V





NOTES.

TOME I.

P. 18, l. 14 : Avant Levêque et Bellot, le sieur Dumoustier, logé aux galeries du Louvre, et Eustache de Laistre, furent inquiétés par les maîtres (Ars.).

P. 28, l. 5 : *L'un de ceux*, etc. M. Hance (Ars.).

P. 36, l. 2 : *Dès le .. février* 1648. Ceci n'est point exact. Cette élection se fit chez M. de Charmois le soir même du jour qu'il avoit obtenu l'arrêt.

P. 58, l. 2 : *M. de La Hire entrant en fonction d'ancien en mois.* Registre de mai 1648 (Ars.).

P. 58, l. 11 : *M. Bosse.... ne tarda point d'en faire l'ouverture.* Ce fut le 9 mai 1648. Registres de l'Académie, p. 6.

P. 72, l. 25 : *Il avoit fallu en venir à fixer un fonds annuel.* Registré le 5 décembre 1649 (Ars.).

P. 81, l. 6 : *M. Bosse... reprit aussi... ses leçons.* Registré en mai 1650 (Ars.).

P. 85, l. 23 : *Elle fut agréée sans aller aux voix.* Registré en février 1651 (Ars.).

P. 89, l. 17 : *M. Testelin le puîné... venoit de succéder à son frère dans l'emploi de secrétaire.* Registré en mars 1651. L'aîné s'en démit vers ce temps-là, en acceptant la qualité de député pour l'affaire de la jonction, mais continua néanmoins de faire les fonctions de secrétaire jusqu'à l'entière consommation de cette jonction.

P. 98, l. 20 : *Ces derniers ouvrirent la séance par un tour de subtilité*. Dans cette accusation commune ne sont point compris cependant les sieurs Vignon et Poerson. Voyez p. 103.

P. 112, l. 3 : *Un arrêté*. Registré le 4 novembre 1651.

P. 123, l. 3 : *Leurs votants admirent la proposition*. Registré le 4 mars 1652 (Ars.).

P. 131, l. 8 : *Faute de paie, le modèle quitta*. Ceci en novembre 1652.

P. 148, l. 6 : *Cela détermina à agir*. Registré en mai 1653 (Ars.).

P. 148, l. 24 : *Ce projet fut approuvé*. Registré le 14 octobre 1653 (Ars.).

P. 151, l. 8 : *Le 6 octobre*. Le 9, dit le manuscrit de l'Arsenal.

P. 153, l. 23 : *Autorisa les jeunes maîtres*. En décembre 1655.

P. 160, l. 13 : *Le magistrat informé du fait*, etc. En février 1655 (Ars.).

P. 161, l. 2 : *Ils ne manquoient pas d'envoyer les parties pardevant la compagnie pour y être réglées*. Comme il appert par une sentence du Châtelet entre Adrien Emond et Barthélemy Giguelin, le 4 août 1655 (Ars.).

TOME II.

P. 16, l. 23 : *Sur cela l'on arrêta*. Le 25 août 1657 (Ars.).

P. 22, l. 18 : *Il s'absenta d'une autre assemblée*. 30 octobre 1660.

P. 28, à l'alinéa. Le manuscrit de l'Arsenal parle de ce fait d'une manière un peu différente ; il n'est question que d'une chambre, et l'on dit ensuite : M. Le Brun, qui en conduisoit l'ouvrage, s'aperçut qu'il restoit encore six

places considérables à remplir. Plus loin il est dit que les figures symboliques sont des vertus.

P. 57, l. 1 : *Y reprendre les exercices.* En septembre 1661 (Ars.).

P. 69, l. 5 : *L'avis de rappeler M. Le Brun passa.* Décembre 1661 (Ars.).

P. 82, l. 21 : *L'exempt, après avoir fait fermer la porte.* 29 novembre 1662 (Ars.).

P. 87, l. 15 : *Ces quatre mille livres.* L'on a vu, page 166, que dès 1655 le roi avoit commencé par gratifier l'Académie d'une pension de 1,000 livres.

Ce que l'auteur de ces mémoires a omis de marquer est, qu'entre cette grâce et celle dont il s'agit ci à côté, M. Colbert en procura à l'Académie encore une autre : ce fut le 9 décembre 1662. Elle consistoit en une pension de 2,900 livres avec un fonds pour les prix des étudiants. Celle dont on détaille ci-dessus la destination, augmentée, comme on le voit, jusqu'à 4,000 livres, est donc la troisième dans l'ordre des expéditions. Elle est du 5 avril 1663 et a subsisté en cet état jusqu'à la mort de M. Colbert, arrivée en 1683. Voici les changements survenus depuis dans cette pension. M. de Louvois, qui lui succéda à la tête des arts, l'augmenta, le 1er janvier 1684, de 2,000 livres, et la porta ainsi à 6,000 livres, dont l'Académie a joui jusqu'à la mort de ce ministre, arrivée le 16 juillet 1691. M. de Villacerf, son successeur en la même charge, augmenta cette pension de deux autres mille livres encore, le 22 juillet 1693, et la mit ainsi à 8,000 livres. Mais ce fut à la charge expresse de ne rien faire payer par l'Académie, ni aux étudiants, pour assister aux exercices de l'école, ni aux aspirants qui se feroient agréer ou recevoir en l'Académie. Défense même au concierge d'exiger ni de recevoir d'eux aucune rétribution ni droits. Et pour le dédommager de cette espèce de non-valeur, il fut décidé qu'on lui augmenteroit ses gages.

Cette pension ne subsista pas long-temps ; les nécessités urgentes de l'état obligèrent le roi de la retirer avec toutes les autres accordées par S. M. pour d'autres objets encore plus instants. Ce qui produisit la chute et la cessation totale de l'Académie.

L'éclipse fut de peu de durée. M. de Villacerf la releva et lui obtint, le 5 mai 1694, une pension de 2,000 livres. C'étoit pour satisfaire aux besoins les plus indispensables du service : appointements de modèles, frais du luminaire et du chauffage, etc. Les officiers de l'Académie, pour obtenir ce secours, avoient généreusement renoncé à leurs honoraires et avoient offert de s'acquitter de leurs fonctions gratuitement.

L'Académie se traîna ainsi jusqu'à ce que M. Mansard fût pourvu de la charge de surintendant des bâtiments à la place de M. de Villacerf, alors encore vivant (15 janvier 1699). M. Mansard ne tarda pas de faire rétablir la pension comme elle étoit du temps de M. Colbert. L'Académie toucha donc ses 4,000 livres comme par le passé jusqu'à la mort de ce supérieur, c'est-à-dire jusqu'au 10 mai 1708.

Depuis ce temps M. d'Antin, qui eut cette place après lui, a obtenu du Roi que le montant de la capitation des académiciens demeureroit affecté par forme de compensation aux frais de l'entretien de l'Académie et de son école. Et comme ce montant, y compris même les deux sols pour livre, alloit à peine à 3,300 livres, M. d'Antin, pour conserver l'Académie comme il l'avoit reçue, lui procura un fonds supplémentaire de 1,000 livres par an.

(Toute la substance de cette note, avec des différences de rédaction, se retrouve à la fin du ms. de l'Arsenal.)

P. 89, l. 25 : *Assemblée générale convoquée dès le lendemain.* 19 décembre 1662. Il paroît difficile de concilier le récit ci à côté touchant cette assemblée avec ce qu'en dit le registre de l'Académie. Dans ce registre, c'est M. Ratabon

qui fait part à l'Académie des nouvelles grâces du Roi et qui les spécifie en détail. Il n'y est pas fait mention d'une seule parole prononcée par M. Le Brun.

P. 94, l. 19 : *Après la mort de M. Ratabon, les fonctions du directorat furent regardées comme dévolues de plein droit à M. Le Brun.* Il les remplit, il est vrai, mais sans avoir pour cela du directeur ni en prendre la qualité. Elle ne lui fut déférée en plein qu'en 1683, par délibération du 11 septembre, c'est-à-dire plus de vingt ans après. Si, dans l'intervalle, on l'a toujours vu exercer la principale autorité dans l'Académie, ç'a été sous diverses tournures, où il paroît avoir eu bien autant de manége que de modestie. Voici le précis de trois ou quatre délibérations extraites des registres :

9 novembre 1665. M. Loyr propose l'élection d'un directeur, n'estimant pas que M. Errard, étant à Rome, pût en faire les fonctions à Paris. L'affaire remise à huitaine.

16 novembre 1675. Brevet signé Colbert, qui nomme pour directeur à Paris M. Errard, quoique absent. Délibération qui confirme ce choix et qui, conformément à plusieurs précédentes, règle qu'en l'absence du directeur M. Le Brun présidera ordinairement les assemblées, en fera toutes les fonctions, portera la parole en toute occurrence, et aura tous les honneurs et prérogatives d'un vrai président.

7 décembre 1675. M. Le Brun prend sa séance ordinaire, conduit par MM. Du Metz et Perrault, et fait son remerciement. La compagnie remercie ces deux Messieurs d'avoir ramené M. Le Brun à l'Académie et de l'avoir engagé à reprendre les sceaux. Il les avoit donc quittés encore une fois. Depuis, on le voit, dans un acte imprimé de 1676, prendre en tête de tous la qualité de chancelier et principal recteur de l'Académie.

11 septembre 1688. M. Le Brun renvoie les sceaux e

se démet de sa charge de recteur. L'Académie, au lieu d'accepter, ajoute à ses charges de chancelier et de recteur celle de directeur. M. Le Brun prend possession du tout le 18.

(A la fin du manuscrit de l'Arsenal se trouvent plusieurs extraits des registres de l'Académie relatifs à cette question.)

P. 95, l. 3 : *Dans une assemblée particulière.* 13 janvier 1663. (Cette date se trouve aussi dans le manuscrit de l'Arsenal.)

P. 103, l. 7 : *L'Académie conserve ce billet parmi les papiers du secrétariat.* En la liasse cotée B.

P. 106, l. 27 : *Le roi s'étant fait représenter l'état de sa maison.* Le 24 février 1663. Elle fit tout rayer à la réserve de deux (Ars.).

P. 110, l. 28 : *Tantôt d'une montre à boîte d'or.* Le prix par lui (M. Du Metz) donné, d'une montre à boîte d'or et à une double boîte de chagrin piquée d'or, fut remporté le 7 avril 1663 par celui qui avoit le mieux réussi dans une composition proposée par M. Le Brun, dont le sujet fut le Brisement des tables de la Loi à la vue du veau d'or.

(Cette date et ces détails se trouvent dans le manuscrit de l'Arsenal, qui ajoute en outre qu'il a présenté deux médailles d'or pour un deuxième et un troisième prix.)

P. 125, l. 17 : *Elle a déposé dans ses archives une copie du billet.* En la liasse cotée B.



APPENDICE.

I.

Académie des Peintres et des Sculpteurs.

(Sauval, *Antiquités de Paris*, Paris, 1724, 3 vol. in-fol., tome II, p. 500.)

Il y a quelque quarante ou cinquante ans qu'un bourgeois de Paris logé près Saint Eustache prêta sa salle à quelques uns de ses amis, au nombre de sept ou huit, tous jeunes gens qui savoient un peu dessiner, mais dans la résolution de se perfectionner et de dessiner d'après le naturel. Pour cela, ils choisirent un petit homme, faible, appelé Vaudeschoux, qui leur servit de modèle près de six mois, et alors se rendoient à la rue du Cocq, dans la cave de l'un d'entre eux, qui leur fut fort commode parce que c'étoit en hiver. Après Vaudeschoux, ils prirent , pour leur servir de modèle, un certain ivrogne de savetier nommé Marin, mais bel homme et bien formé.

Cette manière de trafic à montrer son corps simplement et gagner sa vie à son aise fut cause que depuis, Dubois, Branlan et Girard, louèrent des salles les uns après les autres, le premier dans la cour des Cuisines du Louvre, les deux derniers ailleurs. Tous, bien faits, s'offrirent pour modèle à tous venants et prenoient de l'argent. De ces trois modèles, Branlan

passoit pour le plus achevé ; c'étoit un maçon âgé de trente ans et si bien fait que, Le Brun l'ayant mené à Rome, les Italiens le préférèrent à Caporali, qui passoit chez eux pour miracle, et qu'ils ne croyoient pas avoir son pareil.

Depuis ceci, les meilleurs peintres commencèrent à avoir chez eux des modèles pour ceux de leur connaissance, et tel quelquefois s'est trouvé en avoir des cinq ou six tout à la fois.

De sorte qu'à la fin, savoir en 1648, tant ces peintres que ces sculpteurs furent érigés par le Roi en Académie Royale de Peinture et de sculpture avec permission à tous Sculpteurs et Peintres, tant français et étrangers que Maîtres ou autres, de se faire académiciens sans aucuns frais, au cas qu'ils en fussent jugés capables, avec défenses aux Maîtres Jurés Peintres et sculpteurs de les troubler en façon quelconque.

D'abord cette Académie se tint près Saint-Eustache, chez un bourgeois qui leur prêta sa salle; ensuite ils en louèrent une autre à la rue des Deux Boules, près la chapelle des Orfèvres. Cependant les Maîtres Jurés s'étant opposés à l'enregistrement des lettres du Roi, lorsqu'on y pensoit le moins, cette opposition se changea en union, de sorte qu'ils se joignirent à eux, et là dessus dressèrent des statuts que j'obmets comme étant trop longs. Le tout enfin ayant été enregistré en Parlement en 1652 avec certaines modifications, ils choisirent pour tenir leurs assemblées et leurs modèles une des salles de Sainte Catherine, à la rue des Déchargeurs, que ces Maîtres Jurés tenoient auparavant pour les mêmes raisons. Leur salle s'ouvroit tous les jours, excepté les dimanches et fêtes ; en hiver depuis trois heures après midi jusqu'à cinq, en été encore l'après-diné, depuis six jusqu'à huit. Là s'exposoit un modèle qu'un de la compagnie mettoit en attitude, et quatre ans durant Bosse, graveur fameux, y professa la perspective

et ses dépendances, qu'il avoit apprise de Desargues.

En 1654, le Roi déclara qu'il leur vouloit faire bâtir un lieu commode pour placer leur Académie, et que cependant il leur donnoit la Galerie du Collége Royal avec mille livres de rente assignées sur les fonds des gages des offices de ses batiments, et payées, suivant les ordonnances du surintendant et de l'intendant des bâtiments, à leur trésorier.

Davantage, il accorda à cinquante de leur corps le *committimus* de toutes leurs causes, aux requêtes de son hôtel ou du Palais, à leur choix. Enfin, un mois après, ils prièrent le cardinal Mazarin d'être leur protecteur; depuis, les Académiciens s'étant séparés d'avec les Maîtres, ils furent établis dans la galerie du Louvre par le chancelier Séguier, alors leur protecteur, qui pour cela leur donna deux mille livres, et de là enfin, M. Colbert, intendant des finances, leur vice-protecteur, les a transférés dans la Bibliothèque de l'hôtel de Richelieu, où maintenant ils s'assemblent et continuent leurs exercices.

Cependant en 1661, tout au commencement, le roi, en son conseil, ordonna que tous ceux qui se qualifieroient de peintres et de sculpteurs eussent à s'unir au corps de cette Académie, à peine de perdre cette qualité, avec permission aux Maîtres Jurés de Peinture et de Sculpture de leur intenter procès là dessus.

La même année, vers la fin, il agréa le protecteur et vice-protecteur choisis par l'Assemblée, et lui accorda quatre mille livres par an, dont l'emploi se fait dans l'état de ses bâtiments; de plus, il défendit à qui que ce fût d'établir autre part des exercices publics de Peinture et de Sculpture, et moins encore de troubler ceux de l'Académie, sous peine de deux mille livres d'amende.

Outre ceci, il confirma l'ordonnance faite contre

ceux qui se qualifient ses peintres et sculpteurs, et voulut que tout le temps qu'avoient demeuré chez eux les élèves des Académiciens leur fût compté pour parvenir à la Maîtrise dans toutes les villes du Royaume, et qu'enfin le certificat, approuvé par le chancelier de la Compagnie, et contresigné du secrétaire, leur tînt lieu d'obligé, confirmant d'ailleurs les statuts suivants, qui comprennent ou corrigent ceux de 1648, 1651 et 1655, que je n'ai pas voulu rapporter afin d'éviter les redites.

(Il n'est pas besoin de réimprimer ici la longue analyse donnée par Sauval des statuts de l'Académie, l'histoire que nous publions en contenant une, et les statuts eux-mêmes étant parfaitement connus.)

II.

Les académies de peinture et de sculpture se tiennent l'une et l'autre dans le palais Brion, qui fait partie du Palais-Royal, et qui a sa porte dans la rue de Richelieu (1). Leurs exercices sont dirigez sous la même discipline, qui est au Roy et au public d'une très-grande utilité ; car les élèves des bons maîtres y sont instruits et exercez d'une manière très édifiante. Pour être compris dans la liste des disciples qui doivent y avoir entrée, l'aspirant doit avoir pour protecteur l'un des académiciens, qui, pour justifier la protection qu'il luy accorde, luy donne un billet imprimé, signé de luy et adressant aux officiers de l'Académie, auxquels il le présente; après quoy, ce billet ayant été pareillement signé du Recteur qui est

(1) On trouve des estampes de toutes sortes chez le portier de l'Académie des peintres, rue Richelieu (p. 24).

de quartier et du Professeur qui est en mois, le disciple a la liberté de se rendre tous les jours à l'Académie, où il s'exerce avec tous les autres à dessigner des modèles humains et vivants placez en différents jours et en diverses postures, ce qu'ils continuent pendant trois mois, laissant toujours leurs dessins à l'Académie, où ils sont ensuite examinez par les officiers, qui distribuent une forte médaille d'or à celuy qui a le mieux réussi, une médaille moins pesante du même métail à celuy qui approche le plus près de la force de ce premier, et une médaille d'argent à celuy dont les dessins prévalent sur tous ceux des disciples auxquels l'Académie n'accorde aucun prix. Après cela on divise toute la troupe en trois classes, relativement à la capacité des disciples. Ceux de la première entrent et se placent avant les deux autres classes, qui gardent entre elles le même ordre; mais, avant que les entrées se renouvellent, on recommence aussi la cérémonie des billets et des présentations cy devant expliquées. Outre les prix qui se distribuent comme il vient d'être dit, il s'en distribue encore quatre autres à la Saint-Louis, qui donnent encore plus d'émulation aux disciples, par cette raison que ceux qui les ont gagnez sont envoyez et entretenus à Rome durant trois ans aux dépens du Roy, même de couleurs et de pinceaux, en travaillant seulement quatre jours la semaine à faire des copies pour Sa Majesté ; outre qu'étant revenus, ils sont préférez pour les plus beaux ouvrages et reçus sans peine membres de l'Académie, ce qui leur donne de plein droit la liberté de travailler à Paris, et ce qui les met dans un degré de distinction très-honorable. Les élèves des peintres et ceux des sculpteurs sont indifféremment admis à disputer les prix, lorsqu'ils ont été jugez de force suffisante ; à cet effet, ceux qui aspirent à ce bénéfice présentent chacun une esquisse de leur façon ; et, afin que l'Académie soit assurée qu'aucune de ces es-

quisses n'a été supposée, les professeurs font faire en leur présence un impromptu à chacun de ceux qui ont présenté de bonnes esquisses, et tous ceux de qui les impromptus sont d'une force relative à leurs esquisses, sont admis à travailler pour les prix, qui sont au nombre de quatre, sçavoir deux médailles d'or et deux médailles d'argent, qui sont distribuées aux quatre disciples qui ont travaillé avec plus de succès, entre lesquels le plus fort reçoit encore un laurier de la main du surintendant de ces Académies.

(Les Adresses de la ville de Paris avec le Trésor des Almanachs, livre commode en tous temps, en tous lieux et en toutes conditions, par Abraham de Pradel, astrologue lyonnois. Paris, chez la veuve de Denis Nion, 1691, petit in-8, p. 9-10.)





EPITRE

A

ABRAHAM BOSSE.

De tous les fous, maistre Abraham,
Qu'on enferme ou lie au carcan,
Je n'en voy point de plus comique
Que vous dans votre humeur critique.
J'avois bien leu dans Rabelais,
Au chapitre des Triboulais,
Des foux de différent plumage
Entre ceux que l'on met en cage;
J'avois veu des foux à patron,
Foux à marote, à chaperon,
Foux goguelus, foux à sonnettes,
Foux à bâtons, comme vous êtes,
Ou comme vous serez un jour;
Car on vous veut jouer d'un tour,
Ceci soit dit par parenthèse;
Certaines gens, ne vous déplaise,
Feront tomber sur vos crochets,
L'un de ces jours, bien des cottrets.
J'avois veu des foux par nature,
De relief, de platte peinture,
Et par *B carre*, et par *B mol*,
En musique, ou *ré my fa sol.*
Mais pour des foux de Perspective,
Qui ne veulent pas qu'on écrive

De ce bel art, sans leur avis,
C'est ce que jamais je ne vis;
Le sire Bosse, que l'on berne,
Est de ces foux à la moderne.
Parce qu'il a fait à ses frais
Des livres qu'on ne lit jamais,
Il prend aussi tôt l'invective,
Dès qu'on parle de perspective;
Il s'escarmouche contre tous,
Il fronde et gronde de courroux,
Comme un magot à qui l'on jette
Un charbon pour une noisette.
Dites-nous, cacique des foux,
Quel intérest y prenez-vous?
Est-ce que c'est un héritage
Qui vous est écheu en partage,
Que vous prétendez empêcher
Tout le monde d'en approcher?
En êtes-vous propriétaire,
Engagiste ou dévolutaire,
Ou, si vous êtes son mary,
Que vous craignez un favory?
Encor, si dans votre critique
Vous n'étiez pas si colérique;
Si vous étiez un écrivain
Plus philosophe ou plus humain.
Mais quoy, toutes vos écritures
Ne contiennent que des injures;
On n'y voit jamais grain de sel;
Vous ne parlez qu'au criminel.
D'abord que quelqu'un vous chifon
Vous l'attaquez en sa personne,
Et, donnant sur prose et sur vers,
Torche-lorgne, à tort à travers,
Heurtez et science et méthode.
Enfin vous êtes l'antipode,
L'antechrist de tous les beaux-arts,

Que vous frondez de toutes parts.
Le poëme du pauvre Alphonse,
Qui ne vous peut faire réponse,
N'est pas exempt de votre fiel,
Quoique cracher contre le ciel
Et cela c'est la même chose.
Tant pour les vers que pour la prose,
Tous les savants en ont fait cas :
Mais Bosse ne l'approuve pas ;
Lui seul, dans ce plaisant rencontre,
A tout le genre humain fait contre;
Lui seul en veut à cet autheur,
S'acharne sur son traducteur,
Les traite tous deux d'insipides,
De ridicules, de stupides,
D'infatués, d'évaporés,
Et de cent autres mots dorés.
Voilà la manière d'écrire
De cet impertinent satire;
Ce sont les armes de combat
Qu'il employe quand il se bat.
Pour du raisonnement, gambade;
Depuis qu'il gagna la pelade,
Par fièvre chaude ou autrement,
Il se rit du raisonnement.
Une si haute extravagance
A donc lassé la patience;
Tous les arts se sont rebutez
Et tous les esprits révoltez.
Chacun a déclaré la guerre
A ce fou par toute la terre.
Le mont Parnasse, intéressé
Dans l'illustre mort offensé,
En a commencé la poursuite
La procédure étant instruite,
Et le demandeur appelé,
Tout le bureau s'est assemblé.

D'abord qu'on a parlé de Bosse,
On a dit : « Au diable la rosse! »
Mercure s'est mis à crier
Que c'étoit un fou à lier;
Les Muses, qu'il en falloit faire
Sur le champ justice exemplaire,
Qu'il y va de leur intérest
De refrener par un arrest
Cette multitude importune
D'escrivains marqués à la lune;
Tout y concouroit à l'envi.
Arrest s'en est donc ensuivi,
Qui commence en cette manière :
« Veu par nous, dieu de la lumière,
» Juge sur ce fait député,
» Le procès fait et intenté
» A l'encontre d'Abraham Bosse,
» Marchand de playe et malebosse,
» Bourgeois des petites-maisons,
» Et ce pour beaucoup de raisons,
» Productions diffamatoires
» Du complaignant, déclinatoires
» Du deffenseur, et cetera,
» Comme plus au long se verra;
» Dit a esté que ledit Bosse
» Pour son impudence féroce,
» Est bien et deuement déclaré
» Contumax et fait averé,
» Relaps hérétique en peinture
» Et convaincu de forfaiture,
» D'avoir été mal à propos
» Troubler les cendres et les os
» D'un illustre, de qui la gloire
» Doit vivre au temple de mémoire
» Pour réparation de quoy,
» Ce requérant les gens du Roy,
» La Cour d'Hélicon le condamne

» D'estre monté dessus un asne,
» Portant ses escrits en collier,
» Pliez en cornets d'épicier,
» Couronné devant et derrière
» De chardons ou lauriers d'Anière,
» Avec un bonnet jaune et vert,
» Le front et le cul découvert,
» Vis-à-vis de la sépulture
» De l'auteur de l'*Art de Peinture*;
» Là, se jetter à deux genoux,
» Dire et déclarer devant tous
» Que, par sa folle outrecuidance,
» Malice, ignorance, impudence,
» Comme un vilain outrecuidé,
» Il a son poème frondé,
» Dont humblement il lui demande
» Pardon, pour en payer l'amende;
» Consent même d'être flétry
» Par l'officier du pilory;
» Cela fait, reconduit en pompe,
» Avec fanfare et son de trompe,
» Devant l'huis de son traducteur,
» Rétracter, comme un détracteur,
» Les quolibets et les injures
» Qu'il lui dit dans ses écritures,
» Et boire en toute humilité
» Bouteille d'encre à sa santé;
» Tous ses écrits de perspective,
» Matière torcheculative,
» Biffés, rayés et lacérés
» Incessamment, et puis livrés
» Aux servantes d'hôtellerie,
» Pour, à sa plus grande infamie,
» Servir à qu'il appartiendra
» Dans les lieux où besoin sera;
» Ledit Bosse interdit de lire,
» De parler, penser, ni d'écrire

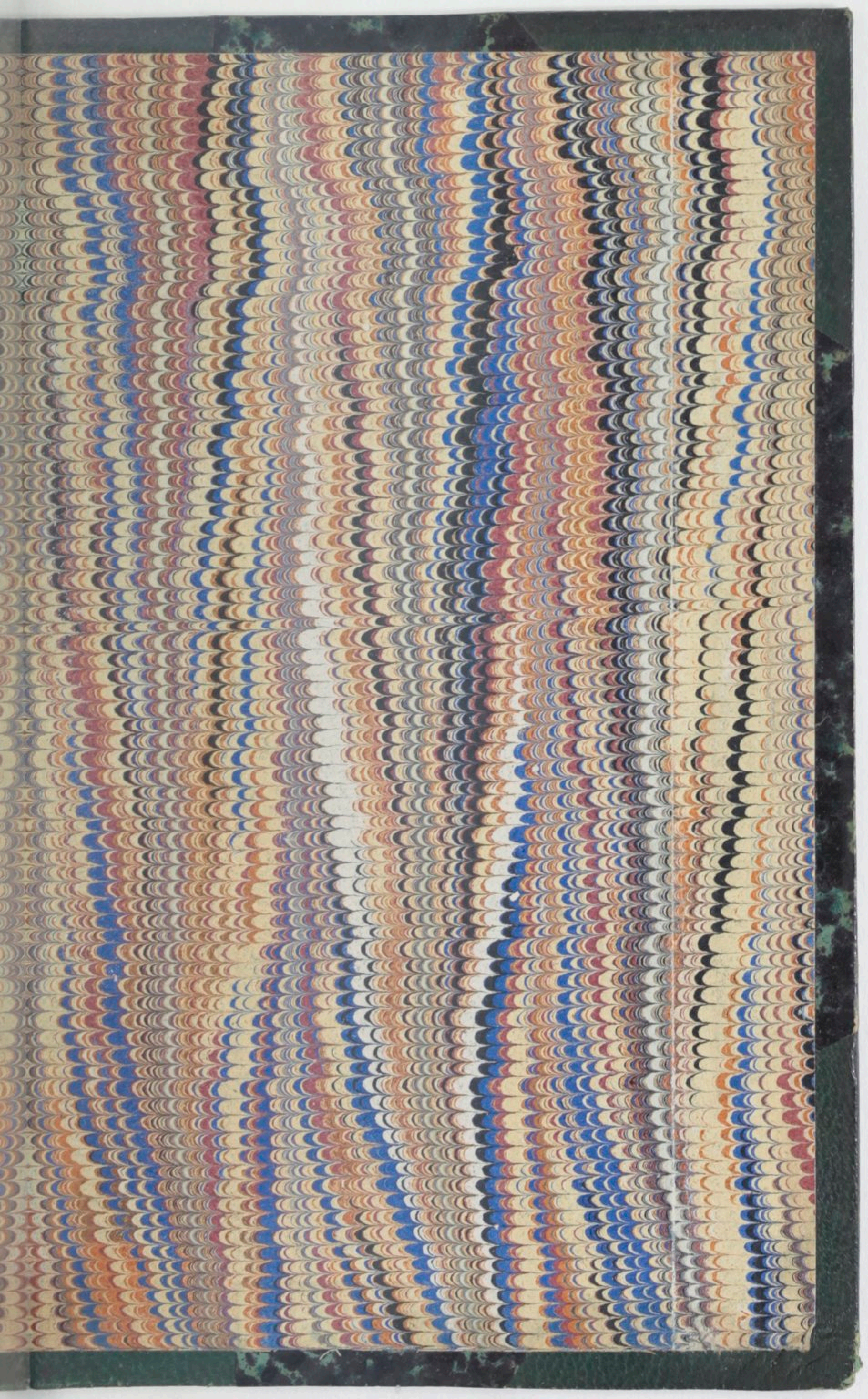
» Pour le moins de vingt ou trente ans ;
» Condamné à tous les dépens. »
Voilà, mon cher, l'arrêt notable,
Que ce parlement redoutable
En robe rouge a prononcé,
Avec ce qu'on vous a chassé
Comme un fou de l'Académie.
Voudriez-vous plus d'infamie ?
Un homme un peu moins fou que vous,
Ou d'honneur un peu plus jaloux,
Après cela se feroit sage
Et n'écriroit pas davantage ;
C'est-à-dire, s'il m'en croyoit,
Qu'il seroit et sourd et muet.
Mais vous, que je connois colère,
Opiniâtre et réfractaire,
Quinteux, felon, mutin, hargneux,
Autant qu'un vieux mulet rongneux,
Je sçay que vous ferez de l'âne,
Maistre Abraham ; mais, Dieu me damne,
Je sçauray bien vous faire aller,
Et je vous sçauray bien sangler,
Si près du cul, mon cher compère,
Qu'il ne faudra point de croupière.
Je connois tous ces grands braillards,
Ces médisans et babillards ;
Qui les veut flatter les courrouce,
Qui les veut retenir les pousse ;
Au lieu de les prêcher en vain,
Il les faut panser de la main.
Quand la démangeaison d'écrire,
Ou de dégaîner la satire,
Vient une fois les chatouiller,
C'est temps perdu que de parler ;
Mais dès le moment qu'on raisonne
Un peu contre eux à la Simonne
(Vous entendez bien ce narquois),

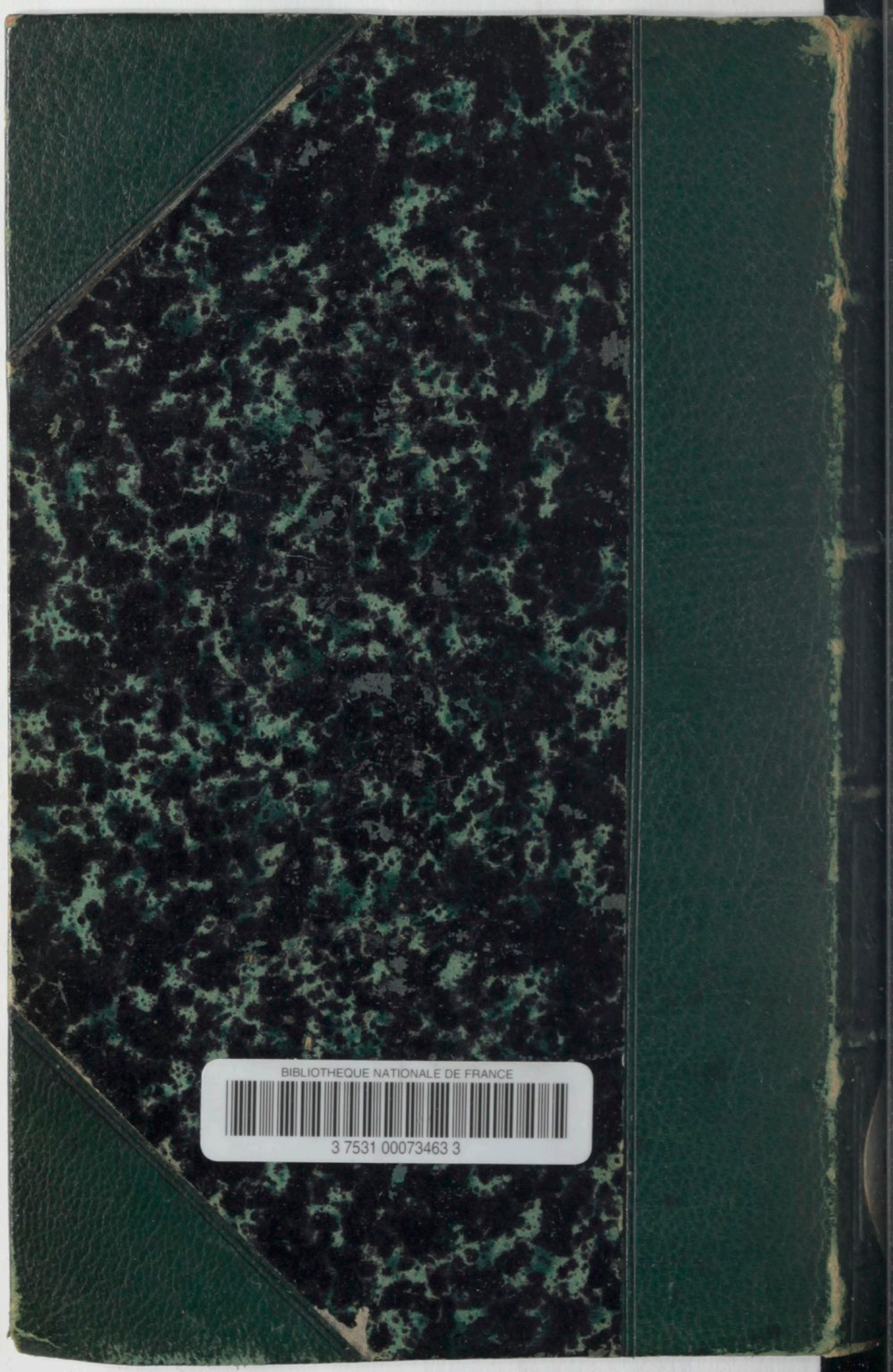
Qu'un ou deux argumens de bois
On fait tomber sur leurs épaules,
Lors ils ployent comme des gaules;
Rien n'est de si respectueux,
Ni de plus taciturne qu'eux,
Tant est puissant le caractère
D'un bâton contre un réfractaire,
Tant l'imposition des mains
Fait quelquefois de bien à maints.
Vous donc, chanteur que je nazarde,
Vous qui, comme un pot à moutarde,
Un autre auroit dit comme deux,
Estes bavard ou plus baveux,
Grand gueulard, moulin à parole,
Front large à compter croquignole,
Machoire à imprimer soufflet,
Nez entonnoir à camouflet,
Visage à servir aux fantasques
De patrons à faire des masques,
Enfin vieux singe, vieux magot,
Vieux hérétique ou vieux cagot,
Recevez l'avis qu'on vous donne,
Si vous aimez votre personne.
En deux mots, comme en un millier,
Corrigez votre bagouillier;
Defaites-vous de la folie
D'être autheur; la melancholie
Vous fera mieux fou à lier
Que non pas livre à relier.
Fixez votre imaginative,
Sans tant courir de perspective;
Soyez modeste et plus discret;
Du moins que ce soit en secret,
Si vous pensez mal du mérite,
Quand il se rencontre en autruy,
Et c'est le grand mal d'aujourd'huy.
Appliquez-vous à la boutique,

Pour qui Dieu vous fit mécanique;
Bornez-vous dessus votre airain,
Votre pointe et votre burin,
Et que le grand Dieu vous délivre
D'une métamorphose en livre :
Vous ne pourriez de rien servir
Qu'à pleyer du noir à noircir.
Bref faites-vous, s'il est possible;
Autrement, écoutez l'horrible
Serment que je fais *inter nos* :
Je jure le dieu des fagots,
Dieu fatal à la médisance,
A la malice, à l'impudence
Des extravagans et des fous
Aussi ridicules que vous,
Que, si je vous entends médire
Jamais plus, non pas même rire,
Ou marmotter entre vos dents
Contre les vertueux du temps,
Je dauberay tant sur la bosse
Du vieux maroufle Abraham Bosse,
Que le maroufle se taira,
Ou bien la bosse crèvera!








BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 00073463 3